



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE



Rapports d'activité et bilans financiers

Années 2018 et 2019

Perspectives 2020

Organismes gestionnaires :



Réserve Naturelle Nationale
du Val de Loire

44, rue du Puits Charles
58400 La Charité-sur-Loire

Tel: 03.86.60.78.25

reservenaturelle-valde Loire@wanadoo.fr

Avec le soutien financier de :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



L'intérêt exceptionnel (paysager, écologique, géomorphologique) du site est connu de longue date par les ligériens, les scientifiques et les naturalistes.

Ce tronçon de Loire est le plus représentatif des paysages, des milieux naturels ligériens et de leur flore et faune associées, rencontrés sur les 450 kilomètres de Loire moyenne entre Nevers et Angers. C'est également un site représentatif d'un fonctionnement géomorphologique fluvial actif. Ces principales raisons sont à l'origine de la création de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire.

Localisation	Région : Bourgogne-Franche-Comté & Centre Val de Loire Département : Cher (18) et Nièvre (58) Communes : La Chapelle-Montlinard, Herry et Couargues dans le Cher et La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire et Tracy-sur-Loire dans la Nièvre.
Décret de création	Décret n° 95-1240 du 21 novembre 1995
Organismes gestionnaires-associés	<p>CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE</p> <p>Adresse : Chemin du Moulin des Etangs 21 600 FENAY Tél : 03.80.79.25.99 Fax : 03.80.79.25.95 Courriel : contact@cen-bourgogne.fr</p> <p>CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE</p> <p>Adresse : 3 rue de la Lionne 45 000 ORLEANS Tél : 02.38.77.02.72 Fax : 02.38.46.06.35 Courriel : siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org</p>
Coordonnées du bureau de gestion de la réserve naturelle	<p>Adresse : 44 rue du puits Charles - 58400 La Charité-sur-Loire Tél : 03.86.60.78.25 Courriel : reservenaturelle-valdeloire@wanadoo.fr</p>
Personnes ressources	<p>Nicolas POINTECOUTEAU, Conservateur (Cen Bourgogne) Benoit FRITSCH Garde technicien-animateur (Cen Bourgogne) Catherine NEYER, chargée de communication-animation (Cen Centre-Val de Loire) Romain GAMELON Directeur (Cen Bourgogne) et Frédéric BRETON Directeur (Cen Centre-Val de Loire)</p>
Surface et foncier	Superficie de 1450 ha dont 1000 ha de domaine public fluvial et 450 ha de propriétés privées ou de collectivités :
Périmètres environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définies au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » : <ul style="list-style-type: none"> ✓ ZSC n° FR 2600965, « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire » ; ✓ ZSC n° FR 2400522, « Vallées de la Loire et de l'Allier ». • 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) définie au titre de la Directive européenne « Oiseaux » : ZPS n°FR 2610004, « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire ».
Financement des actions de la réserve naturelle	ETAT, Europe (FEDER).

Préambule

Le comité consultatif de gestion n'ayant pas pu se réunir en 2019 pour valider le rapport d'activité 2018, le présent rapport rassemble et détaille les résultats **des actions réalisées sur la Réserve Naturelle du Val de Loire (RNVL) au cours des années 2018 et 2019.**

Les actions sont présentées par objectifs à long terme du plan de gestion. Elles sont identifiées par un code de référence au plan de gestion et sont classées selon les domaines d'activités propres aux réserves naturelles

On retiendra principalement entre autre pour ces deux années :

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS) : le suivi sur la dynamique d'évolution forestière des boisements alluviaux, le suivi sur les libellules gomphides.

Interventions sur le patrimoine naturel (IP) : les travaux d'entretien du lit de la Loire par la DDT 58, la poursuite de l'entretien des pelouses et prairies ligériennes par le pastoralisme, le suivi et la gestion du solidage glabre et la gestion des sangliers surabondants.

Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP) : la poursuite des tournées de surveillance et la collaboration avec les services de police.

Création maintenance d'Infrastructure d'accueil (CI) : Aménagement et entretien des berges et des accès.

Management et soutien (MS) : la réédition et la diffusion de dépliants, la participation aux réseaux et programmes, la concertation, l'accompagnement, l'assistance-conseil pour les travaux, les projets d'aménagements/entretien de structures ou de développement d'activités, l'intégration et la transmission d'informations et d'actualités dans différents supports.

Prestations d'accueil et d'animation (PA) : la poursuite d'interventions auprès du public local mais cependant limitées.

En ce qui concerne **le volet financier**, sont présentés à la suite de ce rapport d'activités les bilans financiers 2018 et 2019 exécutés et le prévisionnel 2020.

SOMMAIRE

Préambule	3
OLT 1 Favoriser une dynamique fluviale active et maintenir les rôles écologiques de la RN pour les habitats et espèces du lit vif	6
CS 1.0.12 Suivi annuel des oiseaux nicheurs et hivernants du lit vif	6
CS 1.0.13 Suivi annuel des gomphidés de la RNVL	9
IP 1.1.1 Réalisation de travaux de restauration de la dynamique fluviale	10
IP 1.2.1 Elaboration, mise en œuvre et animation du dispositif de protection temporaire des sites de nidification des oiseaux des grèves	13
IP 1.2.2 Contrôle présence et régulation de la population nicheuse de Bernache du Canada	14
OLT2 Maintenir et améliorer la mosaïque de milieux ouverts herbacés et les espèces associées	15
IP 2.1.1 Gestion mécanique annuelle du Solidage glabre sur les prairies des Saulières et Vauvrette	15
CS 2.1.2 Suivi annuel technique de la dynamique du Solidage glabre sur le site des Saulières.	16
IP 2.1.3 Entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés	18
IP 2.1.5 Restauration mécanique ou pastorale de surfaces de pelouses et prairies	20
CS 2.0.1 Suivi quinquennal de l'état de conservation des pelouses et des prairies de la RN	21
OLT3 Garantir la naturalité des boisements alluviaux	22
CS 3.0.1 Evaluation décennale de l'état de conservation des boisements alluviaux (bois durs)	22
IP 3.2.1 Suppression des pieds isolés de Peuplier noir cultivars et hybridés et reconversion des peupleraies	27
OLT4 Maintenir la diversité des annexes hydrauliques et des conditions d'accueil des habitats et des espèces inféodées	28
CS 4.0.1 Suivi quinquennal floristique des annexes hydrauliques	28
CS 4.0.2 Suivi annuel du fonctionnement hydraulique des annexes	29
CS 4.0.4 Suivi de la reproduction du Brochet et de la présence de la Bouvière sur les frayères connectées à la Loire	33
OLT5 Renforcer l'ancrage local de la réserve naturelle	34
CS 5.0.2 Suivi de la fréquentation	34
PA 5.1.1 Animations auprès du jeune public, des scolaires et des étudiants en formation environnementale	43
PA 5.2.1 Animations pour les riverains et usagers	44
CI 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte	46
MS 5.2.7 Diffusion d'informations générales sur la RNVL et d'actualités sur sa gestion via divers supports	48
MS 5.2.9 Edition d'un document de communication du Plan de gestion	50
CI 5.3.1 Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation	51
MS 5.3.2 Edition de dépliants de présentation de la RNVL	52
MS 5.3.3 Edition d'un support de présentation et de découverte de la RNVL pour les randonneurs nautiques	52
SP 5.3.5 Veille du territoire et surveillance de la réserve naturelle	53
MS 5.4.2 Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte utilisant le site (RNVL) et son image	54
IP 5.4.3 Gestion des populations surabondantes de sangliers	57
CI 5.5.1 Aménagement et entretien des berges et des accès	59
MS 5.5.4 Accueil de groupes et médias	60
OLT6 Optimiser la gestion de la réserve naturelle	61
MS 6.1.1 Participation aux réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et de scientifiques en lien avec les intérêts et enjeux de la RN	61
MS 6.2.1 Participation aux programmes et politiques de gestion intégrée de l'axe Loire	62
MS 6.3.1 Animation des instances de la gouvernance de la RN	63

MS 6.3.2	Rencontres régulières avec les acteurs locaux et accompagnement de projets	64
MS 6.3.4	Suivi des demandes d'autorisations	65
MS 6.3.6	Gestion administrative, matérielle et financière	66
	Bilan Financier 2018	67
	Bilan financier 2019	69
	Programmation prévisionnelle 2020	71
	ANNEXES	73
	Annexe 1 : calendriers de pâturage réalisé en 2018 et 2019	74
	Annexe 2 : compte-rendu de réunion de la formation restreinte « Chasse et gestion de la faune surabondante »	Erreur ! Signet non défini.
	Annexe 3 : résultats synthétiques des comptages destinés à mesurer les effets des battues administratives sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants	83
	Annexe 4 : quelques articles de presse 2018-2019	84
	Annexe 5 : accueil et pédagogie 2018 et 2019	95

OLT 1 Favoriser une dynamique fluviale active et maintenir les rôles écologiques de la RN pour les habitats et espèces du lit vif

CS 1.0.12 Suivi annuel des oiseaux nicheurs et hivernants du lit vif

Descriptif de la mesure :

Volet 1 : Recensement et cartographie des couples nicheurs de Sterne naine et de Sterne pierregarin (renseigne l'évolution décennale de la population nicheuse des espèces du lit vif).

Volet 2 : dénombrements des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants (renseigne l'évolution de l'effet refuge de la réserve naturelle).

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Les ornithologues amateurs locaux ont participé activement à ces deux suivis aux côtés de l'équipe RNVL.

Volet 1 Recensement et cartographie des couples nicheurs de Sternes naine et pierregarin

Pour 2018 : les premières observations de Sterne pierregarin et de Sterne naine sur la réserve naturelle sont respectivement notées le 13 avril et le 20 mai. Avec des niveaux d'eau élevés en début de printemps et une montée d'eau (630 m³/s) à la mi-mai, les sternes se sont installées tardivement.



Sterne pierregarin.
Photo : Mauricette FOICARD

Entre le 20 mai et début juin, seule une colonie mixte de 19 couples de Sterne pierregarin et 13 couples de Sterne naine s'installera sur les bancs de sable à l'aval immédiat du pont de Loire entre Pouilly-sur-Loire (58) et Couargues (18).



Sterne naine. Photo : Jean-Luc MEROT

Une nouvelle petite montée le 6 juin (450 m³/s) noiera la totalité des couvées de Sterne naine et onze de Sterne pierregarin. Jusqu'au 25 juin, les 8 couples restants poursuivront leur nidification et les premières éclosions sont notées pour deux couples entre le 20 et le 25 juin. Le 27 juin, la colonie est désertée !

Parallèlement 2 à 4 couples de sternes tenteront une ponte de remplacement qui n'aboutira pas et délaisseront la zone début juillet.

La baisse rapide des niveaux d'eau à partir de la mi-juin a probablement rendu le site assez facilement accessible depuis la berge, à la fréquentation humaine et aux prédateurs terrestres domestiques et sauvages. Malgré la mise en œuvre du dispositif d'interdiction temporaire d'accès aux sites de nidification (action IP 1.2.1) et de la surveillance associée, le non-respect de cette interdiction constaté (action SP 5.3.5) aura été à nouveau une des causes de l'échec de la nidification. Aucun couple de sternes n'aura mené à bien sa reproduction.

2018 est la cinquième année consécutive où les Sternes pierregarin et naine ont connu des échecs successifs de nidification dus aux montées d'eau et/ou aux dérangements humains et/ou la prédation d'origine naturelle et domestique.

Si la reproduction avait été menée à terme, ces effectifs nicheurs auraient représenté 17 % de l'effectif nicheur de la Loire et de l'Allier nivernais pour la Sterne naine et environ 10 % pour la Sterne pierregarin, contre respectivement 33 % et 28 % en 2011.

Pour 2019 : scénario catastrophe !

Si les dates de retours dans le courant de la 1^{ère} décade de d'avril, observées sur la réserve naturelle pour la sterne pierregarin sont similaires à celles des années passées, celles relevées en fin mai pour la sterne naine accuse d'un retard de près de dix jours.

Au fil de leurs arrivées, très peu d'oiseaux seront présents et aucune tentative d'installation sur les sites de nidification connus sur la réserve naturelle ne sera observée en 2019. En 25 années de suivis, c'est une première, ... et une mauvaise nouvelle.

Discussion : cette situation s'expliquerait par un renouvellement interannuel de la population nicheuse de la réserve naturelle insuffisant ces cinq à sept dernières années. Ce qui aurait fortement entamé le caractère de fidélité des sternes aux sites de nidification de la réserve naturelle.

Sur la réserve naturelle, plusieurs facteurs seuls ou cumulés peuvent être responsables de cet effritement d'effectif :

- des conditions hydrologiques défavorables : les montées d'eau soudaines naturelles et/ou artificielles (lâchers de barrage) peuvent envoyer les sites de nidification et emporter et détruire les nichées.
Les étiages précoces et durables qui dégagent très rapidement de (très) grandes étendues de bancs de sable et graviers incitent les sternes à s'installer sur les plus bas niveaux des grèves au plus près de l'eau. Elles sont alors plus vulnérables à la moindre variation des niveaux d'eau. C'est la notion de «piège écologique» mis en évidence par B.Jeanney en 2017 (Cf. bilan d'activité 2017). Ces étiages rendent également les ilots du lit vif plus facilement accessibles depuis la berge à la fréquentation humaine et animale naturelle et domestique à l'origine des facteurs qui suivent.
- de récurrents dérangements d'origine anthropiques sur les zones de nidifications malgré les interdictions temporaires d'accès et la surveillance effectuée.
- des dérangements et/ou prédateurs d'origines animales terrestres « sauvages » ou domestiques (chiens et chats divagants)
- des conditions et des circonstances d'hivernages africains et de migrations annuelles actuellement peu connues qui peuvent impacter négativement l'évolution des populations.

En l'absence de conditions favorables, on peut aussi supposer également une possible dispersion et un report d'effectifs de la réserve naturelle vers d'autres sites plus attractifs et sécurisants. C'est le cas possiblement de la zone de nidification du pont de Nevers 40 km à l'amont de la RNVL. Ce site voit ses effectifs fortement et régulièrement augmenter depuis 2013. Il accueillait ces deux dernières années plus de 80% des effectifs nicheurs de la Loire et l'Allier nivernaise contre 20% en 2011.

Malgré cet état de fait sur la réserve naturelle, il convient de poursuivre le suivi, de renforcer la surveillance dès lors qu'une colonie s'installe et d'envisager des solutions pour optimiser leur ré-installation : restauration et/ou aménagement d'ilots favorables à leur nidification, expérimentation technique de pose d'appelants artificiels et d'émissions sonores...

PERSPECTIVES : suivi à reconduire en 2020.

CS 01 Suivi annuel des oiseaux nicheurs et des oiseaux hivernants du lit vif
Volet 2 : dénombrement des oiseaux hivernant du lit vif

Les oiseaux d'eau hivernants :

Entre les mois de novembre 2018 et février 2019, **1059 à 1979 individus de 21 espèces d'oiseaux d'eau différentes** ont été dénombrés mensuellement, Même si à automne-hiver 2019-2020, les effectifs sont légèrement moins importants (entre 883 et 1252 individus pour 16 espèces recensées), ils restent cependant significatifs et révèlent à nouveau l'importance de la réserve naturelle pour la quiétude des oiseaux d'eau hivernants présents durant cette période.

Grues cendrées (photo ci-dessous BF-CENB) :

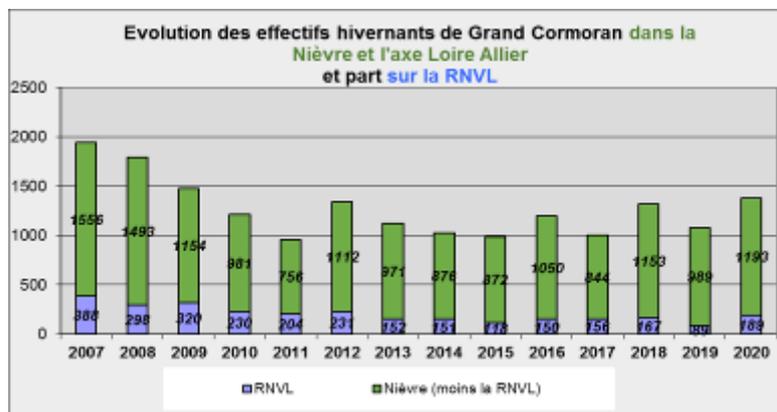
A l'inverse de l'automne-hiver 2017-2018, qui avait vu des effectifs relativement bas et une fréquentation irrégulière, la réserve naturelle et ses alentours ont connus ors de l'automne 2018-2019, une affluence record historique avec **4000 à 8000 individus**. Durant l'automne-hiver 2019-2020, une forte fréquentation a également été constatée. Mille à 7000 individus ont régulièrement utilisé les bancs de sable comme sites de dortoirs.



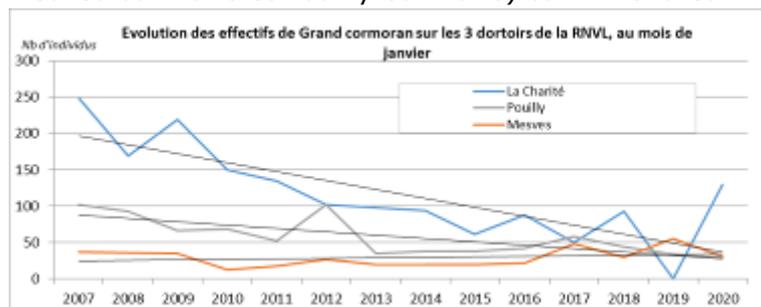
Des effectifs élevés tout comme ceux de la grande zone d'hivernage du centre de la France entre Nièvre, Allier et Cher, qui a vu une très forte augmentation de sa fréquentation ces dernières. Ceci est entre autre lié à la ressource alimentaire (chaumes de cultures) quasiment disponible tout l'hiver et une relative rigueur météorologique de ce dernier qui n'a pas incité les grues cendrées à poursuivre leur migration hivernale jusqu'au sud-ouest de l'Europe comme elles le font habituellement.

Le Grand cormoran :

Les comptages sur les dortoirs de cormorans ont lieu de novembre à février. Ils sont réalisés de manière simultanée, au crépuscule, sur tous les dortoirs. Le mois de janvier est le mois de référence pour le suivi de l'évolution. Ces données sont transmises à la LPO Nièvre qui coordonne les recensements du Grand Cormoran dans la Nièvre et les transmet au niveau national.



Les effectifs de janvier 2018 tout comme ceux de 2019 prolongent la tendance à la baisse de moitié des effectifs départementaux depuis maintenant dix ans. Sur la réserve naturelle, avec ces deux campagnes, les trois dortoirs (La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire) confirment leur relative stabilité depuis 2013.



Sur ces cinq dernières années, comparés aux effectifs des 30 à 36 dortoirs de l'intérieur du département nivernais et de l'axe Loire-Allier occupés en janvier, ceux présents sur trois dortoirs la réserve naturelle hébergent environ 10 à 15% des effectifs départementaux.

PERSPECTIVES: suivi à reconduire en 2020.

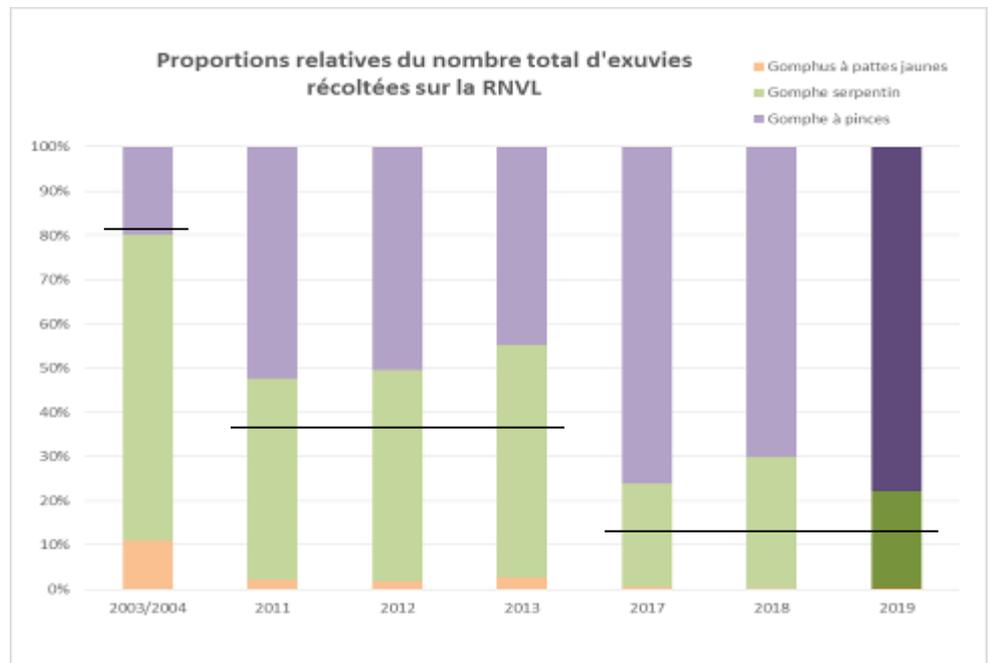
CS 1.0.13 Suivi annuel des gomphidés de la RNVL

Descriptif de la mesure : cette action se situe dans la continuité d'un suivi engagé de 2011 à 2013 basé sur la récolte et l'analyse d'exuvies de libellules gomphidés. La reprise de ce suivi fait suite à une redéfinition et un élargissement du protocole de relevé à l'échelle de tout le bassin versant de la Loire. Il s'agit désormais d'un protocole commun, animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, dont les résultats pourront s'interpréter à l'échelle de la Loire entière. A l'échelle de la réserve naturelle, les libellules gomphidés doivent servir d'indicateur d'évaluation de l'activité de la dynamique fluviale.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats : les mailles cartographiques de suivi ont été tirées au hasard et nous ont été proposées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Le suivi de l'année 2019 sur la réserve naturelle totalisait deux opérateurs : un technicien de la réserve naturelle et un naturaliste bénévole. 8 mailles de prospections ont pu être couvertes, comme l'an passé. Trois à quatre passages par mailles ont été réalisés, selon les niveaux d'eau et les conditions d'accessibilité qui ne sont pas toujours évidentes.

Au final en 2019, ce sont 1718 exuvies, qui ont été récoltées sur 4870 m de linéaire de berges cumulées (556 sur 5047 m de linéaire de berges cumulées en 2018). Les mêmes berges de chaque transect ont été prospectées plusieurs fois dans la saison.

Pour 2019, d'un point de vue statistique, le Gomphe à pinces représente 78% (70% en 2018) des effectifs d'exuvies récoltées, contre 22% (30% en 2018) pour le Gomphe



serpentin, et 0,2% (*idem* en 2018) pour le Gomphe à pattes jaunes. Ramenées au mètre linéaire prospecté, les proportions changent un peu et s'illustrent sur le graphique suivant. Ce graphique compare les années de suivi, mais il faut toutefois prendre en compte le fait que les longueurs de prospections (et donc la représentativité) sont nettement différentes d'une année sur l'autre.

Les trois groupes de données (2003-2004 / 2011-2013 / 2017-2019) montrent trois paliers différents avec une tendance à la baisse régulière qui ne va pas dans le sens de la conservation du Gomphe serpentin, au profit du Gomphe à pinces, plus commun et moins exigeant.

A côté de cela, une tendance commune aux différentes années de suivi s'illustre à nouveau en 2019 en ce qui concerne le type de support pour l'émergence des libellules : les berges à héliophytes ou à ripisylves restent les plus attractives pour l'émergence des gomphidés de Loire. Les racines et tiges des héliophytes servent de support de grimpe pour les larves au moment de leur sortie de l'eau pour effectuer leur mue. Il est donc important de préserver ces milieux dans les actions de gestion en Loire.

Partenaires : Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Association ANEPE-Caudalis, naturalistes bénévoles

PERSPECTIVES: suivi reconduit en 2020.

IP 1.1.1 Réalisation de travaux de restauration de la dynamique fluviale

Descriptif de la mesure : dans le cadre du Plan Interrégional Loire Grandeur nature, des travaux d'entretien et de restauration du lit de la Loire sont définis et programmés par la DREAL Centre Val de Loire. Ils sont ensuite réalisés par la DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire, gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF). Certains de ces travaux se localisent dans le périmètre de la réserve naturelle.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Ces travaux de dévégétalisation et de scarification inscrits au plan de gestion 2017-2026 visent à freiner la fixation du sable par la végétation arbustive afin de maintenir la capacité d'écoulement des chenaux secondaires et de minimiser les risques d'inondation. Ces travaux contribuent également au maintien des milieux de grèves, pelouses et prairies ligériennes. L'équipe de gestion de la réserve naturelle au côté de la DDT 58 suit la réalisation technique de ces travaux et donne, lors des phases de définition et d'exécution des travaux, des préconisations au regard des enjeux de conservation de la faune et de la flore du secteur concerné.

La réalisation de travaux a été conduite en 2018 et 2019 par la DDT respectivement sur cinq et sept sites différents. De l'amont vers l'aval :

- Chenaux secondaires et tertiaires de Passy (La Chapelle-Montlinard) :

En 2018, d'importants travaux de restauration ont été entrepris sur la partie aval de l'île du Pont de la Batte, au niveau du hameau de Passy, en vue de rouvrir les chenaux secondaires et tertiaires. Deux chenaux transversaux ainsi que le débouché aval ont vu la suppression de leurs franges boisées et un îlot au niveau du débouché aval a été déboisé. Le travail d'abattage a été réalisé par un bûcheron, donc sans présence d'abatteuse mécanique. Les souches ont été broyées sur place par un puissant broyeur forestier. Les produits de coupe ont été exportés en marge du site par un débardeur. Ils ont ensuite été évacués pour être valorisés ultérieurement en bois énergie. Un passage à gué sur le chenal secondaire de l'île du Pont de la Batte avait été déterminé, et a été utilisé par les engins pour les différents allers et retours.



Débardage mécanique des arbres abattus. BF-CENB



Broyage des souches à l'entrée du chenal de Vaudrilly. BF-CENB

Un peuplier noir hybride de culture a été supprimé au niveau de la zone de stockage temporaire du bois, afin de réduire la présence de ces variétés cultivées dans le lit de la Loire qui est le berceau du peuplier noir sauvage. Ceci répond à l'action IP 3.2.1 du plan de gestion spécifique sur le sujet.

En 2019 pour assurer un entretien, les zones dévégétalisées ont été hersées pour sortir les racines résiduelles, ameublir et remobiliser le sable lors d'une prochaine crue. Suite à la demande du gestionnaire de la RN, le restant des chenaux enherbés n'a pas été hersé mais broyé, ce qui a l'avantage de ne pas favoriser les espèces floristiques rudérales.

- Chenal secondaire de La Pointe (Mesves-sur-Loire) :

En 2019, le débouché aval de ce chenal qui n'avait jamais fait l'objet de travaux précédemment a subi une réouverture complète : les jeunes arbres qui s'étaient redéveloppés dans le chenal ont été abattus. Le volume de bois produit a conduit à choisir d'évacuer les futs par un débardeur pour être valorisés. Les racines ont été dessouchées puis broyées, et les surfaces réouvertes ont au final été hersées pour permettre à la Loire de remobiliser le sable lors de la prochaine crue d'hiver.

Au regard des enseignements obtenus suite au suivi scientifique de la dynamique d'évolution des saulaies (action CS 1.0.5 du bilan activité 2017), le gestionnaire a préconisé le maintien d'une bande de jeunes peupliers qui s'étaient développés sur le secteur, permettant de conserver ici une partie des individus nécessaires au renouvellement du peuplier noir et au bon état de conservation de sa population.



- Chenaux secondaires de Vauvrette (Herry) :

Les travaux de restauration entrepris depuis 2015 sur ce chenal ont été prolongés **en 2019** par un nouvel entretien : un hersage a été réalisé sur certaines zones de sable nu, des grèves sableuses dévégétalisées dans le chenal de Vauvrette et au niveau du chenal de l'îlot de Mouron. Les zones herbacées dépourvues de repousses de ligneux n'ont pas nécessité de hersage ce qui a permis l'expression des formations pelousaires du lit vif.

- Chenal de l'île du Bas (Mesves-sur-Loire) :

Les travaux de restauration débutés en 2016 sur ce chenal d'une longueur de 1,7 km ont donné de bons résultats sur les ligneux : peu de rejets de racines ont été constatés (les souches ayant été broyées). Les travaux légers d'entretien de l'an passé ont donc été reconduits **en 2018** (un seul engin équipé d'un godet est passé pour supprimer les quelques rejets de peuplier noir et robiniers qui avaient émergé et volontairement aucun hersage des sables n'a été effectué. Parallèlement, ce chenal faisant l'objet d'un entretien pastoral (Cf. action IP 2.1.3), il n'a donc pas nécessité d'intervention mécanique **en 2019**.

- Grève au droit du lieu-dit les Butteaux (Herry) :

Située la rive gauche de la Loire, cette grève rattachée à la berge, d'une superficie de 18 ha a été dévégétalisée en 2016 sur une quinzaine d'hectares. Des entretiens mécaniques annuels sont depuis réalisés pour supprimer les rejets ligneux des racines de peupliers et robiniers. **En 2018 et 2019**, cette zone a été entretenue dans sa totalité avec une pelle mécanique équipée d'un godet, et la zone relictuelle de pelouse à corynéphore a été sortie du périmètre des travaux. Au final, seules les zones végétalisées ont été traitées, les surfaces de sable de sable vierges ont été épargnées.

- Chenal secondaire de l'île aux corbeaux (Pouilly-sur-Loire) :

En 2019, d'importants travaux de restauration ont été entrepris sur ce chenal assez court, sur la commune de Pouilly-sur-Loire. Ce site avait été rouvert en 2006, et un nouveau passage a été nécessaire en 2019. Les jeunes arbres qui s'étaient redéveloppés dans le chenal ont été abattus et broyés sur place. Les copeaux ont été disposés au sol de manière à ce que la Loire puisse les évacuer. Les racines ont été dessouchées puis broyées, et les surfaces rouvertes ont au final été hersées pour permettre à la Loire de remobiliser le sable lors de la prochaine crue d'hiver.

Une frange boisée constituée d'une saulaie blanche a pu être conservée en pied de berge, le long du talweg du chenal. C'est un habitat naturel très rare sur le lit de la Loire.



*Abatage des jeunes peupliers (à gauche) puis dessouchage et broyage des souches, et hersage (à droite).
BF-CENB*

En 2019, ce site a fait l'objet en fin d'année d'un nouveau passage d'engins, après interruption de deux ou trois années : les rejets de peupliers ont été arrachés et laissés sur place. Le broyage prévu des produits arrachés n'a pas pu être fait.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020 :

Tous les travaux de restauration ayant été conduits, les années futures ne verront que de l'entretien sur les zones restaurées.

Partenaires : DDT 58, DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

IP 1.2.1 Elaboration, mise en œuvre et animation du dispositif de protection temporaire des sites de nidification des oiseaux des grèves

Descriptif de la mesure :

Prise d'un arrêté préfectoral afin d'interdire temporairement l'accès des personnes aux sites de nidification des oiseaux dans le but d'assurer la réussite de la reproduction des oiseaux des grèves et plus particulièrement des Sternes naines et pierregarins.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

En 2018, dès la nidification des oiseaux des grèves confirmée sur deux zones de la réserve naturelle (Cf. fiche action CS 1.0.12), la démarche de prise d'un arrêté préfectoral a été immédiatement enclenchée.



1/ La consultation des acteurs concernés s'est déroulée par voies informatique et téléphonique le 8 juin 2018. Les propositions de périmètres d'interdiction temporaire d'accès aux zones de nidification proposées par l'équipe de gestion de la RNVL, n'ont soulevé aucune remise en cause.

La démarche a été lancée, juste avant la montée d'eau. Sur le terrain, la randonnée nautique peut être facilement orientée sur des voies d'eau les plus éloignées des zones de nidification. Comme chaque année, il a été entendu de positionner les panneaux d'interdiction le plus loin possible du cœur des sites de nidification pour garantir la reproduction et anticiper les comportements des usagers et dans un second temps, d'ajuster la position des panneaux d'interdiction selon l'évolution des niveaux d'eau.

2/ Après consultation favorable des services de l'Etat concernés l'arrêté préfectoral était signé le 22 juin 2018.

3/ L'équipe de gestion a procédé à la pose des panneaux pour matérialiser cette interdiction temporaire d'accès, le 20 juin.

La dépose des panneaux s'est effectuée à la mi-juillet compte tenu de l'échec de la nidification constaté (Cf.e action CS 1.0.11 suivi des oiseaux nicheurs). La durée de l'interdiction temporaire aura été de 25 jours.

En 2019, en l'absence de reproduction avérée (Cf.e action CS 1.0.11 suivi des oiseaux nicheurs), le dispositif d'interdiction temporaire d'accès par arrêté préfectoral n'a donc pas été mise en œuvre.

Partenaires : Associations de pêches et communes de Pouilly/Loire et la Charité/Loire, Pavillon du Milieu de Loire, Loire Nature découverte, Canoë Evasion, DDT 58, DREAL Bourgogne-Franche- Comté.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

IP 1.2.2 **Contrôle présence et régulation de la population nicheuse de Bernache du Canada**

Descriptif de la mesure :

Éléments de contexte : espèce exotique envahissante, la reproduction de 2 à 3 couples de Bernache du Canada dans la réserve naturelle est prouvée depuis 2012. Compte tenu de sa grande taille, son comportement extrêmement territorial et sa biologie de la reproduction (installation de son nid sur des îlots semi végétalisés du lit vif, rassemblement des nichées en nurserie et défense), elle entre en compétition avec les espèces d'oiseaux à responsabilités (sternes, œdicnème...) et peut constituer une menace pour le bon déroulement de la nidification des oiseaux nicheurs des grèves.

Volet 1 : Recensement des couples nicheurs,

Volet 2 : Limitation des effectifs par stérilisation des œufs et tir silencieux

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Volet 1 Recensement et cartographie des couples nicheurs

De manière identique, en 2018 et 2019, trois couples se sont reproduits de manière certaine et trois autres couples se sont formés, se sont cantonnés mais ne se sont pas reproduits. Ils sont répartis de manière homogène environ tous les 2-3 kms entre La Charité-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire.

Les sites de nidification choisis sont les parties hautes de petits îlots en général bien végétalisés par les saules et peupliers où les femelles peuvent dissimuler leur nid. Un jars isolé bien cantonné, montant « la garde » indique qu'une femelle couve à proximité immédiate.

Volet 2 : limitation de la population nicheuse

Conformément aux modalités d'intervention prévues par les arrêtés 2018 et 2019 de destruction de spécimens d'animaux vertébrés exotiques envahissants dans les départements de la Nièvre et du Cher, des opérations de régulation ont été entreprises ces deux années avec l'intervention du service départemental 58 de l'ONCFS. En 2018, elle s'est soldée par l'élimination d'un individu femelle de l'un des trois couples reproducteurs.

En 2019, 19 individus ont été prélevés (deux couples et leurs neuf jeunes, respectivement sept et deux, ainsi que six adultes non reproducteurs). La femelle du 3^{ème} couple a été retrouvée morte possiblement de prédation naturelle avant que la nichée n'écloie. La quasi-totalité des couples reproducteurs aura donc été supprimée.



Partenaires : ONCFS, DDT58, AFB.

PERSPECTIVES : à reconduire en 2020.

OLT2 Maintenir et améliorer la mosaïque de milieux ouverts herbacés et les espèces associées

IP 2.1.1 Gestion mécanique annuelle du Solidage glabre sur les prairies des Saulières et Vauvrette

Descriptif de la mesure :

Le Solidage glabre (photo ci-contre) est une plante envahissante qui contribue à la diminution de la diversité biologique des écosystèmes qu'elle colonise, notamment les prairies ligériennes. Son élimination vise donc au maintien d'un bon état de conservation des prairies.

Contexte : de 2003 à 2006, un foyer-source localisé aux Prairies dites des sables à Herry sur les terrains du CEN Centre-Val de Loire a fait l'objet d'expérimentation mesures de lutte réduisant ainsi significativement son expansion.

Cette action est prise en charge techniquement et financièrement par le CEN Centre-Val de Loire sur son budget propre.



Actions réalisées en 2018-19 et résultats:



Parcelle en cours de broyage, en septembre. BF-CENB

Dans la continuité des travaux effectués jusqu'en 2006, une restauration de ces prairies a été engagée en 2012 par le biais d'un contrat Natura 2000 porté par le CEN Centre-Val de Loire.

Depuis 2015, un broyage annuel avec export des broyats est réalisé en période de végétation avant la montée en graines pour éviter leur dispersion au sol et épuiser les rhizomes.

Cette période n'est pas habituelle pour des travaux d'entretien de milieux naturels eu égard à la période de reproduction de la faune et de la flore, mais l'objectif est ici ciblé sur le Solidage glabre qu'il faut faire régresser et disparaître.

Les treize hectares ont été fauchés au mois de juillet en 2018 et à la mi-septembre en 2019 (en raison de l'indisponibilité du prestataire en été). Le solidage a cette année souffert de la sécheresse, et le pâturage en juillet et août sur la parcelle par le troupeau de moutons a permis, pour une première fois, d'en consommer une partie. Très peu de tiges étaient donc en fleurs cette année. Les effets de ces travaux de lutte contre cette espèce envahissante commencent à se faire ressentir (Cf fiche action suivante).

Le broyage doit être reconduit chaque année afin de ne pas perdre le bénéfice des travaux précédents, du fait d'une très grande productivité des pieds en semences.

Prestataire : Entreprise Cirade Environnement (45)
Partenaire : Association Past'Horizons

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

CS 2.1.2 Suivi annuel technique de la dynamique du Solidage glabre sur le site des Saulières.

Descriptif de la mesure : le site des Saulières fait l'objet d'une gestion mécanique dans le but de supprimer le Solidage glabre, espèce invasive qui contribue à la diminution de la diversité biologique des écosystèmes qu'elle colonise. Un suivi est donc prévu par rapport à ces travaux pour en mesurer l'impact et l'efficacité. Avec le nouveau plan de gestion de la réserve naturelle, il s'inscrit dans la continuité des suivis précédents de 2013/2014 en améliorant toutefois le niveau d'évaluation de la présence de l'espèce. Cette action hors de la programmation financière propre à la réserve naturelle 2019 a été prise en charge par le CEN Centre -Val de Loire sur un budget propre.

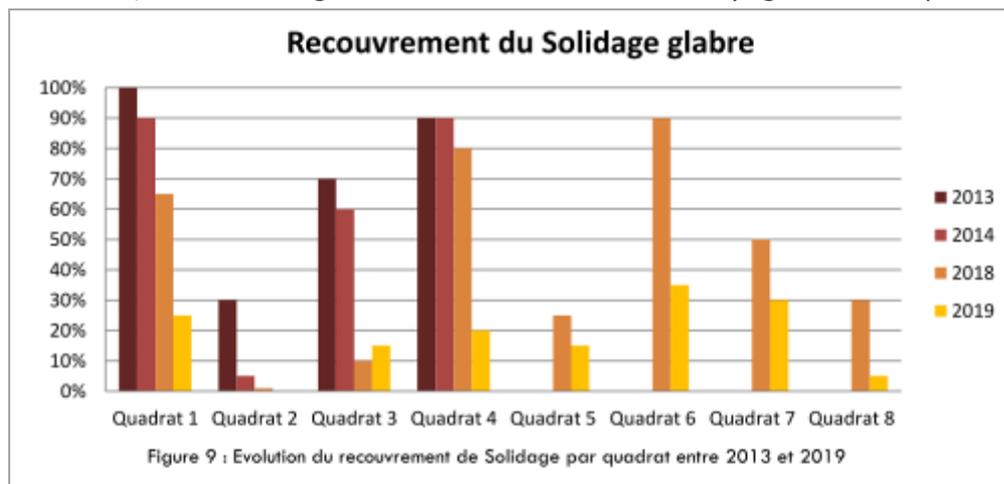
Actions réalisées en 2018-19 et résultats:

Le suivi consistait en trois mesures différentes mais complémentaires :

- Mesure de densité sur huit placettes fixes (quadrats 1 à 8).
- Suivi photographique sur cinq placettes pérennes
- Cartographie de la surface sous SIG avec prises de vues aériennes en drone.

Mesure de densité : sur les huit placettes, seules quatre ont une antériorité de plusieurs années (2013 et 2014). Les résultats sont assez encourageants sur l'efficacité des travaux de broyage qui selon les endroits, sont très significatifs. Ces travaux de broyage sont couplés à

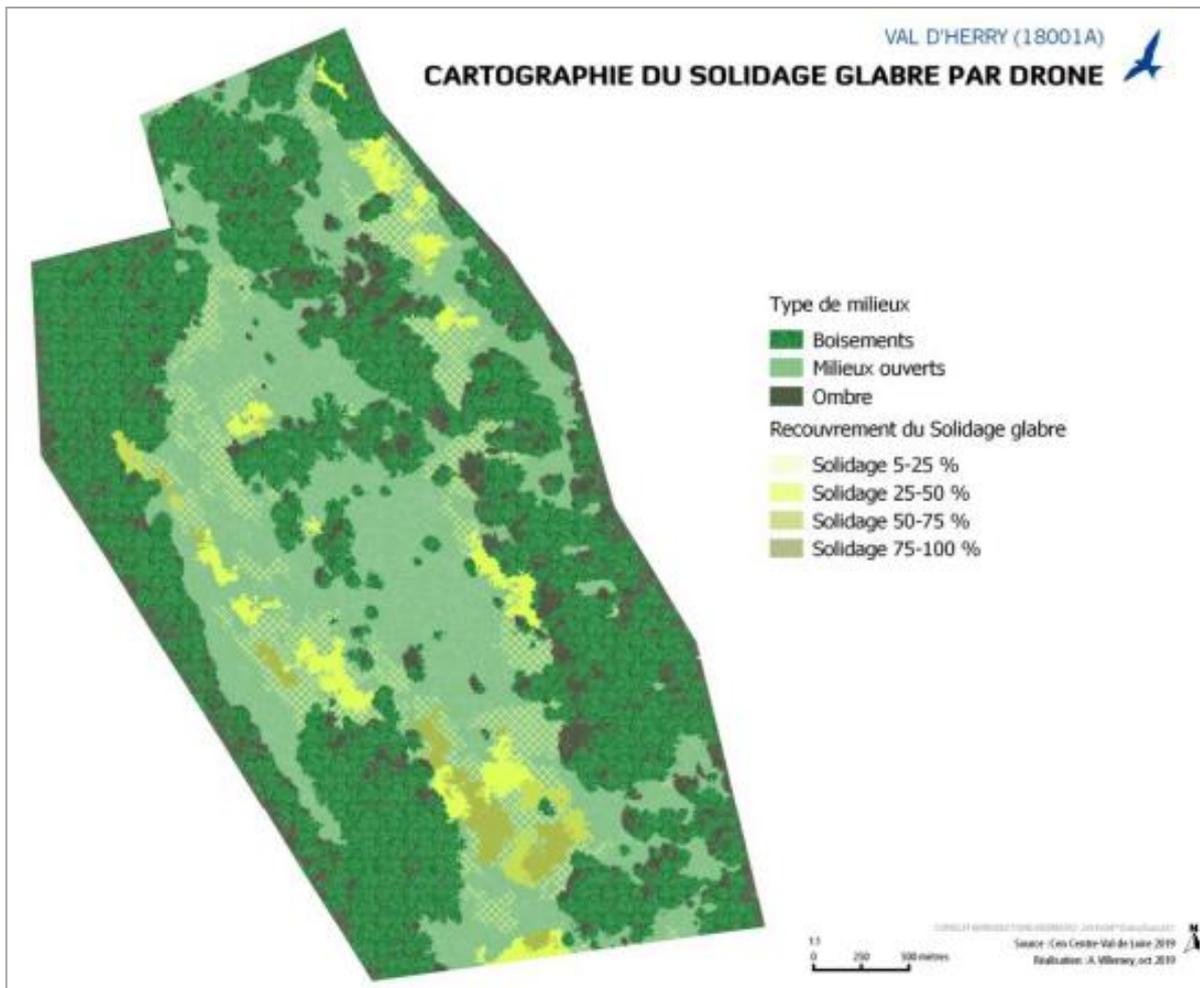
l'action du pâturage ovin, même si ce dernier fait ressortir un net refus de consommation, sauf en été 2019, ou du fait de la forte sécheresse, le solidage a été en partie consommé. Pour l'instant, nous pouvons dire que c'est surtout le broyage qui impacte le Solidage en densité au sein de ces zones de présence, selon l'effet recherché.



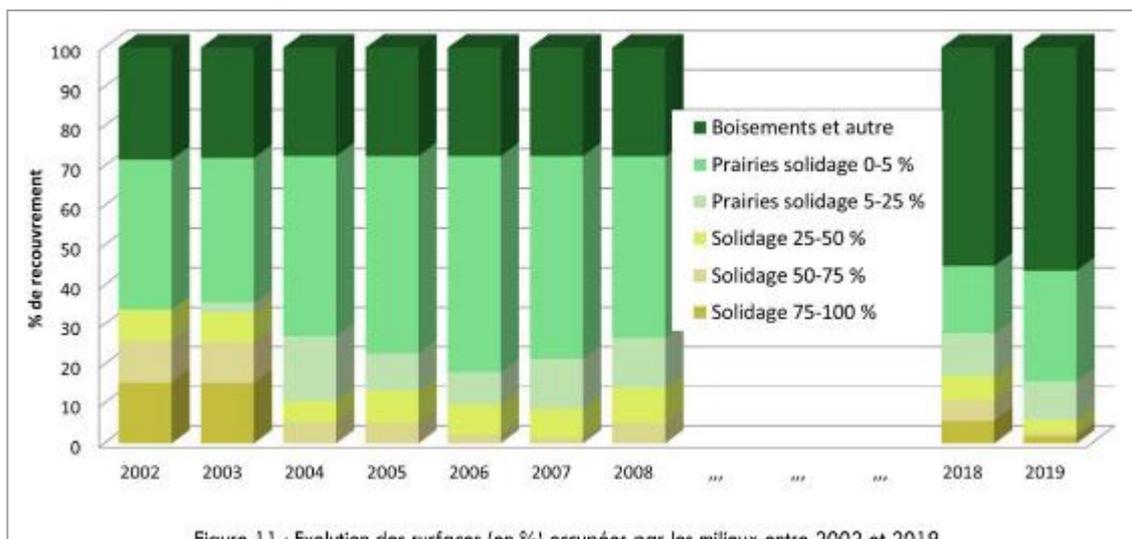
Suivi photographique : les cinq placettes de suivi photographique ne donnent pas de résultats satisfaisants en termes de mesure de l'impact des travaux, car les dates de floraison sont assez variables d'une année sur l'autre, elles ne sont pas très homogènes sur l'ensemble de la parcelle et ne donnent pas la possibilité d'évaluation quantitative de densité ou de répartition spatiale du Solidage. Cette mesure a donc été abandonnée en 2019.

Cartographie aérienne par prise de vue en drone : en 2019, la cartographie du Solidage glabre grâce à des photographies aériennes obtenues lors d'un survol drone a été reconduite, sur la base des tests concluants réalisés en 2018. Les images ont été réalisées par Kap-Archeo dans le cadre d'une prestation, à la mi-juillet, à 180 m d'altitude.

Le faible taux de floraison du solidage cette année n'a pas facilité la lecture des clichés, mais les interprétations ont quand même pu être menées. Les images ont été traitées par un logiciel de télédétection avec une interprétation des données sur la typologie de végétation suivante : *bois-ombre-solidage-autre*, avec une correction manuelle de la classification puis une estimation visuelle du recouvrement selon quatre classes différentes. Le résultat cartographique est assez parlant.



Les résultats cartographiques ont été comparés aux anciennes données surfaciques issues des précédentes cartographies réalisées sur le terrain. En 2019, le Solidage a beaucoup régressé, la surface occupée (recouvrement > 25%) n'est plus que de 6 %. Cette régression peut être le résultat d'opérations de gestion adaptées mais aussi de l'année climatique exceptionnelle 2019 qui a entravé le développement de l'espèce.



La poursuite des mesures de gestion mécanique par broyage semble nécessaire et justifiée pour faire encore régresser l'espèce, et en parallèle, la poursuite de ce suivi scientifique est nécessaire pour suivre les tendances sur du moyen terme, mais sera réalisée tous les deux ans, pour avoir des tendances plus significatives.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2021 (passage à un suivi bi annuel)

Descriptif de la mesure :

L'opération consiste à entretenir des sites de pelouses et de prairies existantes par des moyens agricoles, pastoraux et mécaniques afin de les maintenir dans un bon état de conservation, favorable à la présence d'espèces patrimoniales à forte responsabilité.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Gestion pastorale sur la réserve naturelle :

Le recours au pâturage itinérant comme mode de gestion des milieux ouverts herbacés est prévu dans le 3^{ème} plan de gestion, dans la continuité des quatre années engagées dans ce sens par le biais du programme Pasto'Loire et sur la base de la notice de gestion pastorale mise à jour en 2016.

Bernard GIRARD, éleveur-berger a donc mené en 2018 et 2019 son troupeau de 300 brebis allaitantes, en alternant pâturage itinérant, avec des gardes de troupeau sur des parcours libres et pâturage par parcage (filets électrifiés). Toutes les entités prévues au plan de gestion pastoral ont été tout ou partie pâturées durant des deux années :

- ❖ Mesves-sur-Loire (terrains du DPF sur la Chaume, l'île du Bas, étendus aux zones des Aubrets et du chenal de l'île du Bas, ainsi qu'aux parcelles communales autour de l'étang)
- ❖ Pouilly-sur-Loire (prairie de Malaga et berges des quais en aval du pont)
- ❖ Herry (Les Saulières et les Mardelles, terrains du CEN Centre-Val de Loire), le terrain du SIAEP de Sancerques ayant dû être exclu des parcours de pâturage (Cf. plus bas).

Le gestionnaire a suivi et assisté l'éleveur régulièrement au cours de la saison selon un calendrier de pâturage de départ, en veillant au respect des zones sensibles écologiquement et à la bonne répartition de la pression pastorale sur l'ensemble des entités, selon les conditions climatiques, la ressource fourragère et la sensibilité des sites. Les calendriers de pâturage réalisés pour 2018 et 2019 sont présentés en annexe 1.

Pour ces deux années, l'arrivée du troupeau s'est faite au mois de mars, suite à une longue transhumance pédestre, venant de la commune de Vielmanay (58) sur laquelle le troupeau avait passé l'hiver.

A retenir :

En 2018, en trois transhumances successives au mois de mars, le troupeau a rejoint sa zone d'agnelage prévue côté Cher : il s'agissait à nouveau du site des Saulières, avec l'accord du SIAEP de Sancerres de pouvoir bénéficier encore cette année de leur terrain, contigu au précédent, et permettait d'avoir suffisamment de ressources fourragères. Mais un changement de position de la part du SIAEP, suite à une demande de son locataire de la chasse sur ces mêmes parcelles exigeant le départ du troupeau justifié par une incompatibilité du pâturage avec la gestion et les intérêts cynégétiques au mois d'avril, a compromis le pâturage sur ses parcelles. L'éleveur a donc été contraint de migrer son troupeau sur une autre entité de la réserve naturelle. A la veille de la mise-bas, une transhumance pédestre étant inenvisageable, un transport en camion a donc été réalisé en urgence. L'agnelage s'est donc déroulé cette année sur l'entité pastorale de Mesves-sur-Loire, la seule à pouvoir offrir une surface suffisante et favorable après celle abandonnée côté Cher.



Passage du troupeau sous le pont de Pouilly, en transhumance de Mesves à Pouilly.
NP-CENB

En 2019, tenant compte des difficultés rencontrées en 2018, le retour du troupeau pour l'agnelage s'est directement fait fin mars, sur le site de Mesves-sur-Loire. La moitié du printemps suffisamment pluvieux a maintenu une pousse suffisante de l'herbe pour garantir les besoins du troupeau. A partir de début juillet, le troupeau, au rythme de cinq autres transhumances a poursuivi le pâturage de trois autres entités pastorales jusqu'à la fin septembre où il a retrouvé son site d'hivernage à Vielmanay. L'annexe 1 présente le calendrier détaillé de pâturage 2018 et 2019.

Sur ces deux années, en parallèle au suivi de la pression pastorale, le travail de l'équipe de la réserve naturelle a été de prévoir, d'organiser et de suivre le bon déroulement des transhumances qui permettent au troupeau de passer d'une entité de pâturage à une autre, avec parfois la traversée de la Loire en empruntant le pont de Pouilly-sur-Loire. L'année 2018 a vu six transhumances et cinq en 2019 dont deux traversées de la Loire, avec à chaque occasion, la collaboration des services départementaux de la Nièvre, des services techniques des communes de Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire et Couargues.

En outre, lors de certaines transhumances, l'équipe de gestion de la réserve naturelle s'est attachée à relayer ces événements dans la presse et sur les autres supports d'information locale et à renseigner le public qui était invité à participer et à suivre le troupeau (*Cf. action PA 5.2.1 Animation pour les riverains et usagers*).



Départ pour une journée de garde sur le secteur de La Batte, en septembre 2018. BF-CENB

Partenaires : association Past'Horizons, services techniques des communes de Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire et Couargues, Conseil départemental de la Nièvre, Ferme de la Ronce à Vielmanay (58)

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

IP 2.1.5 Restauration mécanique ou pastorale de surfaces de pelouses et prairies

Descriptif de la mesure :

L'opération consiste à restaurer des pelouses ou des prairies qui sont embroussaillées, par le biais d'actions mécaniques (fauche, broyage, débroussaillage, bûcheronnage). Plusieurs sites ont été ciblés dans le plan de gestion. La mise en œuvre de contrats Natura 2000 sera mobilisée pour conduire cette action

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Les sites programmés pour de la restauration en 2018 et 2019 sont :

- l'île aval du faubourg de La Charité-sur-Loire, sur laquelle aucun travaux n'a eu lieu suite au démantèlement et au retrait de l'ancien bar de la plage en 2010.
- le dessous de la ligne électrique haute-tension et les prairies adjacentes sur l'île au droit de La Pointe entre les communes de La Charité-sur-Loire et Mesves-sur-Loire. Les milieux naturels de ce site sont assez perturbé suite aux travaux classiques d'entretien de la végétation sous la ligne réalisés par RTE.

Pour ces deux sites, l'équipe de gestion de la réserve naturelle a réalisé en 2018 et 2019, les diagnostics et les notices de gestion préalables à la constitution et au dépôt des demandes de contrats natura 2000.

Pour le site de l'île aval du faubourg de La Charité-sur-Loire, la commune de la Charité-sur-Loire avec la co-assistance des équipes RNVL/Natura 2000 des Cen CVL et B et de la DDT58, a déposé en 2019 un contrat Natura 2000 qui a été instruit par la DDT de la Nièvre. Les travaux débuteront à l'hiver 2020.



Prairie et fruticée dégradées sur le site de la Pointe (à gauche) et prairie à chiendent colonisée par le peuplier sur le site du faubourg (à droite). BF-NP-CENB

Pour le site de la pointe, le contrat sera porté par le Cen Bourgogne gestionnaire de la réserve naturelle. Son montage a débuté en 2019 et sera finalisé en 2020 pour des travaux qui pourraient débuter en fin 2020-début 2021 suite à un appel d'offre dans le cadre de la procédure des marchés publics.

A cheval sur les deux départements, cette opération nécessite le montage de deux contrats Natura 2000 pour chacune des surfaces départementales concernées. Courant 2019, une présentation de terrain avec les représentants des DDT 58 et 18 en charge de l'instruction des contrats a été faite. A également eu lieu une rencontre avec RTE, gestionnaire de la ligne électrique pour préciser l'articulation de ce contrat avec un projet de délégation de gestion de la végétation sous la ligne et financée par le RTE au profit du gestionnaire de la réserve naturelle.

PERSPECTIVES: action à finaliser ou à suivre en 2020 pour ces deux sites

CS 2.0.1 Suivi quinquennal de l'état de conservation des pelouses et des prairies de la RN

Descriptif de la mesure :

L'opération consiste à mesurer régulièrement l'état de conservation des milieux ouverts de la réserve naturelle (pelouses et prairies ligériennes) qui font l'objet de mesures de gestion mécaniques et pastorales. Cette évaluation se place dans un contexte similaire à l'échelle du site Natura 2000 où toutes les pelouses ligériennes qui ont été ciblées suivent le même protocole de mesures. L'évaluation de l'état de conservation se fait par le biais de relevés floristiques, sur la base de sept indicateurs.

Ce suivi a déjà été réalisé en 2014. Une nouvelle campagne de mesures était donc nécessaire pour pouvoir réactualiser les données et permettre ainsi une comparaison.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats:

Les relevés de l'année 2019 se sont concentrés uniquement sur les pelouses. En complément, les prairies seront parcourues en 2020.

Toutes les pelouses parcourus en 2014 l'ont été à nouveau en 2019. Elles sont au nombre de huit, régulièrement réparties sur le linéaire de la réserve naturelle.

Les relevés se sont faits le long des mêmes transects établis en 2014. Une recherche sur le terrain des repères de début et fin de chaque transect a été entreprise en amont des relevés, au printemps 2019. Suite à cela, les phases de relevés floristiques ont eu lieu du mois de juin au mois d'août.

Les analyses seront disponibles dans le courant de l'année 2020, en parallèle de celles réalisées sur tout le site Natura 2000.

Les données sur les prairies au sein de la réserve naturelle viendront aussi compléter en 2020 l'analyse sur les pelouses.

PERSPECTIVES:

action à finaliser (analyse pelouse) et à poursuivre (prairies) en 2020.

OLT3 Garantir la naturalité des boisements alluviaux

CS 3.0.1 Evaluation décennale de l'état de conservation des boisements alluviaux (bois durs)

Descriptif de la mesure :

L'opération consiste à effectuer une nouvelle campagne de mesures sur l'état de conservation de la forêt alluviale (bois dur) à travers un protocole national commun aux réserves biologiques forestières.

Actions réalisées en 2018 et résultats :

L'année 2018 a vu la fin du déploiement de cette nouvelle campagne de suivi qui s'étalait sur deux ans. L'aide d'un stagiaire a à nouveau été sollicitée pour effectuer ce suivi avec le garde technicien de la réserve naturelle, ainsi que pour interpréter les résultats. Un recrutement a donc été réalisé par le gestionnaire et Jocelyn Mazuel, étudiant en Master 2 de l'université de Rennes, a été choisi pour 6 mois de stage de mars à août.

Echantillonnage :

Ce suivi prend le relai d'un premier suivi déjà réalisé en 2004 et 2005 qui était assez localisé sur le site (concentré sur des parties d'îles). Etant donné d'une part la volonté du gestionnaire d'avoir des données plus représentatives de l'ensemble des forêts de la réserve naturelle et d'autre part que le protocole a évolué pour se rattacher à un protocole national (le PSDRF : protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières), la pression d'échantillonnage a été revue à la hausse. Le nouveau suivi est ainsi passé de 32 à 93 placettes, tout en conservant ces 32 premières placettes de 2004 et 2005 qui seront donc relues.

Deux grands secteurs ont été échantillonnés :

- ✓ le secteur de l'île du Bas et de l'îlot des Barreaux, avec 21 placettes nouvelles et 20 anciennes,
- ✓ le secteur de l'île du Lac, des Mardelles et des Saulières, avec 41 placettes nouvelles et 12 anciennes.

Relevés :

En 2017, les relevés ont été effectués sur 43 placettes. En 2018, les 50 placettes restantes ont fait l'objet de mesures. Au final, sur les deux années, ce sont plus de 4300 arbres vivants et morts qui ont été comptabilisés, mesurés et décrits. Avec ces nouvelles données de 2018, les résultats de l'an passé ont donc pu être affinés en termes de représentativité : l'erreur relative (qui traduit la précision des données) a été abaissée : elle se situe entre 13 et 15.5% sur le volume de bois vivant (contre 20 à 24% en 2017), sachant qu'une précision optimale des données se traduirait par une erreur relative inférieure à 10%.

Analyse :

Dans l'analyse des données, une différenciation des types de boisements a été faite : elle sépare les peuplements de bois tendre matures (peupleraie noire) des peuplements de bois dur (chênaie-frênaie-ormaie). Ce distinguo a été fait car ce sont deux types de boisements bien différents en termes de composition (essence) et de fonctionnement, le tout étant lié au niveau de la nappe alluviale.

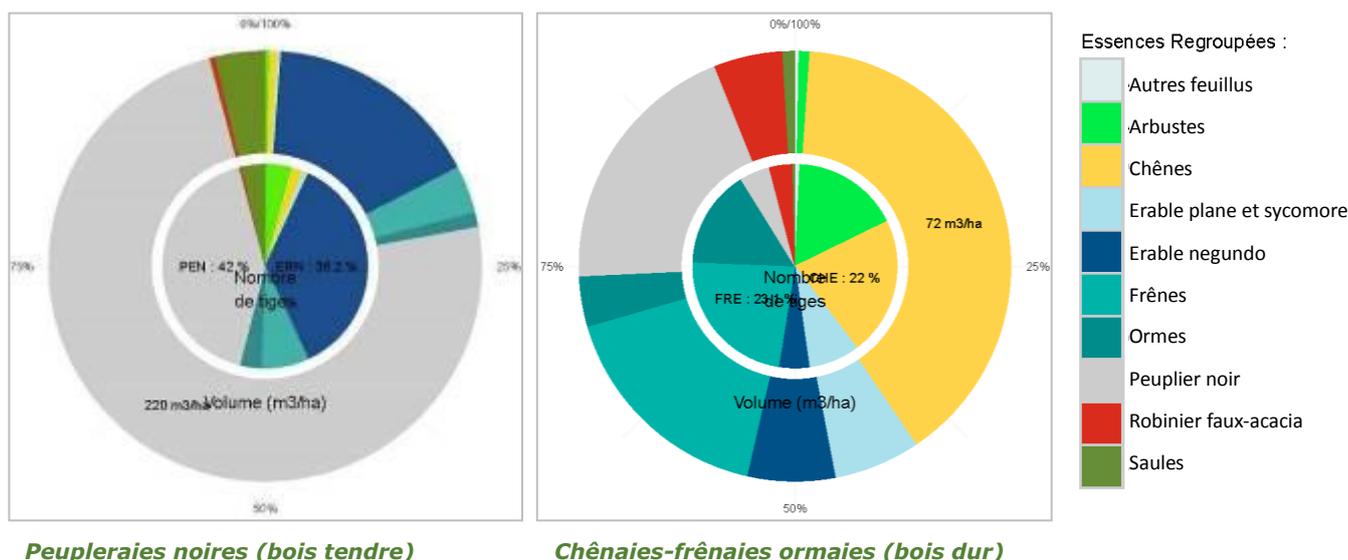
Résultats :

Les résultats permettent de prime abord de mieux **caractériser les boisements** que nous avons sur les îles selon différents critères descriptifs. Une partie des résultats est reprise ci-dessous. Ensuite, au-delà de la partie descriptive, **l'état de conservation** des boisements peut être approché par une lecture qui combine onze indicateurs d'évaluation. Cela peut être illustré sous la forme de graphiques en radar, en regroupant ces onze indicateurs sous quatre paramètres fondamentaux de composition et de structure dendrologiques, de fonctionnalité et d'altérations écologiques.

Caractéristiques des boisements :

Toutes les données de mesures dendrologiques relevées sont analysées de manière statistique sous différentes formes, en répondant à différents critères de lecture. Ces critères descriptifs des boisements échantillonnés sont variés : ils sont actuellement au nombre de six pour le bois vivant, huit pour le bois mort, un pour la régénération, et deux pour les dendro-microhabitats¹. Chacun s'illustre sous forme graphique, et ils sont tous complémentaires. Il est donc difficile Cf.e impossible de les synthétiser en une ou deux notes (cette complémentarité traduit bien d'ailleurs la diversité et la richesse de fonctionnement des écosystèmes forestiers). Malgré cela, certains de ces critères sont reconnus comme fondamentaux et sont présentés ci-dessous, toujours sur la différenciation forêt de bois tendre / forêt de bois dur.

Compartiment du bois vivant :



Répartition relative et absolue des différentes essences relevées (en nombre de tiges et en volume), tous diamètres confondus, sur le bois vivant.

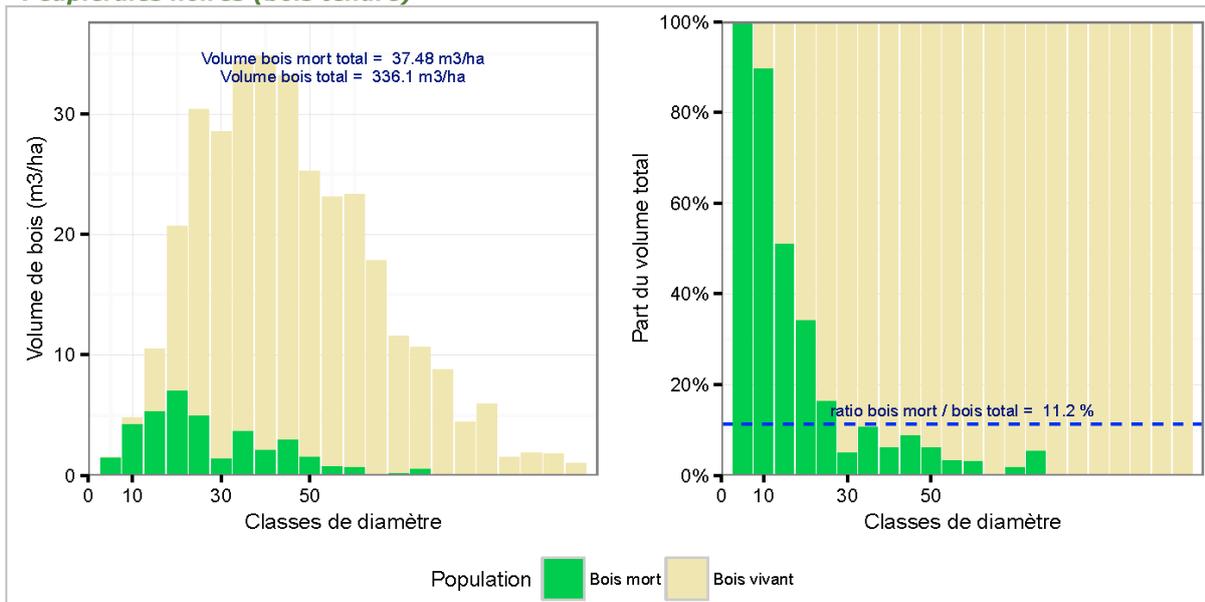
En l'état actuel, la peupleraie noire est bien caractérisée par la forte présence du Peuplier noir, tout en étant polluée par la présence de l'Érable negundo. Le ratio entre le nombre de tiges et le volume est faible pour le peuplier noir et traduit la présence d'arbres matures de grande hauteur qui offrent un volume important. La transition vers le bois dur est entamée, mais sur un faciès humide au vu de la présence du Frêne commun plus que du Chêne pédonculé. Dans le détail, la composition en essence confirme cet état de transition déjà avancé de la peupleraie noire : le Chêne pédonculé se retrouve dans les six classes de diamètre existantes, de la plus petite à la plus grande, et le Frêne commun dans cinq.

Au sein de la chênaie-frênaie-ormnaie, le ratio nombre de tiges / volume du Peuplier noir est encore plus faible, traduisant la présence d'arbres majestueux qui devraient, lors du prochain cycle d'inventaire (2026) alimenter en partie le volume de bois mort debout ou au sol. Le chêne est majoritaire en densité, mais équivalent au frêne en volume. Une autre analyse sur les diamètres selon les essences, montre une jeunesse du peuplement de bois dur, avec une prédominance d'arbres de diamètre moyen (diamètres entre 27.5 et 47.5cm) et une rareté d'arbres de gros et très gros diamètres (>47.5 et >67.5cm).

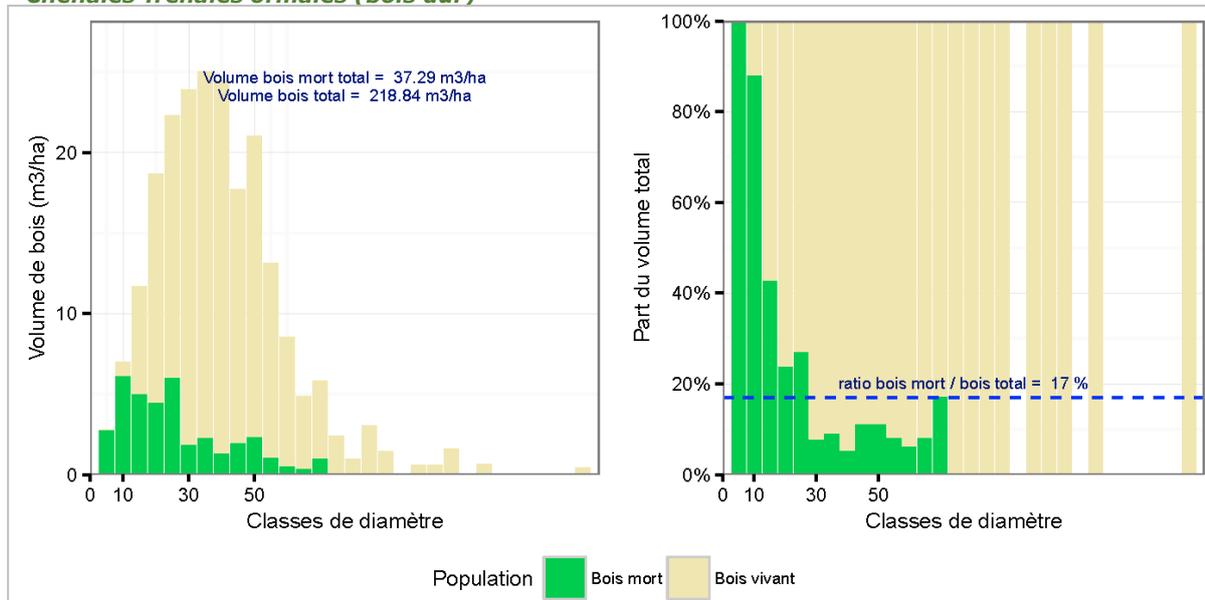
¹ Les dendromicrohabitats sont tous les artéfacts naturels liés à la vie d'un arbre que celui-ci est censé développer de manière spontanée dans des conditions de vie et de maturité optimales. Leur présence traduit donc des formes d'expression naturelles des boisements, et inversement, leur absence est signe de dysfonctionnement et de pauvreté structurelle. Il en existe près d'une cinquantaine de types : il s'agit par exemple de champignons polypores, de cavités de tronc ou de branche, de branches cassées, d'écorces décollées,... Ils constituent des habitats naturels pour toute une guildes d'espèces spécifiques qui font la richesse des forêts et qui sont essentielles à leur équilibre naturel.

Compartiment du bois mort :

Peupleraies noires (bois tendre)



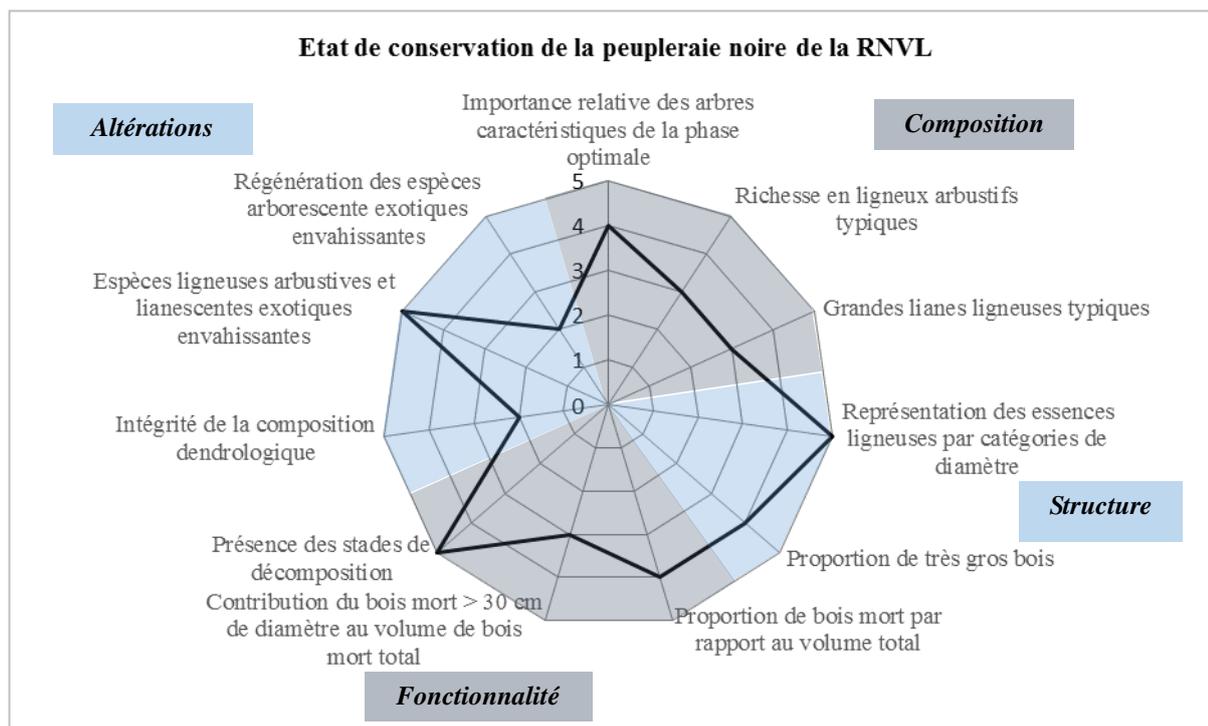
Chênaies-frênaies ormaies (bois dur)



Répartition absolue et relative du volume de bois mort et de bois vivant par classes de diamètres.

Concernant le bois mort, les boisements de la réserve naturelle présentent des résultats un peu contrastés : les ratios de volume de bois mort par rapport au volume total sont assez corrects sur la peupleraie noire (11.2%) et plutôt bons au sein la chênaie-frênaie-ormaise (17%), sachant qu'un ratio de 15% correspond à une bonne note d'état de conservation au regard de la naturalité du boisement. En revanche, ces bois morts sont issus majoritairement de bois de diamètre petit à moyen. Un déficit se fait sentir dans les bois gros à très gros, alors que ce sont surtout eux qui écologiquement sont essentiels à l'accueil de la biodiversité saproxylique. Ces notes devraient s'améliorer avec le temps, en l'absence d'exploitation et donc de prélèvement de bois.

Etat de conservation des boisements :



L'état de conservation de la peupleraie noire est globalement assez bon. La note finale obtenue est de 40/55, soit 73 % de la note maximale.

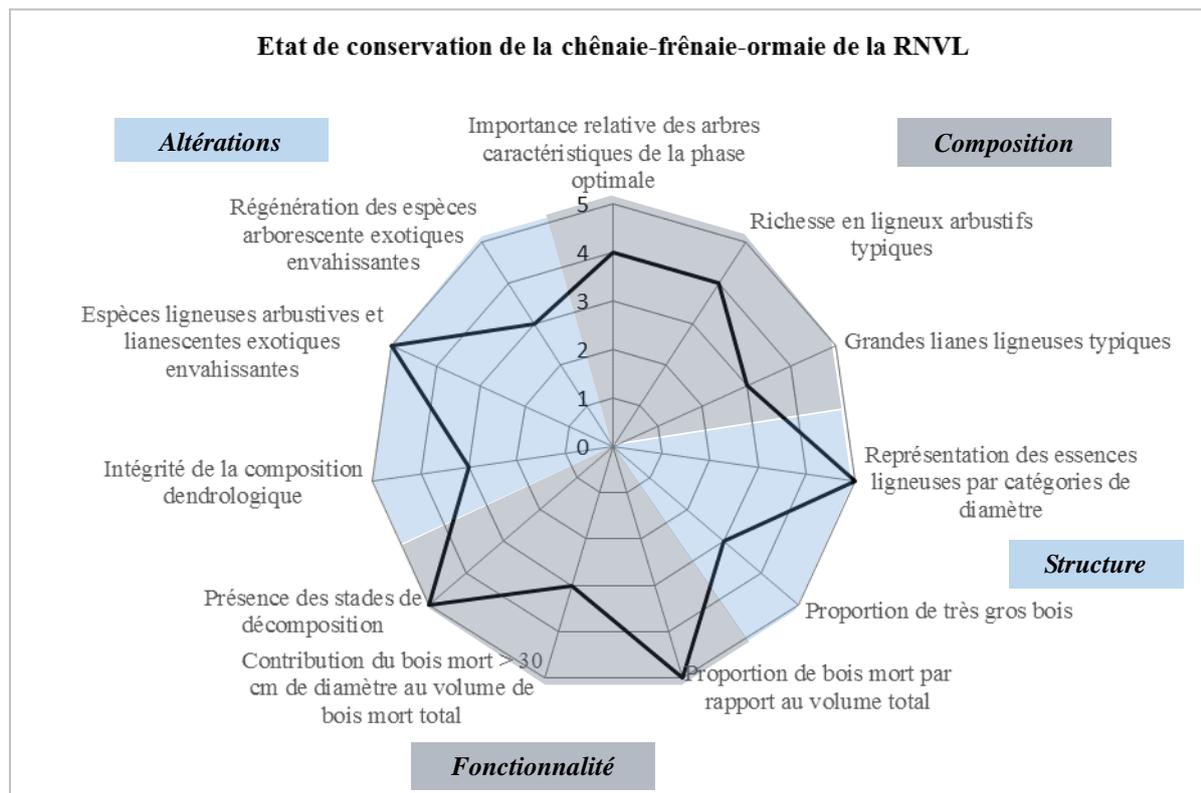
Globalement, ce sont les paramètres liés à **l'altération** au niveau arborescent qui sont les plus mal notés. Ceci tient essentiellement à la forte présence de l'Érable negundo qui occupe une part importante de la surface terrière de la peupleraie noire (23%) et qui est caractérisé par une régénération effective et bien marquée. Ceci dénote une très forte introgression de l'espèce dans le milieu à tous les stades de développement et donc une altération importante.

La composition de la peupleraie noire est notée dans la moyenne, mais ceci est à relativiser du fait à priori d'une inadéquation des critères de ces indicateurs aux forêts de bois tendre. En effet les critères sont plus adaptés aux forêts de bois durs, et puisque la composition est bien différente entre les deux boisements, une révision de la grille d'analyse permettrait donc d'avoir une évaluation plus juste. Par exemple, l'absence de Troène commun est un des signes de bon état dans la peupleraie noire alors qu'il est ici noté négativement. Pour autant la relative absence de lianes traduit bien la réalité ressentie sur le terrain, et cette caractéristique des forêts alluviales n'est ici pas optimale. La Vigne sauvage fait défaut, le Houblon et la Clématite des haies sont assez rares, la liane la plus courante étant le lierre.

La structure horizontale du boisement est bien notée, que ce soit sur la représentation des essences par catégories de diamètre ou la proportion de très gros bois. Ceci est le résultat d'une absence d'exploitation et de gestion du boisement qui lui permet donc de bénéficier d'une continuité structurelle dans les classes de diamètre, allant du semis aux arbres de gros diamètre. La peupleraie noire ne laisse donc pas apparaître de cloisonnement ou d'homogénéité que l'on peut couramment observer dans les parcelles de coupes forestières. En revanche, du point de vue de la structure verticale, il ressort que l'Érable negundo modifie assez significativement la hauteur moyenne de la canopée. Ceci interfère sur la forme des arbres suite à une compétition interspécifique pour la lumière, et modifie plus généralement le profil vertical de la forêt. Ceci pourrait notamment avoir un impact sur la présence d'oiseaux nichant dans les arbres de haut jet (ardéidés, rapaces forestiers), mais qui resterait à évaluer.

La fonctionnalité de la peupleraie noire a été évaluée comme moyenne à bonne. Le recyclage du bois se fait sans dysfonctionnement particulier. Il ressort une faible proportion de gros bois mort (>30cm), ce qui dénote soit une maturité qui n'est pas aussi avancée que celle à priori supposée, soit un dysfonctionnement. Les peupliers noirs étant connus pour atteindre rapidement de gros diamètres, et les peupleraies noires de la réserve naturelle étant

relativement âgées, nous pourrions attendre une importante part de gros bois mort apportée par ces peupliers, ce qui d'après les résultats, n'est pas le cas. L'hypothèse d'un assèchement de la forêt alluviale de bois tendre se traduisant par une transition prématurée vers le bois dur trouverait donc ici un écho, du point de vue du bois mort.



Le radar de la chênaie-frênaie-ormiaie ne présentant pas de déficit réellement marqué, et traduit un état de conservation plutôt globalement bon, avec une note finale de 43/55 soit 78 % de la note maximale.

L'altération obtient la note la plus faible, car même si l'indicateur lié aux espèces arbustives et lianes exogènes est très bien noté, on observe la présence d'espèces arborescentes exotiques. Toutefois l'altération des boisements est moins marquée ici que dans la peupleraie noire. En effet, le milieu est moins favorable à l'Érable *negundo* et le Robinier n'est pas favorisé en raison de l'absence d'exploitation.

La composition obtient également la note la plus faible, principalement en raison du déficit des lianes. Les lianes typiques des forêts alluviales sont peu présentes et peu de lianes atteignent des hauteurs importantes, nous renseignant ainsi sur la jeunesse du boisement.

La structure de la chênaie-frênaie-ormiaie est assez bien notée, les classes de diamètres étant bien représentées pour la plupart des essences. On remarque tout de même, et ce malgré l'absence d'exploitation du boisement, que le très gros bois n'est pas très représenté, témoignant une fois encore de la jeunesse du boisement.

Quant à **la fonctionnalité** de ce boisement, celle-ci est bien notée. La dégradation du bois se fait de façon naturelle et continue. La faible proportion de gros bois mort, alors que les essences de bois durs nécessitent de nombreuses années avant d'être décomposées, dénote une fois de plus que ce boisement s'est installé récemment.

Partenaires : Réserves naturelles de France, autres réserves naturelles fluviales

PERSPECTIVES: relevés à reconduire en 2026, analyses comparatives à poursuivre.

IP 3.2.1 Suppression des pieds isolés de Peuplier noir cultivars et hybridés et reconversion des peupleraies

Descriptif de la mesure :

La réserve naturelle renferme un patrimoine génétique important sur le Peuplier noir. La présence de variétés cultivars de peupliers plantés ou d'hybrides spontanés entre la souche sauvage et les cultivars sont susceptibles d'engendrer une pollution génétique envers le Peuplier noir de souche sauvage.

Il convient donc de mettre en place des actions de suppression de ces peupliers noirs cultivars et de reconversion des peupleraies de culture en forêts alluviales plus naturelles et spontanées.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Après une autorisation accordée à un propriétaire riverain, au titre de la réglementation réserve naturelle, ce dernier a entamé en 2018, la première tranche d'exploitation d'une ancienne plantation de 35 hectares de peupliers cultivars moribonds.

Au préalable, l'équipe de gestion a assisté le cabinet d'expert forestier en charge de superviser les travaux pour intégrer les prescriptions suivantes :

- réalisation des travaux d'abattage et de débardage à l'automne en dehors des périodes écologiquement sensibles,
- balisage des arbres à cavités et des massifs arbustifs en sous-étage à conserver,
- définition d'itinéraire de circulation et des places de stockages.

En 2019, les travaux se sont poursuivis dans le courant de l'hiver. Pour des questions de rentabilité et de contraintes trop lourdes pour le propriétaire, malgré un cahier des charge au préalable discuté et accepté, ce dernier a souhaité mettre fin définitivement à cette exploitation. Au final, ce sont donc environ les 2/3 des 35 hectares qui auront été exploités.

PERSPECTIVES: action à reconduire en 2020 selon opportunité d'actions des propriétaires et identification et programmations de nouvelles interventions.

OLT4 Maintenir la diversité des annexes hydrauliques et des conditions d'accueil des habitats et des espèces inféodées

CS 4.0.1 Suivi quinquennal floristique des annexes hydrauliques

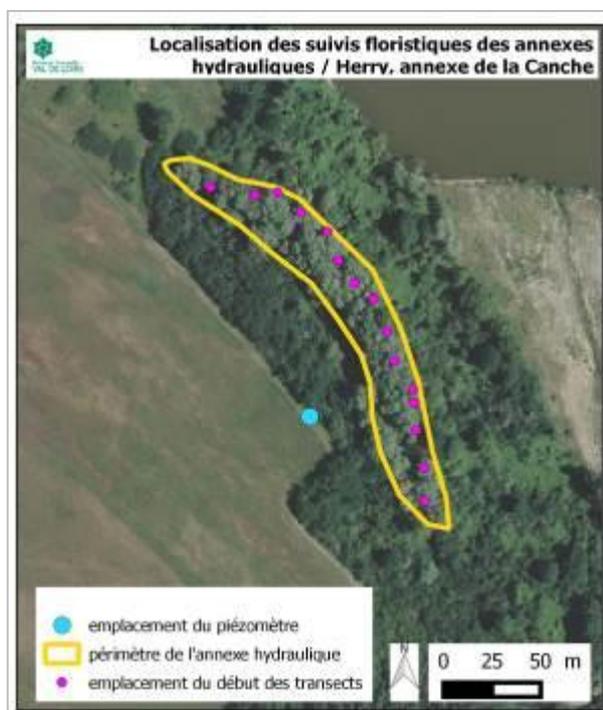
Descriptif de la mesure :

L'objet de cette action est de mieux comprendre et caractériser le fonctionnement hydraulique des annexes à la Loire, en complément des relevés piézométriques (Cf action suivante CS4.0.2). Un indicateur floristique est ici utilisé dans le cadre du programme Ligéro, porté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce programme qui est un dispositif d'évaluation des politiques publiques en faveur des zones humides a développé une batterie d'indicateur sur cinq composantes fondamentales du fonctionnement des zones humides : hydrologie, pédologie, flore, amphibiens, odonates. Ils permettent d'évaluer la fonctionnalité écologique des zones humides suivies. Les relevés floristiques ont démarré cette année sur la réserve naturelle.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats:

En 2019, les annexes hydrauliques qui ont été ciblées pour répondre à ce suivi sont au nombre de six. Elles correspondent aux sites qui ont été équipées de piézomètres, ce afin de mettre en parallèle les données piézométriques avec les données floristiques.

Le protocole de relevé qui a été appliqué est celui établi par le programme Ligéro. Sur la réserve naturelle, une série de transects régulièrement espacés et orthogonaux par rapport au profil de l'annexe ont été établis sur toute la longueur de chaque annexe hydraulique suivie. Les relevés floristiques se sont fait le long de ces transects tous les 5m, sur une placette d'environ 2m². Les annexes prospectées en 2019 sont celles de la Plaque (Mesves-sur-Loire) et celle de la Canche (Herry).



Transect de relevé floristique sur l'annexe hydraulique la Plaque (Mesves-sur-Loire) BF-CENB

Les résultats des relevés ne sont pas encore disponibles. Deux annexes hydrauliques doivent encore être prospectées, dont une sur la réserve naturelle. L'année 2019 ayant été particulièrement sèche et chaude, l'expression du cortège floristique rencontré est supposée perturbée. Un passage supplémentaire en 2020 sur les premières annexes suivies en 2019 permettrait de lisser les observations.

PERSPECTIVES: action poursuivie en 2019

CS 4.0.2 Suivi annuel du fonctionnement hydraulique des annexes

Descriptif de la mesure :

L'objet de cette action est de mieux comprendre et caractériser le fonctionnement hydraulique des annexes à la Loire. Il s'agit d'une part des chenaux secondaires qui sont plus ou moins longuement connectés au chenal principal, et d'autre part des boires liées au fonctionnement récent du fleuve (bras morts, frayères,...)

Deux indicateurs sont prévus, spécifiquement à ces deux types d'annexes : fréquence d'immersion des chenaux secondaires et variations du niveau de la nappe.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Suivi de l'immersion des chenaux secondaires :

Les chenaux secondaires ciblés pour répondre à ce suivi sont au nombre de sept. Pour connaître la fréquence et la durée d'immersion, des mesures de température sont utilisées : les amplitudes des températures jour/nuit étant beaucoup plus lissées lorsque les sondes sont immergées, l'analyse des variations d'amplitudes servira à mesurer cela.

Des sondes de température ont donc été disposées en 2018 et 2019, dans le talweg de cinq chenaux secondaires :

Chenal de la Pointe (La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire) : 1 sonde

Chenal des Aubrets (Mesves-sur-Loire) : 1 sonde

Chenal de l'île du lac (Herry) : 2 sondes

Chenal de l'île aux corbeaux (Pouilly-sur-Loire) : 1 sonde

Chenal de la Martinaterie (Couargues) : 1 sonde

Chenal de l'île du Pont de la Batte : 1 sonde



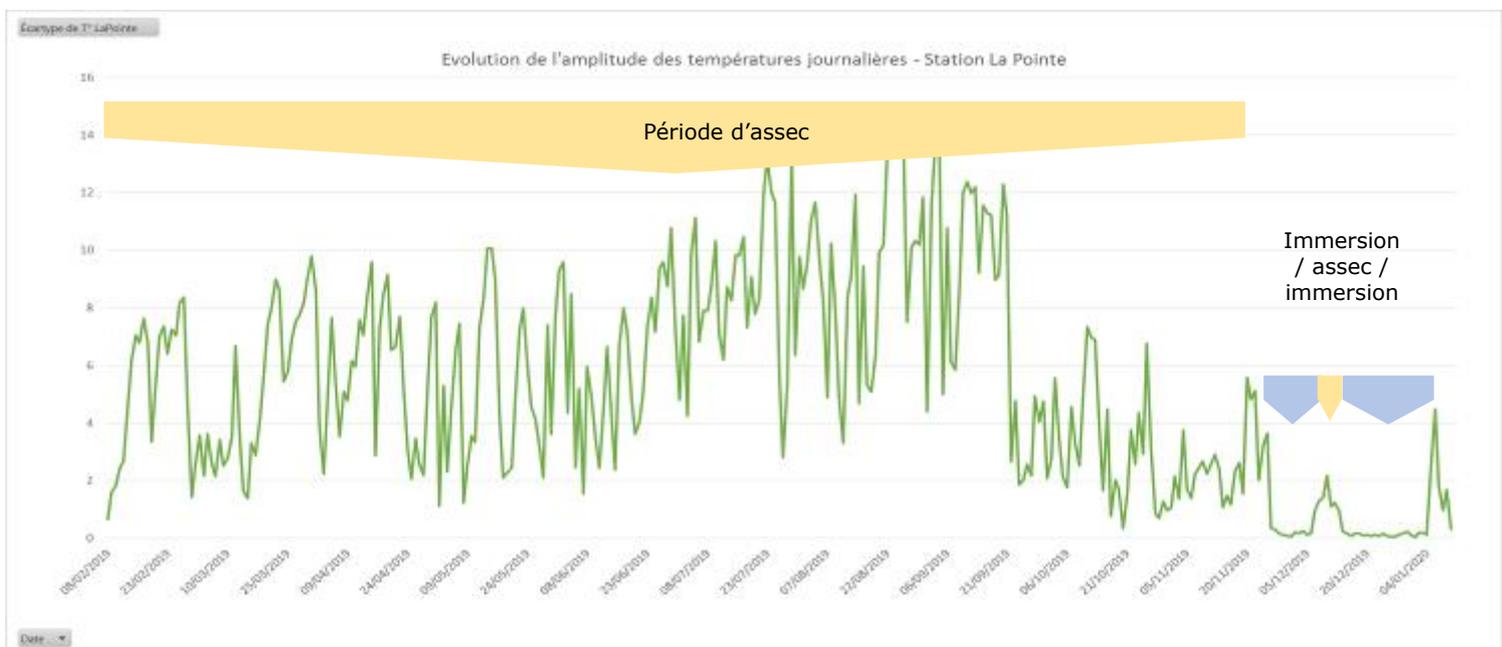
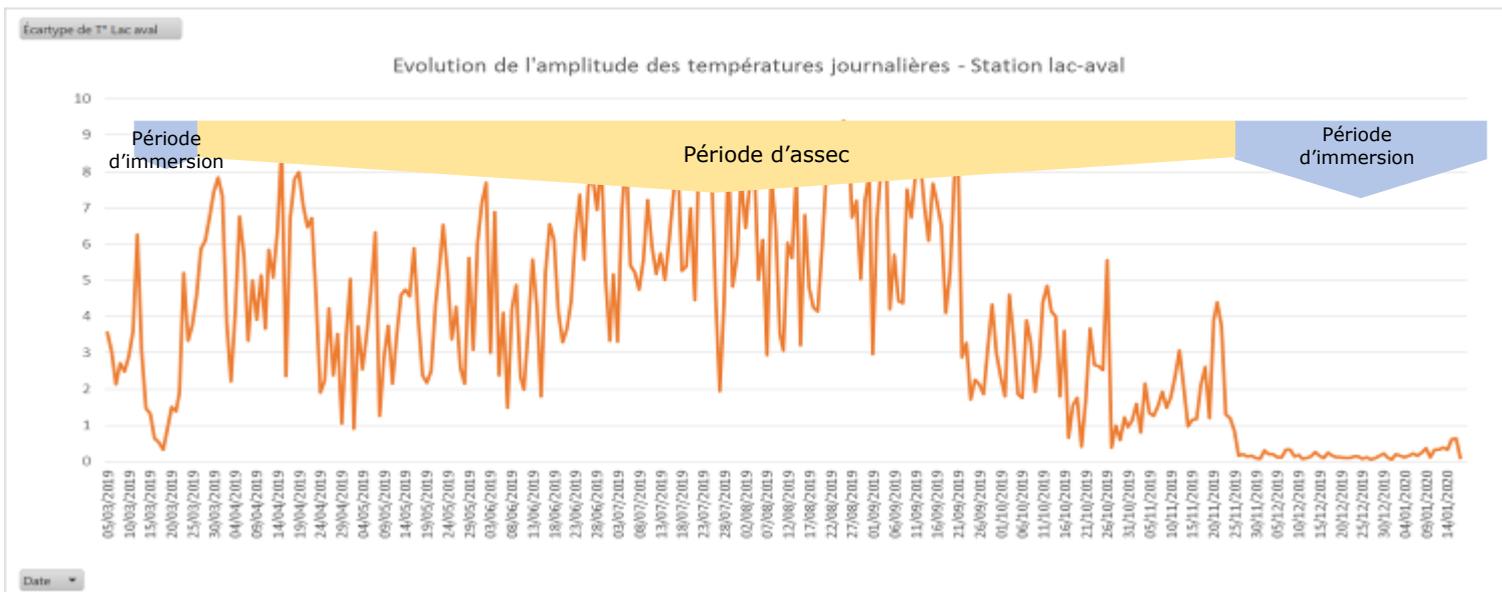
Chenaux secondaires équipés (de gauche à droite : chenal des Aubrets, chenal de l'île du Lac). BF-CENB

En complément, deux sondes témoins ont été disposées : une dans le chenal principal (immergée) et une sur une prairie sèche (aérienne). Ces données de température permettront de pondérer celles des chenaux secondaires.

Les premières chroniques de températures sont disponibles. Elles mettent en évidence de manière assez nette les périodes d'immersion des chenaux, notamment sur les longues périodes, comme celle de l'automne hiver 2019/2020 sur le chenal de l'île du Lac : du 25 novembre au 17 janvier (54 jours). Pendant la même période de crue, le chenal de la Pointe a été connecté mais a connu une interruption du 8 au 12 décembre (5 jours) et s'est arrêté de couler le 5 janvier.

Un calcul de la durée d'immersion et de leur fréquence, chenal par chenal, sera donc fait une fois que les chroniques seront plus longues. Une analyse plus détaillée des données doit permettre aussi de déceler les courtes périodes d'immersion qui peuvent passer inaperçues sur les graphiques. Pour cela, ces données seront mises en parallèle de celles des débits de la Loire.

Cela permettra au final de dresser une carte de l'activité hydraulique de la Loire, et de mesurer au final la dynamique fluviale.



Suivi piézométrique des annexes hydrauliques (boires) :

Les autres annexes hydrauliques plus anciennes (boires) et plus déconnectées des chenaux principal et secondaires doivent être suivies par le biais de piézomètres qui mesureront les variations de la nappe alluviale. Ce suivi s'insère et est financé dans le cadre d'un suivi plus large dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Loire-Allier 18-58

En 2018, suite à l'obtention des autorisations des propriétaires privés concernées par cette implantation de forages sur leur parcelles une déclaration de travaux a été faite auprès des DDT de la Nièvre et du Cher.

En 2019, trois annexes ont fait l'objet d'un forage mécanique pour la pose d'un puits en 2019.

Les forages ont eu lieu au cours du mois de mars 2019, selon les budgets disponibles sur cinq annexes hydrauliques. Celle du chenal de Vauvrette n'a pas pu faire l'objet d'un forage mais sera quand même suivie, une fois les accords obtenus, en utilisant un autre forage déjà existant un petit peu plus loin que celui programmé initialement.

Les conditions d'accessibilité et la météo assez clémente les semaines précédant le chantier ont permis de faire les forages sans endommager le sol. Malgré les engins lourds, la recherche du minimum de rotation sur place a permis de limiter fortement les dégâts sur la couche superficielle du sol.



Amené du matériel sur place



Forage hydraulique au milieu des arbres



Descente du tube crépiné (Mesves).



Tête de puits finie (Cuffy). BF-



Pose de la sonde piézométrique

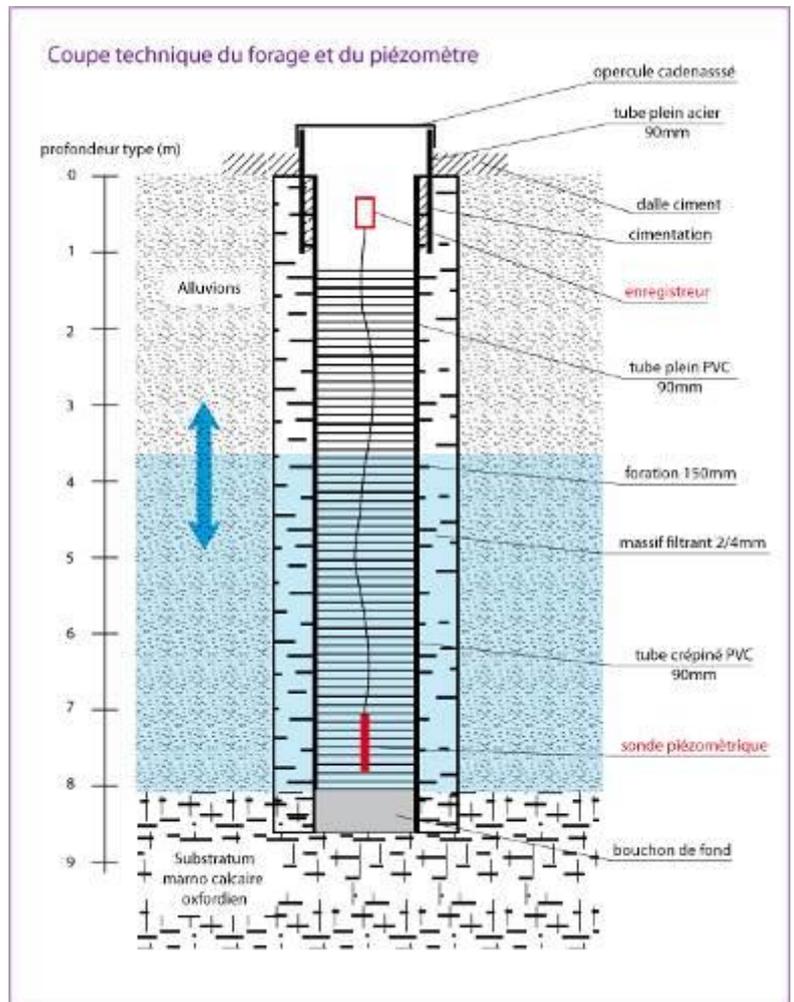
Les sondes ont été posées à l'automne 2019. Cinq sondes ont été disposées et paramétrées, dont deux sur la réserve naturelle. La sixième pour l'annexe hydraulique du chenal de Vauvrette est encore en attente des autorisations du propriétaire du forage à proximité (ville de Bourges).

Les cinq stations piézométriques ainsi complètes (bientôt six) sont équipées de sondes Hydro Dipper PT descendues à une profondeur maximale (environ 7.5m), pour que le signal issu de la variation de colonne d'eau au-dessus de la sonde soit de qualité (signal perceptible ;

Cf. schéma ci-après). Un équipement supplémentaire du dispositif doit être encore réfléchi et posé pour palier le risque de détérioration de l'enregistreur en cas de forte crue de la Loire qui l'envoierait pendant plusieurs jours.

Les premières chroniques piézométriques sont disponibles mais sont pour l'instant trop courtes pour être utilisées. Elles seront exploitées sur un pas de temps suffisamment long pour être parlantes (deux ans). La mise en parallèle avec les données hydrauliques de la Loire sera aussi faite pour bien décrire le fonctionnement de l'annexe hydraulique ciblée.

PERSPECTIVES: poursuite des relevés en 2020 et dépouillement des premières chroniques piézométriques.



CS 4.0.4 Suivi de la reproduction du Brochet et de la présence de la Bouvière sur les frayères connectées à la Loire

Descriptif de la mesure :

Sur des annexes hydrauliques ciblées, ce suivi permet de recueillir des données pour confirmer la présence et/ou la reproduction de ces deux espèces identifiées à responsabilité, par la mise en œuvre de pêche électrique d'échantillonnage et des traits d'épuisettes.

En parallèle, différents paramètres (hauteur, surface et température de l'eau, surface des herbiers de ponte disponible, connexion amont-aval,...) sont relevés afin de caractériser le fonctionnement hydraulique et la capacité d'accueil de ces annexes hydrauliques spécifiques et potentiellement favorables pour la fraie de ces espèces. À cette occasion d'autres espèces sont identifiées ce qui complète les inventaires piscicoles de la réserve naturelle.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats:

Ces suivis sont portés et réalisés par les fédérations départementales de pêche du Cher et de la Nièvre avec l'assistance du gestionnaire de la réserve naturelle. Sous couvert d'autorisations de réalisation de pêche à vocation scientifique, ils s'inscrivent dans un programme de veille des zones de frayères plus large à l'échelle du lit de la Loire.

Trois annexes hydrauliques en 2018 et deux en 2019 ont été concernées par ces suivis :

- les frayères dites « des Loges » et « des plumes » (Pouilly-sur-Loire, 58) suivi en 2018 ;
- la frayère du Mazou « La plaque » (Mesves-sur-Loire, 58) suivie en 2018 et 2019 ;
- la frayère du de l'îlot du lac (Herry, 18) suivie en 2019.

Entre la mi-février et la mi-avril, huit visites ont été faites et sur ces deux années et la présence du brochet et sa reproduction ont été confirmées par l'observation de géniteur et/ou de ponte et/ou de jeunes brochetons de l'année n ou n-1.

Frayère	Brochet	Bouvière
Les Plumes	présence non détectée en 2018	
Les Loges	Présence non détectée en 2018	Présence en 2018
Le Mazou	Reproduction en 2018, présence non détectée en 2019	Présence en 2018 et 2019
Ilot du Lac	Reproduction en 2018 (constatée en 2019 par la pêche de brocheton de plus d'un an) mais non avérée en 2019.	Présence en 2019

Les relevés sur les paramètres abiotiques et notamment les débits de connexion à la Loire montrent que les frayères des Loges et des Plumes sont « haut perchées ». Elles sont accessibles à la fraie du brochet à respectivement un débit de Loire de 500 et 550m³/s et permettraient sa reproduction à condition que leur ennoisement puisse être d'au moins un mois pour garantir la ponte, l'éclosion, la croissance des larves et la migration des alevins vers la Loire

La frayère des plumes est celle qui hydrauliquement présente une connexion et un ennoisement durable sur la période de fraie mais paradoxalement sa reproduction n'est pas avérée annuellement. La température de l'eau apparemment régulièrement froide sur la période pourrait en être la cause

Enfin, la frayère de l'îlot du lac est dans une situation intermédiaire et présenterait des conditions annuelles assez favorables à la reproduction régulière de brochet.

PERSPECTIVES: poursuite en 2020 uniquement pour la frayère du Mazou et celle de L'îlot du Lac

OLT5 Renforcer l'ancrage local de la réserve naturelle

CS 5.0.2 Suivi de la fréquentation

Descriptif de la mesure :

L'objet de cette action est d'avoir un aperçu régulier de l'évolution de la fréquentation et de vérifier périodiquement sa compatibilité avec les enjeux de conservation du site.

Les données recueillies sur les sentiers de découverte permettront également de vérifier si l'offre de découverte est pertinente (bien utilisée) et si la canalisation de la fréquentation est efficace.

Ceci passe annuellement par :

- le recueil et l'analyse des données de fréquentation recueillies auprès des clubs et loueurs de canoë-kayak (questionnaire à mettre en place) ;
- la mise en place ponctuelle de pièges photo pour évaluer la part de fréquentation liée à ces partenaires (méthode à mettre en place) ;
- le relevé et l'analyse des données de fréquentation sur les sentiers de découverte (compteurs automatiques existants) ;
- le relevé et l'analyse des données de fréquentation hors sentiers de découverte (compteurs automatiques à installer) ;
- le recueil et l'analyse des données de fréquentation l'itinéraire « Loire à vélo » à proximité de la réserve naturelle (données du Conseil départemental du Cher) ;
- l'établissement d'une carte de fréquentation estivale (à dire d'experts).

Et tous les trois ans par :

- l'actualisation de la carte de fréquentation (activités, fréquentation des sentiers, accès équipés et itinéraire « Loire à vélo », zones de pénétration pédestre) ;
- l'actualisation de la carte des points noirs de fréquentation (croisement des cartes de fréquentation et d'infractions avec les cartes de sensibilité de la faune au dérangement).

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

En 2018-2019, ont été réalisés :

- le relevé et l'analyse des données de fréquentation sur les sentiers de découverte (compteurs automatiques existants) ;
- le recueil et l'analyse des données de fréquentation sur l'itinéraire « Loire à vélo » (données du Conseil départemental du Cher).

En complément, le Plan de gestion 2017-2026 prévoyait l'acquisition de nouveaux outils de relevé et d'analyse, l'achat et la pose de six nouveaux compteurs et l'élaboration d'un questionnaire pour le suivi quantitatif de la fréquentation nautique. Compte tenu, du coût élevé de cette opération et de la difficulté à mobiliser des financements, cette partie de l'opération a été suspendue temporairement et sera si possible reprise ultérieurement. Le suivi de la fréquentation nautique sera à mettre en place progressivement dans le cadre de la démarche de rapprochement engagée en 2018 avec les acteurs proposant des activités nautiques (cf. MS 5.4.2. Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte utilisant le site (RNVL) et son image).

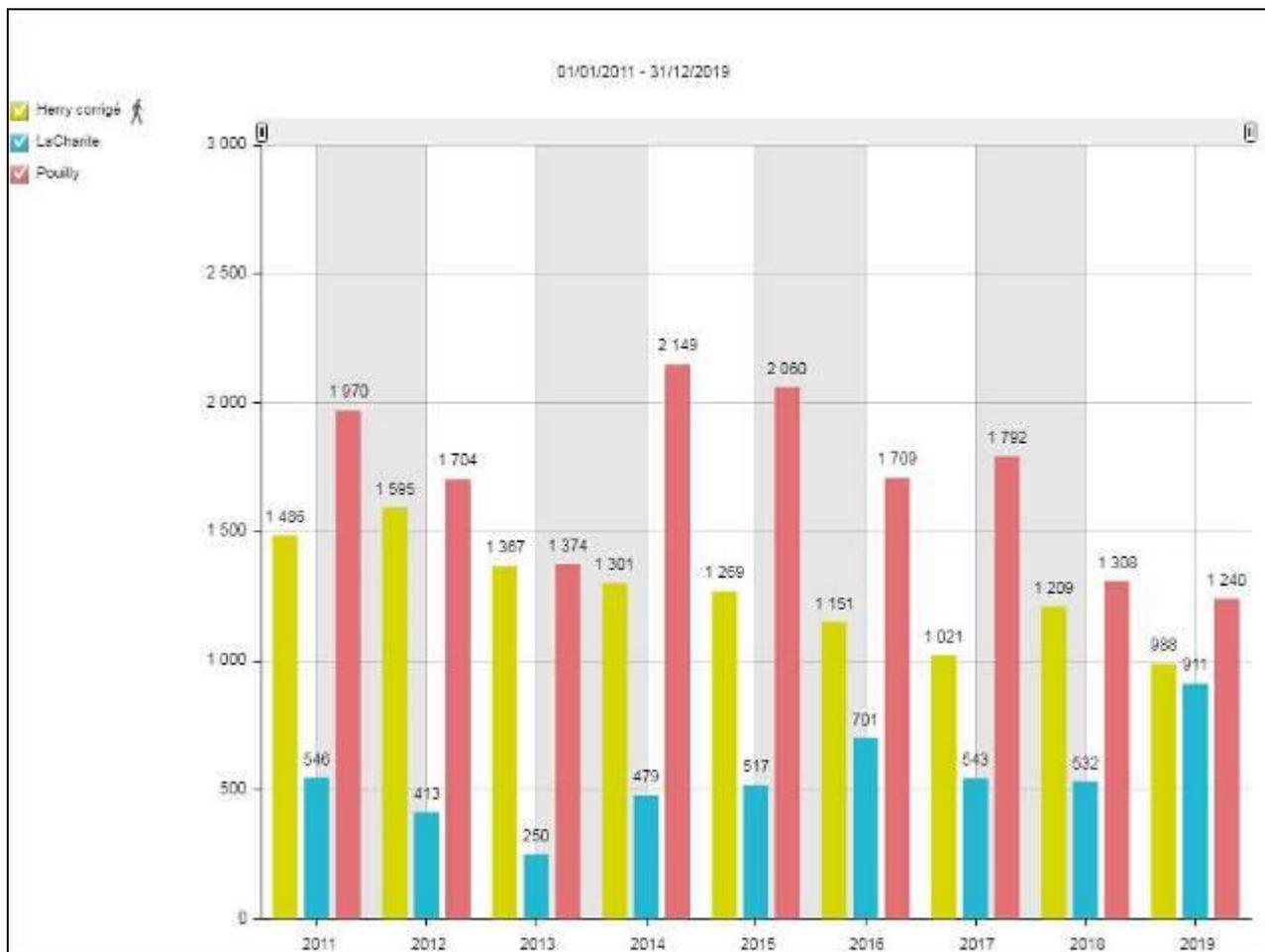
Les principaux résultats sont les suivants :

Fréquentation des sentiers de découverte (données des compteurs automatiques RNVL) :

Fréquentation totale des 3 sentiers :

en 2018 : 3049 passages
en 2019 : 3138,5 passages

Evolution de la fréquentation annuelle 2011-2019 sur chaque sentier :

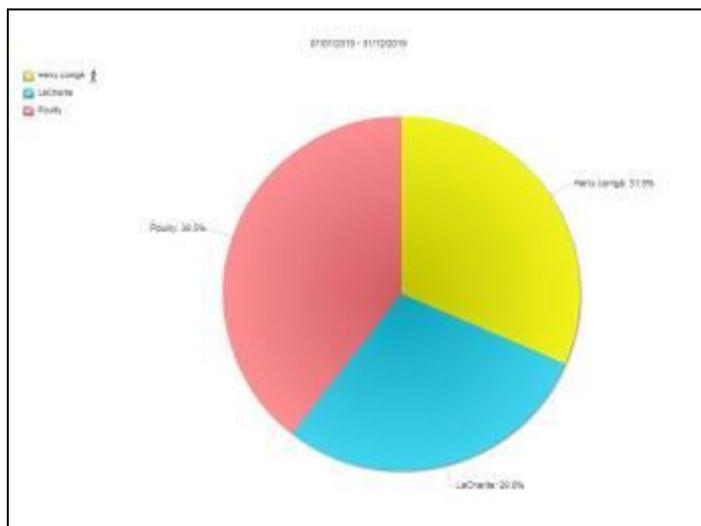
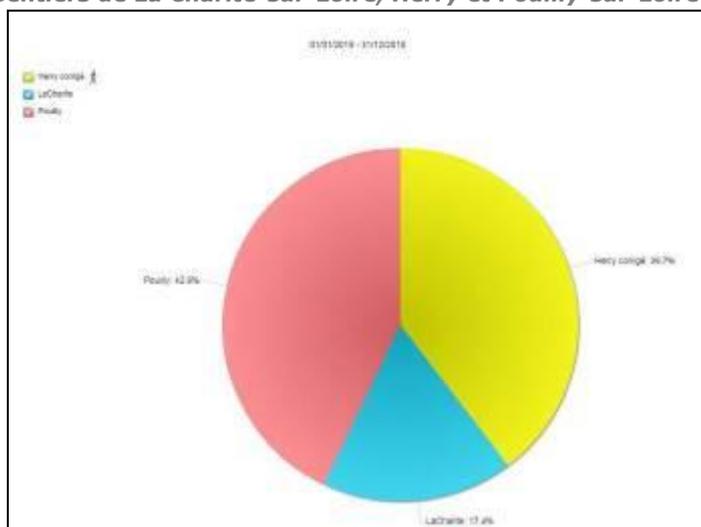


Sur l'ensemble de la période 2011-2019 **le sentier le plus fréquenté est celui de Pouilly-sur-Loire** légèrement devant celui d'Herry² jusqu'en 2013, puis de façon plus marquée jusqu'en 2017. En 2018, alors que la fréquentation du sentier de Pouilly-sur-Loire accuse une forte baisse, celle du sentier d'Herry augmente et les deux sentiers ont à nouveau une fréquentation très proche. En 2019, la fréquentation du sentier d'Herry baisse à nouveau légèrement et celle du sentier de La Charité-sur-Loire connaît une belle progression amenant pour la première fois les 3 sentiers à des niveaux de fréquentation assez proches.

² Sur le sentier d'Herry, le compteur est placé à l'entrée du sentier qui est également le lieu de sortie pour le public ; les données sont donc systématiquement divisées par deux sur chaque tranche horaire pour éviter d'éventuels double-comptage. Par ailleurs, depuis fin 2014, un berger et ses brebis fréquentent périodiquement le site des Saulières et peuvent passer occasionnellement sur le compteur automatique du sentier d'Herry. Afin d'éviter un biais trop important, les données supérieures à 25 passages/tranche horaire pendant les périodes de présence du troupeau sont supprimées (en 2018 cela représente 761 passages en 2019 2286 passages).



Sentiers de La Charité-sur-Loire, Herry et Pouilly-sur-Loire – auteurs : Y. Rivière, N. Pointecouteau/CEN B



En effet, si la fréquentation annuelle du sentier de La Charité-sur-Loire reste largement inférieure à celle des deux autres jusqu'en 2018 (17,4 % de la fréquentation totale des trois sentiers), la répartition de la fréquentation entre les trois sentiers devient plus équilibrée en 2019.

L'évolution de la fréquentation sur les trois sentiers est assez disparate.

La fréquentation du sentier d'Herry est en diminution progressive et constante de 2012 à 2017. En 2017, sa fréquentation avait baissé d'un tiers par rapport à 2012 et ce malgré la proximité de l'itinéraire « Loire à vélo » et l'implantation d'un panneau d'information à l'intersection entre cet itinéraire et le chemin d'accès au sentier. Diverses hypothèses ont été émises pour expliquer cela : diminution de la communication (document d'accompagnement en fin de stock et non identifié à la réserve naturelle), perte d'attractivité (fermeture des milieux naturels, qualité du chemin d'accès), changement dans les usages liés à cet accès (seul accès à la Loire sur la commune pour les pêcheurs, promeneurs, etc...). En 2018, la

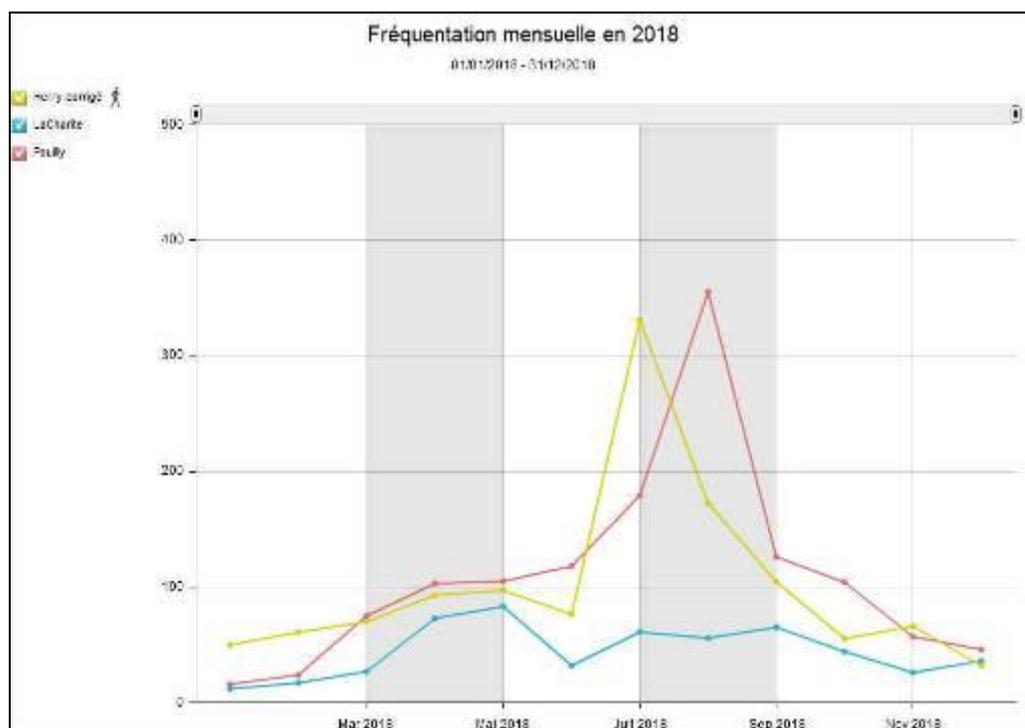
fréquentation a légèrement remonté avec 1209 passages, mais chute à nouveau en 2019 avec 988 passages.

La fréquentation du sentier de La Charité-sur-Loire a fortement diminuée entre 2011 et 2013 pour remonter ensuite jusqu'en 2016 et retrouver un niveau quasiment équivalent à 2011 en 2017 et 2018 (532 passages). Son attractivité reste faible. Ceci s'explique possiblement du fait d'une diversité d'activités touristiques sur la commune de La Charité-sur-Loire, de la présence de nombreux autres accès à la Loire, d'un déficit de communication (diffusion du document d'accompagnement limitée et payante) et d'attractivité (distance du centre-ville, manque de contenu pédagogique). En 2019, la fréquentation de ce sentier connaît une progression de plus de 40 % par rapport à 2018 avec 911 passages, sans explications apparente ; ce qui le place désormais quasiment au même niveau que les deux autres sentiers.

La fréquentation du sentier de Pouilly-sur-Loire a d'abord baissé de 30 % entre 2011 et 2013, pour remonter au-delà en 2014 et 2015 et baisser à nouveau légèrement en 2016-2017. En 2018 sa fréquentation est encore en baisse et atteint son plus bas niveau depuis 2011, quasiment équivalent à 2013 (1308 passages). Ce faible niveau de fréquentation se confirme en 2019 avec 1240 passages. Ce sentier bénéficie pourtant d'une communication et d'une attractivité plus importante que les deux autres (large diffusion du document d'accompagnement identifié à la réserve naturelle, contenu pédagogique, lien avec le Pavillon du Milieu de Loire, diversité et ouverture des milieux naturels). Il est par ailleurs utilisé régulièrement par les animateurs du Pavillon du Milieu de Loire avec des groupes.

Fréquentation mensuelle en 2018-2019 :

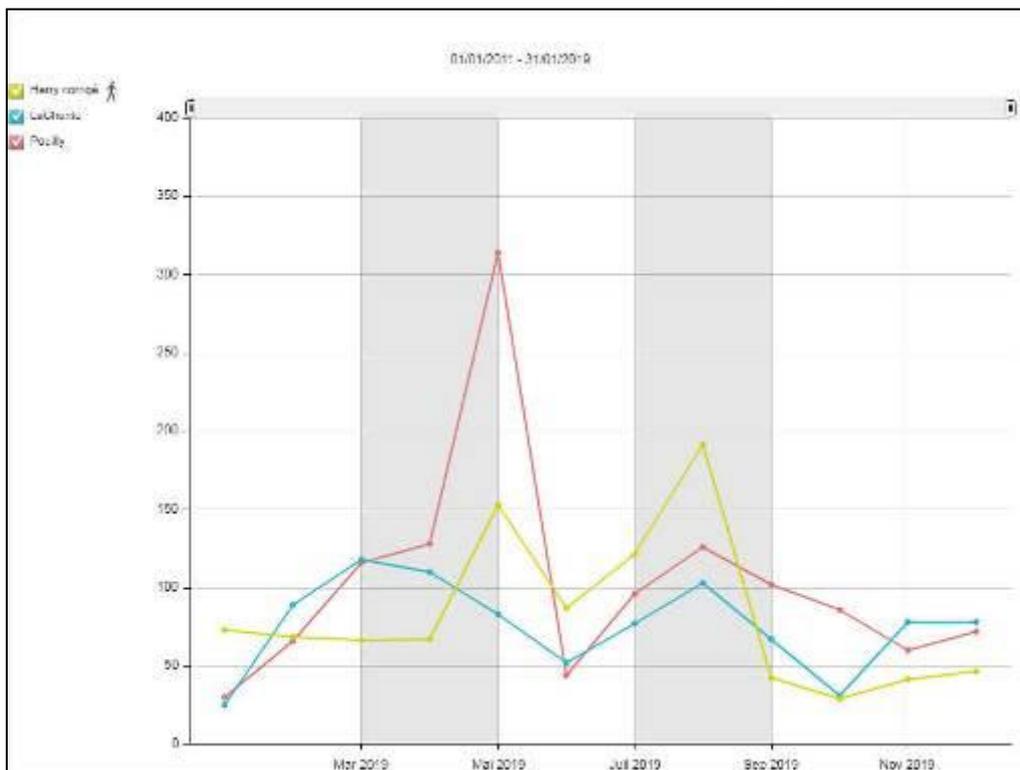
En 2018, le printemps ayant été très pluvieux, la fréquentation des sentiers de Pouilly-sur-Loire et Herry s'est fortement concentrée sur la période estivale (41 et 42 % de la fréquentation annuelle sur les mois de juillet-août). A l'inverse, le sentier de La Charité-sur-



Loire a gardé une fréquentation printanière équivalente à celle de 2017 et c'est sa fréquentation estivale qui s'est amoindrie. Les mois d'avril et mai rassemblent ainsi 29 % de sa fréquentation annuelle, quand les mois de juillet-août n'en compte que 22 %.

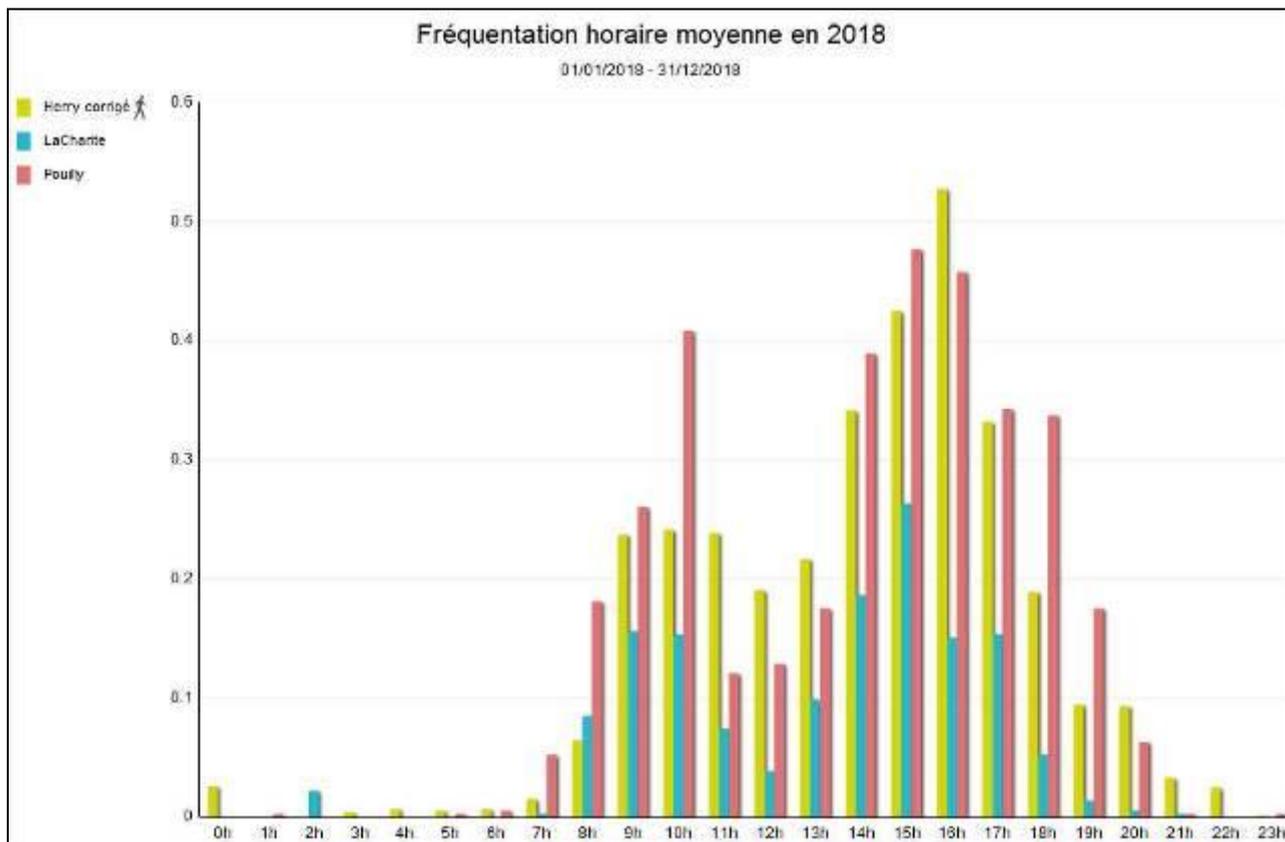
En 2019, l'été caniculaire est possiblement à l'origine de la chute de fréquentation estivale (juillet-août) des sentiers de Pouilly-sur-Loire et Herry. A Pouilly-sur-Loire, cette chute importante, associée à une très bonne fréquentation printanière (314 passages au mois de mai), fait chuter la part de fréquentation estivale à 18 % de la fréquentation annuelle. Sur le sentier d'Herry, malgré un mois de mai également mieux fréquenté qu'en 2018, la part de fréquentation estivale représente encore 1/3 de la fréquentation annuelle.

Sur le sentier de La Charité-sur-Loire, dont la fréquentation annuelle a connu une belle



progression en 2019, la répartition mensuelle de la fréquentation montre, comme en 2018, une prédominance au printemps (25 % de la fréquentation annuelle en mars-avril). Contrairement aux autres sentiers, sa fréquentation estivale, particulièrement au mois d'août, a progressé par rapport à 2018.

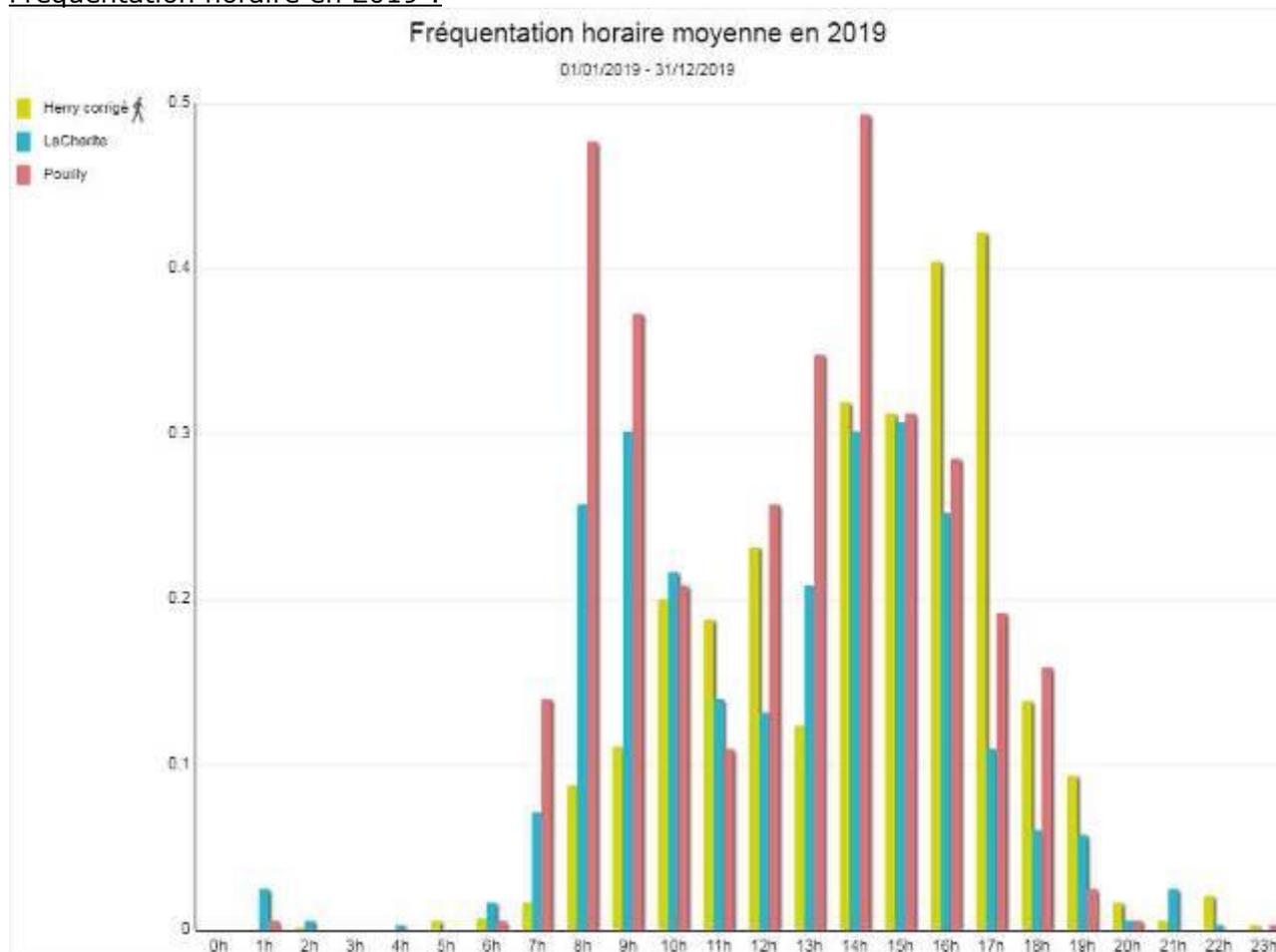
Fréquentation horaire en 2018 :



Les périodes de la journée les plus fréquentées en 2018 sur chaque sentier sont les suivantes :

- sentier de Pouilly-sur-Loire : 10h-11h, 14h-17h et dans une moindre mesure 17h-19h,
- sentier d'Herry : 15h-17h et dans une moindre mesure 14h-15h et 17h-18h,
- sentier de La Charité-sur-Loire : 15h-16h et dans une moindre mesure 9h-11h, 14h-15h et 16h-18h.

Fréquentation horaire en 2019 :

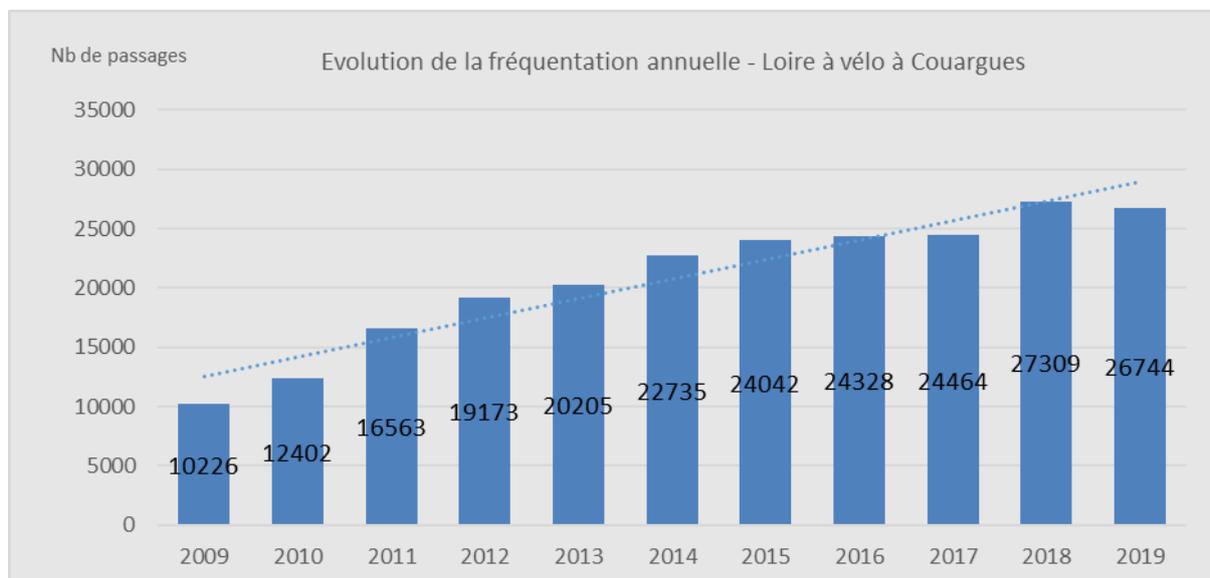


Les périodes de la journée les plus fréquentées en 2018 sur chaque sentier sont les suivantes :

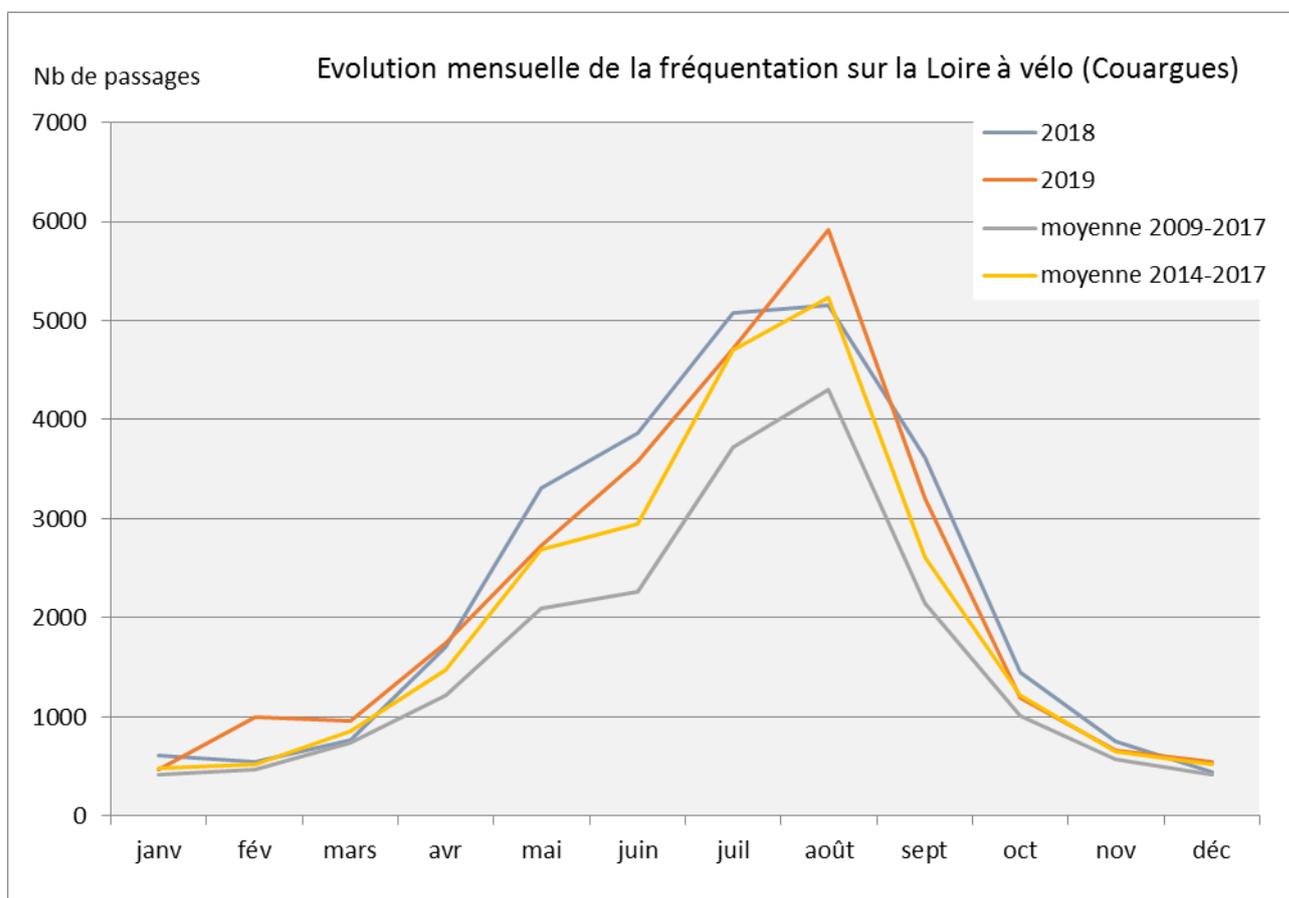
- sentier de Pouilly-sur-Loire : 8h-10h, 13h-15h et dans une moindre mesure 12h-13h et 15h-17h,
- sentier d'Herry : 16h-18h et dans une moindre mesure 14h-16h,
- sentier de La Charité-sur-Loire : 8h-10h, 14h-17h et dans une moindre mesure 10h-11h, 13h-14h.

Fréquentation de la Loire à Vélo :

Le suivi de la fréquentation sur la Loire à vélo se fait grâce à un parc de compteurs automatiques géré par le Conseil Départemental du Cher, gestionnaire de l'itinéraire. L'un d'entre eux est positionné à Couargues en limite de la réserve naturelle.



La fréquentation totale annuelle est en augmentation depuis 2009. Après deux années de forte augmentation suite à l'ouverture de cet itinéraire, le taux d'augmentation annuel s'affaiblit pour être quasiment nul en 2016 et 2017. En 2018, la fréquentation est à nouveau en progression et atteint 26 744 passages en 2019



En 2018, ceci s'explique surtout par une fréquentation mensuelle en début et fin de saison (mai-juin et septembre) qui prend un peu plus d'ampleur en comparaison à la fréquentation mensuelle moyenne observée entre 2014 et 2017. En 2019 le mois de juin reste également plus élevé que la moyenne précédente, mais c'est surtout en août que la différence est flagrante avec un pic de fréquentation mensuel jamais atteint de 5923 passages. Les mois de juillet-août concentrent 37 % de la fréquentation annuelle en 2018 et 40 % en 2019 (42 % en moyenne entre 2014 et 2017). Contrairement à la fréquentation des sentiers, celle de l'itinéraire Loire à vélo semble ne pas avoir été ralenti par le printemps pluvieux en 2018, ni par la forte chaleur estivale en 2019.

Le pic de fréquentation mensuel représente 5 160 passages en 2018 et 5923 en 2019 au mois d'août, soit respectivement 166 et 191 passages journaliers en moyenne.

Conclusions :

Ces informations permettent essentiellement de connaître l'utilisation des équipements de découverte actuels sur la RN et son évolution dans le temps. Elles ne permettent pas de connaître la fréquentation globale sur la réserve naturelle, ni de donner une indication sur son évolution qui peut être différente entre sites équipés et non-équipés.

Les données de fréquentation sur les sentiers seules ne permettent pas de vérifier que ces équipements jouent un rôle dans la canalisation de la fréquentation (nécessité de comparaison avec la fréquentation « hors sentiers »).

Enfin l'emplacement des compteurs n'a pas été étudié à l'origine dans le but de vérifier la compatibilité de la fréquentation avec les enjeux de quiétude mais de manière à bien distinguer le public fréquentant les parcours (compteurs placés en milieu de parcours).

L'installation de compteurs complémentaires sur les accès fréquentés (*selon le niveau de fréquentation estimé en 2005 et à dire d'expert*), donnant sur des zones de pénétration importante en surface et/ou sur des zones de sensibilité de la faune au dérangement, reste donc nécessaire pour identifier les zones d'incompatibilité potentielle entre fréquentation et préservation.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

Partenaires : Conseil Général du Cher (pour l'itinéraire « Loire à vélo »).

Poursuite des relevés et analyse des données des compteurs sur les sentiers, récolte et analyse des données de fréquentation de l'itinéraire Loire à Vélo. Les moyens mobilisables ne permettront pas l'installation de compteurs automatiques complémentaires.

A noter : les actions *CC 5.2.2 Elaboration de documents de découverte de la RN* et *CC 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte*, devraient permettre de redonner davantage d'attractivité aux sentiers et ainsi de mieux canaliser une partie de la fréquentation. Initialement programmées en 2018 dans le plan de gestion, leur réalisation dépendra de la possibilité de mobiliser les financements nécessaires (*cf. action CI 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte*).

PA 5.1.1 Animations auprès du jeune public, des scolaires et des étudiants en formation environnementale

Descriptif de la mesure :

Il s'agit de proposer ou de répondre aux demandes d'animations et d'interventions auprès du jeune public en situation scolaire de tous les niveaux (de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur) ou hors scolaire.

Ceci passe par :

- la valorisation et l'implication de différents acteurs locaux d'éducation à l'environnement et de découverte nature,*
- l'intervention des gestionnaires auprès des publics et sur des thématiques complémentaires à cette offre (collégiens, étudiants et universitaires/ dynamique fluviale et végétale, fonctionnement et évolution du fleuve, missions des gestionnaires).*

Les interventions sur site seront privilégiées par les gestionnaires. La participation à la mise en œuvre d'actions du plan de gestion pourra être proposée.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

Cette action a été réduite à son minimum en 2018 et 2019 en ce qui concerne les gestionnaires de la RNVL.

- Les 23 et 24 octobre 2018, le conservateur et le garde-technicien ont accompagné sur le terrain quatre étudiants en troisième année d'ingénieur spécialité Agronomie, d'AgroSup Dijon (Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement), pour une présentation de la réserve naturelle et plus particulièrement de l'action de gestion des pelouses et prairies sèches par le pâturage itinérant. Cette visite était le préambule à la mise en place d'un partenariat pour la réalisation d'une étude sur le maintien du pastoralisme sur la réserve naturelle (cf. action IP 2.1.3 Entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés).
- Le 3 avril 2019, une classe de 1^{ère} STAV du Lycée de Challuy a été accueillie pour une présentation de la réserve naturelle (fonctionnement, objectif et actions de gestion en faveur des milieux naturels et des espèces).
- Deux stagiaires québécois en échange inter-école entre le Lycée agricole de Challuy et une faculté de Saint-Laurent (Québec) sont venus sur la réserve naturelle pour découvrir les missions des gestionnaires d'espaces naturels en France. En formation aux techniques de bio-écologie, ils ont participé au suivi sur les libellules gomphides (action CS 1.0.13) et les mesures quinquennales d'état de conservation des pelouses de la RNVL (action CS 2.0.1).
- Le conservateur et la chargée de communication ont accueilli fin 2019, un élève du Lycée Alain Colas en Terminale Littéraire, option cinéma-audiovisuel, pour un entretien sur son projet de film autour des oiseaux de Loire et diverses problématiques environnementales. Ce projet devrait aboutir en 2020.

En 2018 et 2019, le Pavillon du Milieu de Loire a mené respectivement 104 et 93 animations pour le jeune public (2251 et 2116 personnes). Environ 80 % des personnes ainsi sensibilisées sont des élèves du primaire et de la maternelle (1850 élèves en 2018 et 1752 en 2019). L'annexe 5 détaille l'effectif, la nature du public touchés et des intervenants.

Partenaires : Past'horizons, Pavillon du Milieu de Loire
LEGTA de Challuy.

PERSPECTIVES: intervention de l'équipe RNVL toujours à minima en 2020. Poursuite sur la réserve naturelle des interventions des différents partenaires d'animation.

PA 5.2.1 Animations pour les riverains et usagers

Descriptif de la mesure : un programme annuel d'animations permettra de sensibiliser et d'informer les usagers et riverains sur les enjeux de la RN et les actions des gestionnaires. Les propositions d'animations seront intégrées dans les divers programmes et supports des acteurs locaux (offices de tourisme, communes, pays, conseils départementaux...) et régionaux (CEN Bourgogne et Centre-Val de Loire, Bourgogne Nature, Conseils régionaux, Graine Centre...) ainsi que dans les sites et documents des manifestations (Fête de la Nature, Fête de la Science, Journées du patrimoine...). Une réflexion sera menée sur l'édition de supports de communication (affiche, flyer...) et d'un calendrier en ligne rassemblant les animations des différents acteurs sur le territoire.



Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

Le programme d'animation a été temporairement suspendu en 2018 concernant la réalisation par l'équipe de gestion de la réserve naturelle. Seule une visite guidée a été organisée à l'occasion de Loire en fête, manifestation organisée par la ville de La Charité-sur-Loire le 14 juillet : une quinzaine de personnes a participé à cette découverte de la réserve naturelle.

En 2019, les gestionnaires ont pu remettre quelques animations supplémentaires en place mais cette action reste moins développée qu'auparavant avec :

- une visite guidée « Découverte de la réserve naturelle » dans le cadre de Loire en fête à La Charité-sur-Loire le 13 juillet,
- un point d'observation des oiseaux à l'occasion de la Foire aux vins de Pouilly-sur-Loire le 15 août,
- un ramassage de déchets en canoë dans le cadre du nouvel évènement « Nettoyons la Loire en canoë » le 21 septembre de La Chapelle-Montlinard à Pouilly-sur-Loire (cf. action MS 5.4.2. Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte utilisant le site (RNVL) et son image), co-organisé avec Loire nature découverte (Cf. [le bilan de l'opération](#)).
- une conférence le 11 octobre, dans le cadre de la Fête de la Science à Couargues, avec Annie Dumont, ingénieure de recherche en archéologie fluviale, sur les résultats des recherches archéologiques menées sur la réserve naturelle (Cf. [la synthèse produite pour l'occasion](#)).

Au total, ce sont 55 personnes qui ont été accueillies sur ces animations.

Les transhumances du troupeau de moutons ont été l'occasion de communiquer sur l'action de pâturage sur la réserve naturelle. Elles ont rassemblé 181 personnes en 2018 et 127 en 2019, dont respectivement 150 et 120 à l'occasion des deux journées de transhumance de retour sur la réserve naturelle les 24 mars de chaque année. Durant ces journées le public était invité à accompagner le troupeau ou à venir le voir traverser les bourgs de Vielmanay, Garchy et Mesves-sur-Loire, avec un pique-nique partagé à mi-parcours. Cette animation a été

organisée en partenariat avec Past'horizon et La ferme de la Ronce (Vielmanay-58). [Pour plus d'informations](#)



Comme chaque année, **un chantier** a été réalisé en mars 2018 et 2019 par les associations de chasseurs à l'arc du Cher et de la Nièvre, sous l'organisation du gestionnaire de la RNVL. Il a rassemblé 18 personnes en 2018 et 20 en 2019. Ce chantier a permis en 2018 de maintenir l'ouverture d'une pelouse à corynéphore dans la partie nord de la réserve naturelle (commune de Couargues) et en 2019 d'entretenir les exclos de pâturage à Mesves-sur-Loire qui servent pour le suivi scientifique de l'état de conservation des milieux ouverts. Un débroussaillage a été fait au cœur des exclos et certaines clôtures ont été remises en état.

L'équipe Cher-Indre du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire a proposé en 2018 et 2019, deux visites guidées sur le site des Saulières (inclus dans la réserve naturelle) : l'une sur les amphibiens dans le cadre de « Fréquence grenouille » et l'autre pour une découverte automnale du site (une animation annulée, 15 personnes au total).

Le Pavillon du Milieu de Loire a organisé 61 animations pour le grand public en 2018 (740 personnes), 59 en 2019 (506 personnes), dont respectivement 8 et 1 pour des groupes de personnes en situation de handicap (60 et 13 personnes), Ces animations peuvent s'appuyer sur des thématiques plus larges (cuisine sauvage, vannerie, stage de construction de kayak, photographie, art, marine de Loire, ramassage de déchets, jardin naturel...) et n'ont pas toutes lieu sur le terrain (conférence, chantier de construction et activités en salle, vernissage d'expositions...).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux du Cher a proposé une sortie ornithologique le 4 février 2018 dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides. (4 personnes).

La société de chasse de Mesves-sur-Loire, les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (APPMA) de Pouilly-sur-Loire et La Charité-sur-Loire, en partenariat avec la commune de Mesves-sur-Loire ont renouvelé l'opération de nettoyage « J'aime la Loire » propre le 2 mars 2018.

Les animations proposées sur la RNVL, que ce soit par l'équipe de gestion ou non, sont autant que possible intégrées aux programmes papiers et sites internet des Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Centre Val de Loire et de nombreux partenaires (offices de tourisme, associations, collectivités territoriales...) ainsi que sur différents documents de communication et sites internet des événements concernés (fête de la nature, fête de la Science, journée du patrimoine...). Elles font également l'objet de communiqué de presse et de mailing d'information auprès d'environ 400 contacts.

Partenaires :

Les communes de Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, La Charité-sur-Loire, Couargues et Herry, la société de chasse, les APPMA de Pouilly-sur-Loire et La Charité-sur-Loire, le Pavillon du Milieu de Loire, la LPO18, Past'horizons, la Ferme de la Ronce, les Offices de tourisme de La Charité-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire, le syndicat viticole de Pouilly-sur-Loire, les associations de chasseurs à l'arc du Cher et de la Nièvre, Loire Nature découverte, la Communauté de communes Loire, Vignoble et Nohain et Annie Dumont.

PERSPECTIVES : action de l'équipe RNVL maintenue dans sa version minimale en 2020. Poursuite de ce type d'actions par divers partenaires.

CI 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte

Descriptif de la mesure : les trois sentiers de découverte font partie des équipements d'accueil et de sensibilisation du public sur le terrain mais aussi de gestion de la fréquentation. Créés il y a plusieurs années, ils nécessitent aujourd'hui quelques améliorations afin d'offrir un service de qualité et de garantir leur attractivité et par là-même celle du territoire.

Sont prévus dans le plan de gestion :

- dans un premier temps (2018) : la révision du balisage (en lien avec l'action CC 5.2.2. Élaboration d'un document de découverte de la RN), l'installation de panneaux d'accueil et la réalisation d'un pré-diagnostic d'accessibilité afin d'évaluer la possibilité d'adaptation de l'un des sentiers pour l'accueil des publics en situation de handicap ;
- dans un second temps (2021), une étude globale d'aménagement afin de définir les travaux et aménagements à mener, dont certains sont déjà identifiés (réfection de pilotis, restauration d'une boire, amélioration d'un chemin d'accès et de parkings) ;
- dans un troisième temps (2022-2026) : la réalisation des travaux d'aménagements alors définis.

La signalétique d'approche des sentiers sera également améliorée dans le cadre de l'action CI 5.3.1 Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Afin de donner toute l'ambition que mérite cette action, notamment en termes d'implication des acteurs locaux et de complémentarité avec les projets de valorisation du territoire, et de manière à assurer une cohérence avec d'autres actions du plan de gestion, celles-ci ont été regroupées en un seul projet d'étude d' « Organisation, amélioration et valorisation de l'offre de découverte autonome sur la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire » qui a fait l'objet en 2018 de la rédaction d'un cahier des charges et d'un appel d'offre pour une réalisation par un bureau d'étude spécialisé.

Le projet rassemble tout ou partie des actions : CC 5.1.5 Edition d'un support de découverte pour le jeune public, CC 5.2.2 Elaboration de documents de découverte de la RN, CI 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte, CS 5.2.5 Etude sur l'accessibilité de la RN pour les publics en situation de handicap, CC ou CI 5.2.6 Mise en œuvre de supports de découverte pour les publics en situation de handicap, CI 5.3.1 Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation



Point de vue, aire de pique-nique et panneau d'information thématique
Photo : C. Neyer/Cen CVL

Il comprend deux phases :

- Phase 1 « diagnostic » : identification des potentiels de valorisation de la réserve naturelle, analyse de l'offre de découverte nature autonome existante sur la réserve naturelle et le territoire, diagnostic du potentiel de mise en accessibilité pour les différents publics en situation de handicap, recueil des ressentis, attentes, besoins et suggestions des acteurs.
- Phase 2 « définition et développement du projet de valorisation » : plan de circulation, plan d'aménagement et d'équipement de découverte, outils d'accompagnement de la découverte.

Ces deux phases s'accompagnent d'une démarche de participation importante de divers acteurs (prestataires de produits de découverte, collectivités, offices de tourisme et agences départementales de développement touristique, enseignants, structures spécialisées dans les différents types de handicap).

Deux propositions ont été réceptionnées, dont les coûts s'élèvent à 46 191 € pour l'une et 42 834 € pour l'autre.

La réalisation de cette action nécessite de mobiliser des financements nouveaux et complémentaires aux financements habituels (Etat et Europe). Elle n'a donc pas pu être mise en route en 2019. Divers contacts et pistes de financements ont été étudiés, notamment par les collectivités locales, considérant que ce projet pouvait représenter une véritable plus-value pour le territoire. Il s'agit désormais de confirmer ou non ces pistes et de construire un plan de financement permettant la réalisation de cette étude.

PERSPECTIVES : à poursuivre en 2020 (Construction du plan de financement).

MS 5.2.7 Diffusion d'informations générales sur la RNVL et d'actualités sur sa gestion via divers supports

Descriptif de la mesure :

Il s'agit d'utiliser divers supports et médias pour informer les usagers habituels ou occasionnels et les riverains de l'existence du site, son patrimoine, ses enjeux, ses objectifs, sa gestion et sa réglementation ainsi que les possibilités de découverte.

Cela se traduit par :

- *l'intégration ou le maintien et l'actualisation d'informations générales dans divers sites internet et documents des gestionnaires ou d'acteurs et dans divers guides à portée plus large,*
- *la diffusion des informations d'actualité via la presse et des médias locaux, les pages et sites internet consacrées à la réserve naturelle, les vitrines des panneaux et bornes d'information, mailing, lettres électroniques, bulletins municipaux etc,*
- *la création d'une page Facebook dédiée à la réserve naturelle,*
- *l'organisation d'opérations de lancement ou inaugurations lié à certaines actions du plan de gestion,*
- *la diffusion de divers documents.*

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

- **La transmission d'informations à la presse et aux médias locaux** (trois hebdomadaires, deux quotidiens, France 3 Nevers et le Magazine Loire & Terroirs), a concerné (cf. Annexe 2) :

* en 2018 et 2019 : la sortie des programmes d'animations des gestionnaires de la réserve naturelle, chaque animation organisée sur son territoire et à proximité, la préservation des oiseaux nicheurs des grèves, la conservation des pelouses et prairies grâce au pâturage et les différentes étapes de transhumance des moutons ;

* en 2018, spécifiquement : un rappel de la réglementation, l'inauguration des nouveaux locaux des Conservatoires et de l'ONCFS à La Charité-sur-Loire ;

* en 2019 : l'importance de la RNVL pour l'accueil des oiseaux hivernants (avec la production d'un **diaporama** mis en ligne), les travaux d'entretien du lit de la Loire réalisés par la DDT de la Nièvre. Le sujet sur la préservation des oiseaux nicheurs des grèves a fait l'objet d'un rendez-vous sur le terrain devant l'île aux sternes à Nevers en présence de différents acteurs (Conservateur de la Réserve Naturelle du Val de Loire, animatrice des sites Natura 2000 Loire-Allier, Ligue pour la protection des oiseaux de la Nièvre, Direction départementale des territoires de la Nièvre, Ville de Nevers).

Ces informations sont également transmises à une liste de diffusion d'environ 400-430 contacts (partenaires techniques, riverains, élus).

Ces actualités sont enfin régulièrement mises en ligne sur le site des Réserves Naturelles de France (<http://www.reserves-naturelles.org/val-de-loire>) et sur les sites des deux Conservatoires (CEN Bourgogne <http://www.cen-bourgogne.fr> et Centre-Val de Loire <https://www.cen-centrevaldeloire.org>), ainsi que dans leurs lettres électroniques ou réseaux sociaux. Certains partenaires relaient également ponctuellement ces actualités sur leur site internet.

- A l'occasion du changement d'adresse des gestionnaires de la réserve naturelle, les nouvelles coordonnées mais surtout un **nouveau texte de présentation de la réserve naturelle** a été transmis en début 2018 à divers partenaires pour leur faciliter l'intégration dans leurs divers supports de communication.

- Sont parus dans **la lettre électronique du CEN Centre-Val de Loire** (cf. Annexe 2), des articles sur la rencontre « activités nautiques et espaces naturels » (novembre 2018), sur l'opération de nettoyage en canoë (octobre 2019).

- **Des articles de vulgarisation ou de valorisation des travaux techniques ou scientifiques** menés sur la réserve naturelle sont rédigés pour des revues et cahiers techniques à destination du grand public ou de gestionnaires (cf. Annexe 2) :

* en 2018, un article sur l'utilisation du LIDAR (Light Detection and Ranging) pour mieux appréhender les formes fluviales et leurs végétations dans le cadre d'actions de surveillance et de suivis scientifiques, a été proposé dans le cahier technique du bassin de la Loire consacré aux nouvelles technologies dans l'étude des milieux humides (Décembre 2018, 1 page)

* en 2019 : un article sur le site actu-environnement.com suite à la présentation des résultats du suivi scientifique de la dynamique de renouvellement des salicacées sur la RN (CS1.0.5) lors des Journées d'échange techniques sur la Gestion écologique des ripisylves, organisée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et l'AFB à Paris, et un article sur le dispositif de préservation des oiseaux des grèves déployé sur la réserve naturelle et les sites Natura 2000 Loire-Allier dans la revue Recherches naturalistes (Décembre 2019, 7 pages).

- **L'exposition « La Réserve Naturelle du Val de Loire : quelle diversité ! »** a été mise à disposition à deux occasions : l'assemblée générale de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) à Nevers du 18 au 26 avril, et la Ronde des familles organisée par l'Association d'Education Populaire (AEP) de Couy et la Direction de l'animation et du développement social des territoires (DADST) du Cher à Argenvières (environ 200 personnes). [Présentation et convention de prêt](#)

Exemple de panneau thématique installé sur la réserve naturelle et constituant l'exposition « La Réserve Naturelle du Val de Loire : quelle diversité ! »

Reserve Naturelle VAL DE LOIRE

II La forêt alluviale de bois tendres : le domaine des saules et du peuplier.

Les saules (pourpres, blancs et des variétés) et le Peuplier noir sont les premiers arbres à s'installer sur les bancs de sables. En retenant le sable transporté par les crues, tels de véritables peignes, ils provoquent un exhaussement du niveau des flots et le comblement des bras secondaires. D'une saubie buissonnante, communément appelée « verdaux », la forêt alluviale de bois tendres évolue vers un stade arborescent où le Peuplier noir et le Saule blanc dominent.

La compétition pour rechercher la lumière incite chaque arbre à pousser vers le haut. Ils peuvent alors atteindre plus de 25 mètres. Le plumage jaune du Loriot d'Europe lui permet de se confondre dans le feuillage des cimes traversé de rayons de soleil. En lisière ensoleillée, de nombreuses lianes se développent (vigne sauvage, houblon, dématite).

Mais cette forêt, pourtant considérée comme un habitat naturel prioritaire pour la biodiversité, est fragile. L'enfoncement du lit de la Loire éloigne la nappe alluviale des racines des arbres et réduit les périodes d'inondation. Le sol s'assèche et la forêt de bois tendres évolue prématurément vers une forêt de bois durs (frênes, ormes).

La forêt alluviale de bois tendres occupe en 2007 environ 219 hectares au sein de la réserve naturelle (soit 23 % de la surface totale - voir carte au site). Ce territoire de La Charbonnière-Laine accueille environ 7 % de ses habitants, notamment le fils et les établissements de la ville de La Poste.

Le Peuplier noir

Le Peuplier noir est fortement lié aux cours d'eau dynamiques car ses graines ont besoin de zones de sables nus et humides pour germer. Encore bien présent dans le lit de la Loire, il est en déclin le long des cours d'eau trop aménagés. Il est également menacé par son hybridation avec des peupliers blancs et par l'abaissement de la nappe alluviale provoquant la disconnection du système racinaire. Le Peuplier noir fait l'objet d'un programme européen d'étude et de conservation de ses ressources génétiques mené par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). La réserve naturelle est l'un des sites d'application choisis.

Hauteur jusqu'à 25 m - Fleurs de mars à avril
Nourriture : Feuilles sèches

Les rôles de la forêt alluviale

Interface entre les activités agricoles intensives, les cours d'eau et la nappe alluviale, la forêt alluviale joue un rôle important d'épuration, à la fois des eaux de ruissellement, de débordement et souterraines, en piégeant notamment les nitrates et phosphates. Par ailleurs, en freinant le courant, elle contribue à limiter la propagation des crues. Enfin, grâce à leurs racines souvent très développées, les arbres de la forêt alluviale favorisent la fixation des berges.

Le Lamie tisserand

Ce gros coléoptère fuit la lumière du jour et se cache dans les branches, les creux des arbres, les racines ou les saoules. Il se déplace au crépuscule et se nourrit d'insectes (fèves de saules ou de petites branches). Se lone se développe lentement (3 à 4 ans) dans le bois mort au voisinage des saules et peupliers, dans lesquels elle crée de larges galeries. L'adulte émerge au début du printemps et se met en quête d'un partenaire. La femelle fait des excréments superficiels dans l'écorce et pond ses œufs.

Longueur : environ 2,5 cm - Nécessite un régime C/10
Nourriture : bois pourri - Adultes volent de mai à septembre
Nourriture : Insectes morts

À la Casse-pierres, réduisez la forêt alluviale en suivant le conseil « De l'eau et des arbres » (Office de tourisme)

13 Lorsque des zones d'eau vive de votre territoire sont menacées, il est recommandé de créer des casse-pierres (ou de les restaurer) afin d'améliorer la dynamique fluviale et de favoriser la biodiversité.

- Les documents et plaquettes d'informations ont été diffusés par l'Office de tourisme de Pouilly-sur-Loire pour les bourses d'échange de la Nièvre, du Cher et de l'Yonne. Des envois ou tournées de dépôts complémentaires ont été effectués par l'équipe de la réserve naturelle.

	Nbre d'exemplaires diffusés	
	2018	2019
<i>Programme d'animation CEN Bourgogne</i>	250	504
<i>Programme d'animation CEN Centre-Val de Loire</i>	1538	1509
<i>Dépliant de présentation RNNVL (français)</i>	1775	2006
<i>Dépliant de présentation RNNVL (anglais)</i>	787	546
<i>Dépliant de présentation RNNVL (allemand)</i>	801	566
<i>Dépliant de présentation RNNVL (hollandais)</i>	737	546
<i>Dépliant « Les sentiers du milieu de Loire »</i>	765	380
<i>Dépliant « Les Saulières » (sentier Herry)</i>	10	0

Cette diffusion est complétée par celle effectuée directement par les sièges des Conservatoires ou l'antenne Cher-Indre du CEN Centre-Val de Loire. Ces documents sont également consultables en ligne sur les sites des gestionnaires.

PERSPECTIVES: Action reconduite en 2020

Poursuite de la diffusion d'information et de documents.

MS 5.2.9 Edition d'un document de communication du Plan de gestion
--

Descriptif de la mesure :

L'édition d'un nouveau document de communication du plan de gestion permettra de renforcer le partage et l'appropriation des enjeux de la RNVL par les usagers, riverains et acteurs du territoire et de présenter les objectifs de gestion et les actions prévues pour la période du nouveau plan de gestion 2017-2026.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

La structure et le contenu du document ont été préparés en 2018. La mise en page du document (en interne) et son impression (prestation) ont été intégrés au budget 2019. Le document devrait être édités et diffusé en fin de premier semestre 2020.

PERSPECTIVES: Edition et diffusion

CI 5.3.1 Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation

Descriptif de la mesure :

L'opération consiste à maintenir les éléments de signalétique dans un bon état (remplacement d'éléments détériorés) mais également de les améliorer (renforcement de la signalétique, mise à jour des panneaux, amélioration de la lisibilité des éléments).

Actions réalisées en 2018-19 et résultats:

L'entretien des signalétiques réglementaires et informatives à partir des accès et limites de la réserve naturelle s'est poursuivi ces deux années. Il a consisté essentiellement, sur les accès pédestres connus, en du remplacement d'éléments détériorés ou tombés au sol, comme les bornes de limite en chêne en 2019 (photo ci-contre, BF-CENB), les panneaux d'entrée métalliques, ou le rafraîchissement des autocollants réglementaires en 2018.



Le dispositif de signalétique fluviale à destination des randonneurs nautiques a été mis en place cette année :

1. La pose de flèches directionnelles depuis le milieu du fleuve indiquant le camping de Pouilly-sur-Loire (afin de minimiser les risques de camping sauvage) s'est faite en 2018. En raison d'un écoulement suffisant en 2019 du chenal secondaire qui permet l'accès direct au camping, cette signalétique n'aura pas été nécessaire.

2. La pose d'un panneau temporaire d'entrée sur la réserve naturelle a été reconduite : un grand visuel a été positionné directement dans le chenal principal en aval immédiat du pont de La Charité-sur-Loire devant la passe à canoës. (photo ci-contre à droite, BF-CENB). Il est resté en place du début du mois de juillet au mois de septembre, à destination des randonneurs nautiques.



3. L'extrémité aval de la réserve naturelle a été matérialisée à nouveau ces deux années par des panneaux temporaires plus petits (photo ci-contre à gauche, BF-CENB) disposés directement dans les chenaux principal et secondaire de Couargues et Tracy-sur-Loire. Opération parfois délicate à conduire, la pose de bouée permanente serait testée en 2020.

Le suivi et l'entretien des trois sentiers de découvertes (La Charité-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire et Herry), sont réalisés par l'équipe de la réserve naturelle pour la petite maintenance (entretien du mobilier existant et petits bûcheronnages-débroussailllements). Les services techniques des communes de La Charité-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire ainsi que des prestataires extérieurs assurent un broyage régulier pour garantir aux visiteurs de bonnes conditions de cheminement. Le sentier de découverte de Pouilly-sur-Loire a été rééquipé en partie par des éléments neufs (bornes chêne).

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 5.3.2 Edition de dépliants de présentation de la RNVL

Descriptif de la mesure :

Un dépliant de présentation générale de la réserve naturelle est indispensable tant pour valoriser et promouvoir le site auprès de différents publics (acteurs et partenaires techniques, scientifiques, financiers, administratifs ou politiques, réseaux professionnels divers, riverains, touristes) que pour informer les usagers sur le patrimoine, les objectifs et la réglementation ou encore pour orienter la fréquentation vers les secteurs les moins sensibles.

Il sera actualisé et réédité régulièrement en français ainsi qu'en anglais, allemand et néerlandais. Des versions adaptées pour les publics en situation de handicap pourront être envisagées.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

Le [dépliant en français](#) a été actualisé et réédité à 7000 exemplaires (pour environ deux années de diffusion).

Dans l'attente de l'édition d'un document global de découverte de la RNVL (*action CC 5.2.2 Elaboration de documents de découverte de la RN*), le dépliant d'accompagnement du sentier de Pouilly-sur-Loire « [Les sentiers du milieu de Loire](#) », a été actualisé et réédité à 6000 exemplaires (quatre années de diffusion) avec le soutien de la Communauté de communes Cœur de Loire. L'itinéraire proposé par le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC) a été intégré comme une possibilité de prolongement de la découverte sur le territoire.

L'édition de documents pour les publics en situation de handicap a été intégrée au projet d'étude « Organisation, amélioration et valorisation de l'offre de découverte autonome sur la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire » (*cf. action CI 5.2.4 Rénovation des trois sentiers de découverte*).

PERSPECTIVES: pas d'éditions prévues en 2020.

MS 5.3.3 Edition d'un support de présentation et de découverte de la RNVL pour les randonneurs nautiques

Descriptif de la mesure : *la fréquentation de randonneurs nautiques n'est pas négligeable sur la réserve naturelle. Tout comme les autres usagers il est pourtant essentiel de pouvoir les informer sur le patrimoine, les objectifs et la réglementation du site ou encore de les orienter vers les secteurs les moins sensibles. Un document synthétique, facile à emporter sur les embarcations et très accessible est donc nécessaire.*

Actions réalisées en 2018 et 2019 et résultats :

Suite à la rencontre « activités nautiques et espaces naturels » organisées en octobre 2018 (*cf. MS 5.4.2 Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte utilisant le site (RNVL) et son image*) l'actualisation et l'amélioration de la diffusion du Topoguide « Descentes de Loire – Bourbonnais, nivernais, sancerrois », édité en 2014 par les conseils départementaux de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, ont paru plus pertinent dans un premier temps, que l'édition d'un nouveau support spécifique à la réserve naturelle. La réflexion sur cet outil est donc arrêtée pour l'instant et sera intégrée à la réactualisation éventuelle de ce topoguide.

A l'occasion de la rencontre « activités nautiques et espaces naturels » d'octobre 2019, un travail collectif a été mené permettant de vérifier les informations présentes dans les topoguides, de lister les attentes de contenu, de forme et de diffusion pour une réédition éventuelle.

PERSPECTIVES: à poursuivre (participation à l'actualisation du topoguide par les conseils départementaux)

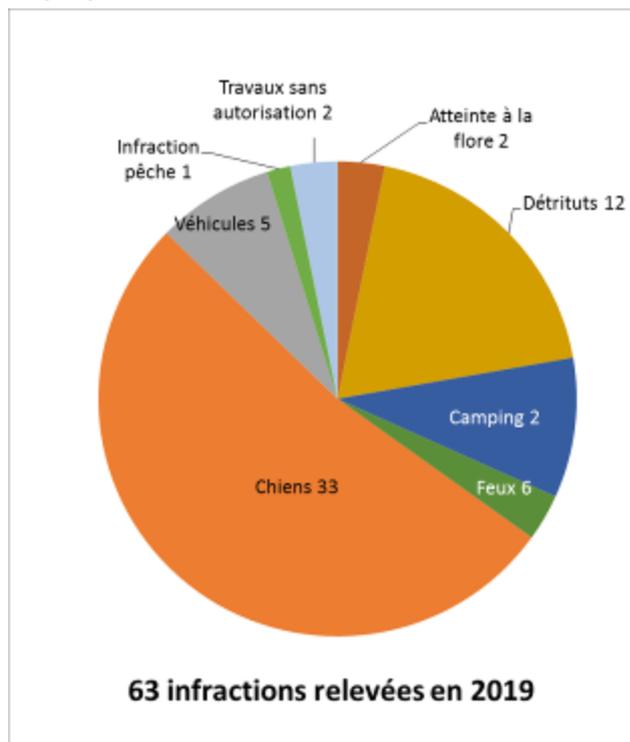
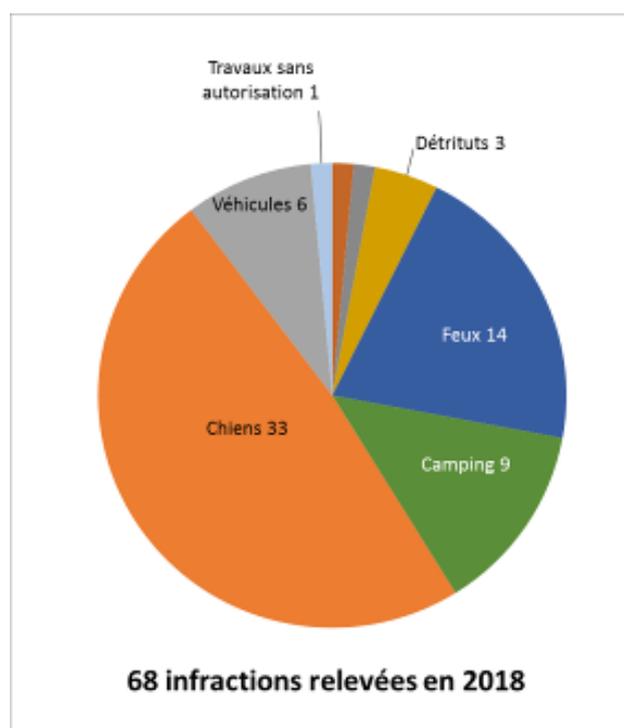
SP 5.3.5 Veille du territoire et surveillance de la réserve naturelle

Descriptif de la mesure : il s'agit lors de tournée de surveillance par voie terrestre (voiture, vélo et à pied) et aquatique (canoë) :

- d'effectuer un travail de prévention auprès du public fréquentant la réserve naturelle en lui expliquant les principes et les raisons de la réglementation ;
- si nécessaire de verbaliser les contrevenants.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Au total, 68 infractions ont été relevées en 2018 et 63 en 2019 par les agents de la réserve naturelle et de l'ONCFS du Cher et de la Nièvre.



L'introduction de chiens reste l'infraction la plus récurrente et a légèrement augmenté dans les proportions par rapport à 2017. Les infractions les plus récurrentes restent ensuite celles des feux et des bivouacs qui sont souvent associés à une pratique de randonnée nautique.

Des tournées de surveillance ont été réalisées pendant la saison estivale, période de forte fréquentation touristique. Les agents des services du Cher et de la Nièvre, de l'ONCFS et de l'AFB ont effectué des visites sur la réserve naturelle à l'occasion de leurs missions dans le val de Loire. Aucune opération commune et spécifique à la réserve naturelle n'a été menée en 2018 mais deux l'ont été en 2019.

Lors de ces interventions, la prévention et la sensibilisation ont également été privilégiées. Sur 14 infractions relevées en cours de réalisation et dix en 2019, toutes ont été traitées par avertissement oral. Aucune n'a nécessité l'utilisation de la procédure par timbre-amende ou procès-verbal.

Partenaires : ONCFS 58 et 18, AFB 58 et 18.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 5.4.2 Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte utilisant le site (RNVL) et son image

Descriptif de la mesure :

Un certain nombre d'activités sportives, touristiques ou de loisirs s'exercent ou sont susceptibles de s'exercer sur la réserve naturelle, accompagnées ou non : randonnée ou balade nautique, pédestre, équestre, cycliste, pêche, chasse. Si elles peuvent potentiellement induire des impacts sur les habitats et les espèces, notamment en termes de dérangement liée à la fréquentation, elles sont aussi vectrices de sensibilisation des publics au patrimoine naturel, à sa fragilité et à la nécessité de sa préservation. L'encadrement (limitation de pratiques, engagement d'information et respect des sites...), l'accompagnement (temps de rencontre, d'échange et de formation, mise à disposition d'outils d'information) et la valorisation (action de communication, organisation d'évènement) de ces activités peut donc s'avérer non seulement nécessaire à la bonne conservation du site mais aussi bénéfique à son appropriation et à l'évolution des mentalités.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

Une rencontre « activités nautiques et espaces naturels » a été organisée en octobre 2018 par les CEN Bourgogne, Centre-Val de Loire et Allier à l'initiative de l'équipe de gestion de la RNVL. Elle avait pour objet de

- mieux se connaître entre structures proposant des activités nautiques et gestionnaires d'espaces naturels sur la Loire et l'Allier (départements de la Nièvre, du Cher, de l'Allier et de la Saône et Loire)³
- dégager des pistes de travail à mettre mutuellement en place à la fois pour soutenir et valoriser les activités nautiques en tant que moyen de découverte de la nature et de sensibilisation à sa préservation et pour surveiller et maîtriser les impacts éventuels de ces activités sur les milieux naturels et les espèces.



Production d'idées, méthodes participatives
Photo : C. Neyer/Cen CVL

Si le nombre de participants n'a pas été à la hauteur des attentes (9 structures hors CEN représentées sur 40 invitées), les échanges et la production d'idées, animées sous la forme de méthodes participatives, ont été fructueux.

³ Ont été conviés, les loueurs et clubs canoë-kayak, les structures proposant des balades en bateau, un guide de pêche, la LPO03 (gestionnaire de la RNN du Val d'Allier), le Conseil départemental de la Nièvre (Service activités sportives et de pleine nature), les Directions départementales des territoires de la Nièvre, de Saône et Loire et de l'Allier, l'association de préfiguration du Groupement d'Intérêt Public « Destination Loire Itinérance ».

Les actions suivantes sont ressorties comme les plus prioritaires :

- « Communication, sensibilisation » : organiser une opération de nettoyage coordonnée à l'échelle du bassin, rééditer, actualiser et améliorer la diffusion du topoguide « Descentes de Loire – Bourbonnais, nivernais, sancerrois » édité en 2014 par les conseils départementaux de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, créer un site internet et/ou améliorer les informations sur les sites existants, éditer un autocollant « code de bonne conduite » ;
- « Equipement et signalétique » : harmoniser la signalétique ;
- « Mise en réseau, formation » : créer une liste de diffusion d'information entre les acteurs, organiser un temps annuel d'échange/formation entre gestionnaires d'espaces naturels et structures de sports nautiques.

L'importance de passer à la mise en œuvre d'actions concrètes a été soulignée pour maintenir l'intérêt des participants. Celle-ci nécessite l'implication de chacun en fonction de ses missions.

Suite à cette rencontre, un **évènement « Nettoyons la Loire en canoë »** a été créé avec pour objectifs de :

- Créer un évènement convivial et utile entre gestionnaires d'espaces naturels, acteurs nautiques et avec le public,
- Mobiliser et sensibiliser le public au problème des déchets sauvages,
- Faire découvrir la Loire et l'Allier (espaces naturels préservés), la pratique du canoë et les comportements respectueux de l'environnement,
- Faire connaître les structures organisatrices et leurs actions.

Trois opérations de ramassage de déchets ont été organisées en début d'automne 2019 :

- le 21 septembre de La-Chapelle-Montlinard à Mesves-sur-Loire (sites N2000 Loire-Allier et RNN Val de Loire), organisé par les Cen Bourgogne et Centre-Val de Loire et Loire Nature Découverte, en partenariat avec la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain.
- le 28 septembre de Saint-Hilaire-Fontaine à Charrin (RNR Loire Bourguignonne et sites N2000 Val de Loire Iguerande-Decize) organisé par le Cen Bourgogne et Les Petits Castors en partenariat avec la commune de Charrin.
- le 5 octobre de Cosne-sur-Loire à Sury-près-Léré (sites N2000 Loire-Allier) organisé par le Pavillon du Milieu de Loire, le club CK de Cosne/Loire et Canoë-Evasion en partenariat avec le CNPE de Belleville-sur-Loire, la mairie de Sury-près-Léré et la maison de Loire du Cher.



Déchets ramassés sur la RNVL
Photo : B. Fritsch/Cen B

Au total ce sont 8m3 de déchets qui ont été ramassés sur 24km de berges avec 43 participants et un bon relai dans la presse locale.

La coordination et la communication générales sur l'évènement ont été assurées par la chargée de communication sur la RNVL.

En octobre 2019, une deuxième rencontre a été organisée avec pour objectif de « **Réfléchir et mettre en œuvre collectivement et de manière cohérente sur la Loire et l'Allier « du milieu » des outils et moyens permettant une pratique des activités nautiques compatible avec les enjeux de préservation des espaces naturels** ». Elle a été l'occasion de :

- faire un travail collectif sur l'état des lieux des aménagements de mise à l'eau, obstacle à la navigation et services, sur la base des cartes des topoguides existants. Ce diagnostic a pour but l'actualisation des topoguides et l'identification des besoins d'amélioration tout en tenant compte des enjeux environnementaux. Celui-ci pourra être amélioré mais a d'ores et déjà été transmis à l'association Loire Itinérance pour une prise en compte dans le cadre du Schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances mené en partenariat avec les EPCI du secteur de Roanne à Gien ;

- lister les attentes de contenu, de forme et de diffusion pour une réédition éventuelle des topoguides ou la création d'autres outils ;
- de faire le point sur les sites et applications mobiles existantes sur lesquelles il serait possible de s'appuyer pour faire passer un certain nombre d'informations pratiques de navigation mais aussi de préservation des milieux naturels et des espèces. Peu de supports pertinents sont apparus hormis la base de données Biodiv'sport et l'outil « Météo des oiseaux ». La base de données [Biodiv'sport](#) est en projet développement sur les pratiques de sports d'eaux vives et sports aquatiques par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Elle permet de diffuser des informations concernant des zones sensibles auprès des pratiquants de sport nature via des sites partenaires. L'outil [météo des oiseaux](#) (page facebook et carte des zones sensibles) est un moyen d'information en temps réel de l'évolution de la sensibilité des sites de pratiques sportives et de loisirs en fonction de la présence de 9 espèces d'oiseaux du littoral méditerranéen français.
- de comparer les différents éléments de signalétique nautique mis en place sur les espaces naturels protégés et d'échanger sur les améliorations potentielles. Sont ressortis la nécessité d'harmoniser la signalétique des sites faisant l'objet d'interdiction d'accès aux zones de nidification d'oiseaux sur la base de celle déjà mise en place sur la RNVL et les sites Natura 2000 Loire-Allier, et d'améliorer la signalétique d'entrée et surtout de sortie des réserves naturelles. Une expérimentation de pose de bouées signalétique a été proposée sur la RNVL.
- d'évoquer la réédition de l'autocollant « protégez moi, n'accostez pas » qui n'a pu être menée au bout par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels faute de moyen. La LPO Auvergne-Rhône-Alpes prévoit une révision de la maquette et une édition pour son territoire d'intervention. Elle mettra la nouvelle maquette à disposition des Conservatoires et du Conseil départemental de la Nièvre pour une éventuelle édition complémentaire. La [présentation](#) et le [compte-rendu](#) de la dernière rencontre sont disponibles en ligne.

PERSPECTIVES: à poursuivre (réédition de l'évènement « Nettoyons la Loire en canoë », organisation d'une rencontre automnale, mise en œuvre ou suivi des actions proposées).

IP 5.4.3 Gestion des populations surabondantes de sangliers

Descriptif de la mesure :

Afin de contribuer à minimiser les risques relatifs aux dégâts sur les cultures et à la sécurité routière, en parallèle des prélèvements réalisés par les chasses riveraines sur leur territoire respectif au sein et en dehors de la réserve



naturelle, il s'agit de disperser et de prélever des sangliers jugés surabondants qui peuvent se réfugier dans les parties non ouvertes réglementairement à la chasse. Pour garantir la compatibilité avec les enjeux de quiétude pour l'avifaune hivernante, sont réalisées :

- des interventions des associations de chasseurs à l'arc du Cher et de la Nièvre en poussées silencieuses entre la mi-novembre et la mi-mars ;
- des battues administratives « allégées » à des périodes « ornithologiquement » les moins sensibles.

Les modalités et périodes de réalisation de ces dispositifs sont définies par un arrêté-cadre et des arrêtés spécifiques annuels. La formation restreinte « chasse et gestion de la faune surabondante » issue du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle veille à leur mise en œuvre et peut proposer des ajustements.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Interventions des associations de chasseurs à l'arc du Cher et de la Nièvre :



Pour la saison cynégétique 2017-2018, huit interventions ont été conduites entre le 11 novembre 2017 et le 10 mars 2018, soldées par un taux de dispersion de 66 % sur le secteur de l'île du pont la Batte, 50 % sur celui de l'île du Lac et 25 % sur celui des Loges. Un sanglier a été prélevé.

Pour la saison cynégétique 2018-2019, entre le 9 décembre 2017 et le 10 mars 2019, treize interventions ont été réalisées. La dispersion s'élevait à 26 % des animaux vus sur le secteur de l'île du pont la Batte, 74.4 % sur celui de l'île du Lac et 73 % sur celui des Loges. Trois sangliers ont été prélevés.

Sur la saison cynégétique 2019-20, deux interventions ont eu lieu entre novembre et décembre 2019 et deux sangliers ont été tués.

L'équipe de la réserve naturelle a assuré la coordination et le suivi du déroulement de ces opérations en lien étroit avec les responsables des associations de chasseurs à l'arc. Les chasses riveraines ont systématiquement été associées et ont participé de manière assez active en 2017-2018 et de façon plus modérée en 2018-2019. A noter, la fructueuse collaboration avec la société de Mesves-sur-Loire.

Parallèlement six battues administratives en format «allégé» autorisées et cadrées par arrêté préfectoral ont été réalisées à chacune des saisons cynégétiques 2017-2018 et 2018-2019 :

Saison 2017-2018 : pour mémoire trois battues avaient été réalisées les 2, 3 et 6 novembre 2017 sur les secteurs du Lac, la Batte et les Loges où avaient été prélevés respectivement deux, trois et onze animaux.

En tout début de printemps 2018, trois nouvelles battues ont eu lieu les 21, 23 et 29 mars 2018 dans une période où le stationnement d'oiseaux hivernants, migrateurs et nicheurs a été constaté faible. Seize, trois et vingt-deux sangliers ont été prélevés respectivement sur le secteur de l'île du pont la Batte, du Lac et des Loges.

Saison 2018-2019 : trois battues ont été réalisées les 23 et 26 novembre, puis le 14 décembre, respectivement sur les secteurs des Loges, de la Batte et du Lac, où ont été

prélevés douze, huit et dix sangliers. Réalisées tardivement, elles auront eu un impact certain sur la quiétude des oiseaux d'eau hivernants (Cf. ci-après).

En hiver 2019, trois battues complémentaires ont été réalisées les 22, 25 et 28 mars pour respectivement un, zéro et sept sangliers tués.

Enfin sur le début de la saison cynégétique 2019-2020, trois battues ont eu lieu les 7, 13 et 15 novembre sur respectivement les secteurs du Lac, La Batte et Les Loges pour sept, quatre et sept sangliers tués.

Les prélèvements par les chasses locales des communes riveraines de la RNVL et des plus proches.

- Pour la saison de chasse 2017-2018, sur les deux unités de gestion cynégétique qui englobent la RNVL, 197 sangliers ont été prélevés par les chasses locales (*côté Cher : 100 sur 4 communes de l'unité 7.6. Côté Nièvre : 92 sur 4 communes de l'unité CTL8. Sources FDC18 et FDC 58*). A ces effectifs, il faut rajouter quatre sangliers prélevés par des tirs de nuit réalisés par les lieutenants de louveterie dans les cultures voisines et hors réserve naturelle.
- Pour la saison 2018-2019, sur ces mêmes unités cynégétiques, au 14 mars 2019, les fédérations départementales des chasseurs du Cher et de la Nièvre faisaient état de 191 sangliers prélevés dans le Cher et 150 dans la Nièvre.
- Bilan global des prélèvements à l'échelle des unités de gestion cynégétique : en cumulant ces effectifs avec ceux des battues administratives et des prélèvements des archers se sont respectivement 252 sangliers qui ont été prélevés lors de la saison de chasse 2017-2018 et 382 en 2018-2019.

La formation restreinte «chasse et gestion de la faune surabondante» :

En 2018, elle s'est réunie le 17 mai pour faire le point sur la saison 2017-2018 (Cf. compte rendu annexe 2). Examen a été fait de l'hivernage des oiseaux d'eau, de l'action des interventions des chasseurs à l'arc, des prélèvements globaux et de l'évolution des dégâts connus à cette date. L'ensemble du dispositif a été reconduit pour la saison 2018-2019.

Une seconde réunion de cette formation s'est déroulée le 8 novembre 2018 (Cf. compte rendu annexe 2). Au regard de l'avancée du calendrier, il a été décidé de maintenir et réaliser des battues administratives un mois au-delà de la période réglementaire indiquée par l'arrêté inter-préfectoral, à savoir jusqu'au 15 décembre, et donc au début de la période d'hivernage des oiseaux d'eau. Le conseil scientifique de la réserve naturelle a réagi à cette décision

dérogoratoire et a fait part de son regret du non-respect du plan de gestion et de l'arrêté inter-préfectoral associé à cette action.

Un dispositif de comptage sur l'effet de ces battues sur les oiseaux d'eau a été demandé et mis en œuvre (Cf. principaux résultats en annexe 3). Les conclusions sont sans équivoque : *les battues administratives en période hivernale ont un effet négatif significatif sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants et vont à l'encontre de l'enjeu de quiétude pour l'avifaune hivernante affiché dans le plan de gestion.*



Le 14 mars 2019, elle se réunissait à nouveau pour examiner les résultats de la saison 2018-2019 et reconduire les dispositifs de chasse à l'arc et battues administratives. Pour simplifier leur déclenchement de ces dernières, il a été convenu de soumettre à la validation du comité de gestion, la prise d'un seul et unique arrêté d'autorisation de battues pour l'ensemble de la saison cynégétique et pour les battues de fin d'hiver, d'élargir leur période de réalisation à tout le mois de mars afin de les positionner au mieux en fonction des conditions climatiques et des enjeux ornithologiques.

PERSPECTIVES :
à reconduire en 2020.

Prestataires : Associations des Chasseurs à l'Arc du Cher et de la Nièvre (ACAC & ANCA). **Partenaires :** DREAL Bourgogne-Franche Comté, DDT Nièvre & Cher, ONCFS, lieutenants de louveterie, FDC 58 et 18, chasses riveraines locales

CI 5.5.1 Aménagement et entretien des berges et des accès

Descriptif de la mesure : Cette mesure consiste à assister et suivre de manière administrative et technique les acteurs locaux (collectivités, association) qui souhaitent conduire des opérations d'entretien de la végétation de berges, des aménagements de points de vue paysagers, aires de pique-nique ou de stationnements, parcours et/ou places de pêche.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

Commune de La Charité-sur-Loire :

Les travaux de dévégétalisation de la totalité de la longueur des quais Foch sur la commune qui ont eu lieu en 2016 et 2017 ont nécessité un entretien pour suivre les repousses de végétation. Une autorisation au titre de la réglementation "réserve naturelle" a été formulée par la commune de La Charité-sur-Loire pour la réalisation de ces travaux. Les travaux ont eu lieu au mois d'octobre en période d'étiage. Ils ont consisté en un passage de broyeur sur le bas et le talus de la totalité des quais, avec un prolongement sur l'aval, pour arriver au niveau du chemin de La Pointe, à proximité du sentier de découverte (photo ci-dessus, BF-CENB). Les parties boisées qui avaient été épargnées dans les travaux de restauration ont été maintenues lors de cette première phase d'entretien. Le gestionnaire de la réserve naturelle reste vigilant quant au développement des espèces exogènes invasives herbacées qui pourraient profiter de ces perturbations mécaniques liées aux travaux pour proliférer. La Renouée du Japon présente en amont immédiat du pont, en est un bon exemple.



Commune de Tracy-sur-Loire :

Sur l'aire des Loges, au sein de la réserve naturelle, la commune de Tracy-sur-Loire a porté un projet de restauration et de revalorisation des berges. En 2018, un dossier de demande d'autorisation a été réalisé, avec l'aide du gestionnaire de la réserve naturelle par le biais de réunions sur le terrain pour cibler et cadrer les possibilités d'intervention. Ces travaux de nature paysagère ont été réalisés en fin 2018- début 2019 et avaient pour but de permettre une réouverture de la vue sur les bords de Loire. La gestion d'espèce invasives comme le Robinier faux-acacia et l'Erable negundo a été prise en compte. Une gestion de la circulation motorisée a été intégrée au projet par la pose de plots fixes (photo ci-contre, BF-



CENB), pour éviter le stationnement des caravanes en bord de Loire au moment des vendanges notamment. Pour améliorer l'esthétique du site et contribuer à un plus fort aspect naturel, des anciens poteaux électriques en béton ont aussi été évacués, et l'ancienne zone de dépôt des résidus de pressage de la vigne ainsi que la surface en bitume associée à cela ont été supprimées. Le stationnement des véhicules a été rapproché du chemin d'accès, sous les arbres (photo ci-contre - Mme.Bassino). Courant 2019, ils se sont poursuivis par la pose de bancs et de table de pique-nique agrémenté par la plantation de trois arbres d'essences locales.

PERSPECTIVES : action reconduite en 2019

Partenaires : Communes de La Charité-sur-Loire et de Tracy-sur-Loire

MS 5.5.4 Accueil de groupes et médias

Descriptif de la mesure :

Accueil de groupes spécialisés (techniciens en environnement, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, naturalistes), sur des sujets en lien avec les enjeux de la RNVL et sa gestion.

Accueil de médias locaux à nationaux, auteurs, réalisateurs, artistes...

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

En 2018 :

- Interview par un journaliste du Journal du Centre concernant l'impact des crues sur la faune (février 2018, cf. annexe 4).
- Intervention en début d'été, à la demande de la commune de La Charité-sur-Loire qui recevait le jury de sélection des communes fleuries, pour présenter la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans la gestion de l'environnement naturel péri-urbain. Ont été évoqués plus particulièrement, le partenariat entre la ville et les gestionnaires de la réserve naturelle pour la gestion des berges de Loire, le projet de contrat Natura 2000 pour l'entretien d'une prairie sèche sur l'île du Faubourg et l'intégration des préconisations environnementales dans le projet de rénovation de la piscine d'été.
- Accompagnement du réalisateur d'un film promotionnel de l'AOP Pouilly pour des prises de vues sur la Loire en drone (10 septembre 2018).
- Accueil et échange avec Louis-Marie Préau, photographe nature et environnement, dans le cadre d'un projet de livre sur la Loire.
- A noter également, la sortie d'un article de huit pages rédigé par Pierre Vernay, consacré à son activité de photographe animalier sur le Val de Loire, dans le magazine Nat'Image n°52 (octobre-novembre 2018).
- A l'issue de leur participation au Colloque international sur la Grue cendrée qui se déroulait dans le pays basque en début décembre, **plusieurs délégations d'ornithologues allemands, tchèques et russes ont fait escale sur le Val de Loire nivernais** pour observer les rassemblements de grues dans et à proximité de la réserve naturelle. Guidés par le conservateur, Sébastien Merle (LPO58 et correspondant du Réseau Grues et Johann Pitois, collaborateur du Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux (Museum national d'histoire naturelle de Paris) et membre du conseil scientifique de la réserve naturelle, ils ont pu observer des oiseaux qu'ils avaient bagués sur leurs sites de nidification dans leurs pays respectifs.
- Le Pavillon du Milieu de Loire a accueilli 20 personnes dans le cadre d'un Eductour en lien avec le label « Vignobles et découverte » (février 2018), ainsi que 18 personnes de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, unité départementale Nièvre/Yonne (juin 2018).

En 2019 :

- Présentation de la réserve naturelle et des sites Natura 2000 Loire-Allier pour Le Régional de Cosne et du Charitois (mars 2019) et pour le Berry républicain/Journal du Centre (juillet 2019)
- Transmission d'informations sur la faune et la flore ligériennes pour l'encyclopédie en ligne wiki58 (août 2019).
- Accueil d'une journaliste et échanges dans le cadre d'un projet de Hors-série du Journal du Centre sur la faune et la flore de la Nièvre (choix des espèces, fournitures d'informations et d'images, validation scientifique – projet en cours depuis fin 2019).

PERSPECTIVES: action reconduite à minima en 2020

Partenaires : Pavillon du Milieu de Loire, LPO58.

OLT6 Optimiser la gestion de la réserve naturelle

MS 6.1.1 Participation aux réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et de scientifiques en lien avec les intérêts et enjeux de la RN

Descriptif de la mesure :

La participation des gestionnaires et du personnel de la réserve naturelle à des programmes de conservation au sein de différents réseaux d'espaces naturels est essentielle. L'échange d'information, la mutualisation des expériences, la réalisation de projets communs est une plus-value importante pour la gestion et la valorisation de la réserve naturelle et le travail des gestionnaires.

Actions réalisées en 2018-19 et résultats :

RESEAUX :

L'équipe de gestion de la réserve naturelle a participé aux Congrès nationaux des Réserves naturelles de France (RNF) qui se déroulaient en Charente-Maritime en avril 2018 et dans les Hautes-Alpes en 2019. Une occasion de partager les expériences de gestion et échanger sur les savoirs-faire avec d'autres gestionnaires. Les travaux étaient, entre autres, consacrés en 2018 à la réflexion sur la possibilité de renforcer le réseau des aires protégées face au déclin amorcé de perte de la biodiversité (http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/congresrn18-plaquette_communication.pdf) et en 2019 à l'adaptation de la gestion des espaces naturels protégés face au changement climatique (http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/190613_cp_-_post_congres_rnf_2019.pdf).

A noter également : le patrimoine archéologique de la réserve naturelle a été valorisé dans un rapport réalisé par RNF sur le patrimoine culturel dans les réserves naturelles (*Réserves naturelles de France – avril 2019 – Le patrimoine culturel des Réserves Naturelles de France ; compte-rendu d'enquête – Laura Berthelot/Commission Education et Sensibilisation à la Nature - 34 pages*).

A une échelle plus locale, une rencontre informelle des gestionnaires des réserves naturelles de la Loire et de l'Allier entre Nièvre, Cher et Allier s'est déroulée le 5 juillet 2019 pour échanger sur les plans de gestion respectifs de ces RN et les trajectoires et actions communes qui pourraient être menées.

Au sein du réseau des Conservatoires, l'équipe de la réserve naturelle a participé à différents temps d'échanges proposés par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels :

- présentation le 3 juillet 2018 par cette dernière, aux équipes 58-18 des CEN Centre Val de Loire et Bourgogne du [centre de ressources Loire Nature](#) qu'elle anime ;
- séminaire « [Comment comprendre et agir pour la remobilisation sédimentaire](#) » organisé le 28 novembre 2018 à Chatel-de-Neuvre dans l'Allier ;
- rencontre des CEN du bassin de Loire organisée à Nevers les 27 et 28 mai 2019 et participation à différents ateliers thématiques ;
- réunion technique et scientifique [sur la flore ligérienne](#) le 10 décembre 2019.

Le conservateur et le garde-technicien/chargé d'étude sont respectivement membres des Conseils scientifiques de la réserve naturelle de Saint-Mesmin (45) et du Conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire au sein desquels ils ont apporté ces deux années leurs avis et expertises sur différents sujets de gestion et suivis scientifiques abordés lors des séances de ces deux instances.

Participation et intervention du garde-technicien/chargé d'étude à la journée d'échange techniques sur la gestion écologique des ripisylves, organisée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et l'AFB à Paris le 16 septembre 2019. A cette occasion, ont été présentés les résultats du suivi scientifique de la dynamique de renouvellement des salicacées sur la réserve naturelle (CS 1.0.5) mené en 2017.

Le personnel de la réserve naturelle au sein de leur conservatoire respectif a participé à des rencontres régulières des équipes des conservatoires de l'axe Loire-Allier du « milieu ». Il

s'agit de partager et mutualiser des problématiques de gestion, le déploiement de mesures communes de suivis scientifiques, d'animation, de communication pour une meilleure cohérence et visibilité de leurs actions et notamment de la mission de gestion de réserve naturelle qui leur est confiée.

PROGRAMMES :

Pasto'Loire : L'équipe de gestion de la réserve naturelle suit de près l'évolution de ce programme et son déploiement entre Nièvre et Cher et plus particulièrement sur la réserve naturelle via action IP2.1.3 entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés.

Natura 2000 : le conservateur et le garde technicien participe à la mise en œuvre de certaines actions de suivis scientifique et naturaliste du Document d'objectifs des sites Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier entre Nièvre et Cher qui répondent également à des actions de la RNVL (suivis sternes, libellules gomphidés...)

PERSPECTIVES: action reconduite en 2019

MS 6.2.1 Participation aux programmes et politiques de gestion intégrée de l'axe Loire
--

Descriptif de la mesure :

Les actions de la gestion de la réserve naturelle peuvent répondre et s'inscrivent dans divers programmes de gestion intégrée du cours de la Loire (Plan Loire, SDAGE-contrat de milieu ...) à différentes échelles territoriales. A l'échelle départementale, il s'agit selon les sollicitations de participer aux commissions de gestion d'activités humaines.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES :

Le conservateur de la RNVL est membre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Nièvre (CDCFS) et de la commission « Pêche » de la Nièvre, en tant que personne qualifiée. A ce titre, il a été amené à donner en 2018, différents avis sur divers sujets de gestion cynégétique et halieutique.

Au sein de la Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature de la Nièvre (MISEN), il représente également la mission « réserve naturelle » et le rapportage des missions de police au sein de cette instance.

Les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Centre-Val de Loire font partie de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) au titre de leurs différentes missions. Cette commission a été relancée fin 2018 et la chargée de communication a participé à une réunion en février 2019.

Les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne, Centre-Val de Loire et Allier sont représentés au sein du comité de pilotage de l'Association Loire itinérance et ont participé activement à la réflexion menée pour l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérance concernant le secteur de Roanne à Gien, afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux dans ce projet. Outre la transmission d'éléments d'information et d'avis apportés aux différentes étapes du projet, la chargée de communication a participé à un atelier de travail en avril 2019 et a assisté à la restitution de l'étude en groupe de pilotage en novembre 2019. Le projet devrait désormais se poursuivre par la mise en œuvre d'actions par les EPCI concernés et l'animation d'une gouvernance pour faire vivre la destination touristique, auxquelles les Conservatoires devraient continuer à être associés.

Le conservateur et la chargée de communication ont participé au séminaire organisé en novembre 2019 par le Conseil départemental sur la Stratégie d'adaptation au changement climatique.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 6.3.1 Animation des instances de la gouvernance de la RN

- La préparation et l'animation d'une réunion annuelle du **comité consultatif de gestion**.

Pour 2018, il s'est déroulé sur la journée du 28 mai 2018 à Mesves-sur-Loire. Ont été présentés et validés, le bilan d'activités et financier 2017, ainsi que la programmation 2018. L'après-midi a été consacrée à une visite de terrain dans le chenal de l'île du Bas, pour illustrer les travaux de la DDT58 pour la gestion du risque inondation au sein de la réserve naturelle, ainsi que les actions spécifiques à la gestion de la réserve naturelle (pâturage, suivis scientifiques...). Suite à la réalisation du comité de gestion, une inauguration des nouveaux locaux de la réserve naturelle a eu lieu (Cf. *fiche action MS 6.3.6*)

En 2019, il n'a pu se réunir. Par le biais d'une consultation numérique coordonnée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, le programme prévisionnel 2019 a été examiné et approuvé ainsi que des améliorations des modalités de mise en œuvre de la gestion des sangliers (Cf. *plus fiche action IP 5.4.3*) et un projet d'arrêté préfectoral relatif à la régulation des espèces exotiques envahissantes (notamment au sein de la réserve naturelle) . Il a également émis un avis négatif sur la demande d'autorisation de réalisation d'un feu d'artifice (Cf. *plus bas action MS 6.3.4*).

- La préparation et l'animation de la réunion de la **formation restreinte « chasse et gestion de la faune surabondante »**.

Ce groupe s'est réuni deux fois en 2018, le 17 mai 2018 et le 8 novembre 2018, en sous-préfecture de Cosne-sur-Loire et une fois en 2019, le 14 mars. (Cf. *fiche action IP 5.4.3 Gestion des sangliers surabondants*. Les comptes-rendus sont présentés à l'annexe 2.

- Le **conseil scientifique de la RNVL** ne s'est pas réuni formellement ces deux années. En 2018, les membres ont formulé un avis en réaction à la décision de déroger à l'arrêté interpréfectoral prescrivant la régulation des sangliers sur la réserve naturelle et ouvrant alors la réalisation des battues administratives au-delà du 15 novembre (cf. *fiche action IP5.4.3 et annexe 1*).

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 6.3.2 Rencontres régulières avec les acteurs locaux et accompagnement de projets

Descriptif de la mesure :

En dehors d'action fléchées spécifiquement par le plan, le maintien du relationnel avec les partenaires locaux est assuré par des contacts réguliers du personnel de la réserve naturelle avec les acteurs locaux, riverains et propriétaires à l'occasion de missions de terrain, d'animations, de suivis de projet.

Il s'agit également de suivre des projets que pourraient avoir les acteurs dans ou à proximité de la RN et sur lesquels l'équipe de gestion de la réserve naturelle peut apporter une expertise, une contribution ou un avis.

La participation aux assemblées générales d'associations locales concernées par la réserve naturelle est également l'occasion de rappeler les missions, rôles, enjeux, objectifs et actions de la réserve naturelle.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats :

Durant ces deux années, les gestionnaires de la RNVL, ont suivi les actualités du projet de 2^{ème} pont à la Charité-sur-Loire relancé notamment par un comité local de soutien. Sur demande, l'équipe de gestion a exprimé des avis au regard de la réglementation et des enjeux de la réserve naturelle notamment lors de deux réunions auxquelles elle a été invitée.

Dans le cadre du Plan de croissance touristique de la Communauté de communes Cœur de Loire, le conservateur a participé à une réunion de lancement de l'étude et la chargée de communication à deux ateliers de travail (mai et octobre 2019). L'équipe a également accueilli Cécile DESPALLES de l'Agence de développement touristique de la Nièvre pour un entretien spécifique à la réserve naturelle (mars 2019). La Loire est ressortie comme l'un des atouts majeurs du territoire, ce qui se traduit par le défi n°1 du plan : « Devenir une vitrine de la Loire nivernaise ». Dans ce cadre, différentes actions ont été identifiées impliquant les gestionnaires de la réserve naturelle. Le projet d'étude sur « l'organisation, l'amélioration et la valorisation de l'offre de découverte autonome sur la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire » (Cf. action CI 5.2.4 *Rénovation des trois sentiers*) a notamment été intégré dans son intégralité dans ce plan.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 6.3.4 Suivi des demandes d'autorisations

Descriptif de la mesure :

Certains types de travaux, exercices d'activités et pratiques humaines, prélèvements-introductions d'espèces... sont soumis à différents régimes de déclaration et d'autorisation au titre de la réglementation « réserve naturelle » prévue par le décret de création de la réserve naturelle du Val de Loire et par le code de l'environnement. L'équipe de gestion a été sollicitée, consultée et donne des avis et des recommandations auprès des services de l'Etat en charge de l'instruction de ces procédures et de l'élaboration des projets d'arrêtés préfectoraux.

Actions réalisées en 2018-2019 et résultats

Pour 2018,

ont fait l'objet d'un régime de déclaration :

- Les travaux d'entretien du lit de la Loire (Cf. action IP1.1.1) par la DDT 58,
- L'entretien de la végétation des Quais Foch à La Charité-sur-Loire par la commune (Cf. action CI 5.5.1 Aménagement et entretien des berges et des accès),
- L'exploitation d'une peupleraie cultivée par un propriétaire privé sur la commune de Mesves-sur-Loire (Cf. action IP 3.2.1 : Suppression des pieds isolés de Peuplier noir cultivars et hybridés et reconversion des peupleraie).
- Une demande de survol en drone d'un site de la réserve naturelle dans le cadre d'un suivi scientifique sur le solidage à Herry-18 (Cf. action IP 2.1.1 gestion mécanique du solidage).

Une demande d'autorisation de capture d'insectes à des fins scientifiques a fait l'objet d'un avis positif du comité de gestion.

Pour 2019,

ont fait l'objet d'un régime de déclaration :

- Les travaux d'entretien du lit de la Loire (Cf. action IP1.1.1) par la DDT 58,
- L'entretien et aménagement de la végétation des berges des Loges par la Commune de Tracy-sur-Loire (Cf. action CI 5.5.1 Aménagement et entretien des berges et des accès) ;
- une demande de survol en drone d'un site en limite de la réserve naturelle à Mesves-sur-Loire pour un reportage télévisé sur le vignoble ;
- Réalisation d'un bassin d'été et d'un espace de détente sur l'Ile du Faubourg partiellement dans la RNVL sur des surfaces très artificialisée.

Une demande d'autorisation pour le tir d'un feu d'artifice du 14 juillet sur la commune de Pouilly-sur-Loire a fait l'objet d'un avis négatif du comité de gestion.

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020

MS 6.3.6 Gestion administrative, matérielle et financière

Des actions courantes sont nécessaires à la gestion de la réserve naturelle et mobilisent les personnels de la réserve naturelle. Elles se sont principalement composées en 2018 de :

- La réalisation du bilan d'activités et financier annuel, le montage de la programmation annuelle et du dossier de demande de subventions, l'élaboration et le suivi des plannings de travail du personnel concerné, le suivi des facturations et de la comptabilité.
- La maintenance des outils de travail et des locaux de la réserve naturelle :

A noté que l'année 2018 a été consacrée à l'aménagement de l'antenne nord Nièvre du CEN Bourgogne à La Charité-sur-Loire où se trouvent les locaux de gestion de la réserve naturelle. Depuis le 1^{er} novembre 2017, ont été rassemblées sur ce site, les missions liées à « réserve naturelle », à Natura 2000 et animation territoriale des deux conservatoires sur l'axe Loire-Allier de la Nièvre et du Cher. A leurs côtés, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a implanté la brigade nord de son service département de la Nièvre. Pour une bonne utilisation des locaux, l'année 2018 a donc vu la réalisation de plusieurs travaux de remise en état (parking, électricité, serrurerie, entretien ménager et espaces verts) ou de création d'équipements (porte de garage, extincteurs, réflexions sur le système de chauffage).

Une inauguration commune avec les services de l'ONCFS de la Nièvre, et les deux Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Centre-Val de Loire a aussi eu lieu au mois de mai en présence du préfet de la Nièvre, à la suite de la tenue du comité consultatif de gestion.



Présentation commentée des nouveaux locaux. YD-ONCFS58

PERSPECTIVES: action reconduite en 2020.



Discours officiels d'inauguration des nouveaux locaux. S.Egard

Bilan Financier 2018



BUDGET exécuté au 31 décembre 2018

Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 1 FAVORISER UNE DYNAMIQUE FLUVIALE ACTIVE et MAINTENIR LES RÔLES ECOLOGIQUES DE LA RN POUR LES HABITATS ET ESPÈCES DU LIT VIF	CS 1.0.4	Suivi hydrologique et piezométrique	19 151 €
	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux hivernants du lit vif	3 503 €
	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux nicheurs du lit vif	2 059 €
	CS 1.0.13	Suivi annuel des gomphidés de la RNVL	162 €
	IP 1.1.1	Réalisation de travaux de restauration de la dynamique fluviale	1 424 €
	IP 1.2.1	Elaboration, mise en œuvre et animation du dispositif de protection des sites de nidification des oiseaux des grèves	2 271 €
	IP 1.2.2	Contrôle présence et régulation de la population nicheuse de Bernache du Canada	844 €
OLT 2 : MAINTENIR ET AMELIORER LA MOSAIQUE DE MILIEUX OUVERTS HERBACES ET LEUR FLORE ASSOCIEES	IP 2.1.1	Gestion mécanique annuelle du Solidage glabre sur les prairies des Saulières et Vauvrette	0 €
	IP 2.1.3	Entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés	5 002 €
	CS 2.1.4	Suivi technique de la gestion pastorale	0 €
	IP 2.1.5	Restauration (mécanique ou pastorale) de surfaces de pelouses-prairies	4 339 €
OLT 3 : GARANTIR LA NATURALITE DES BOISEMENTS ALLUVIAUX	CS 3.0.1	Evaluation décennale de l'état de conservation des boisements alluviaux à bois dur	19 431 €
	IP 3.2.1	Suppression des pieds isolés de Peuplier noir	845 €
OLT 4 : MAINTENIR ET AMELIORER LA DIVERSITE DES ANNEXES HYDRAULIQUE et des conditions de présence pour les habitats et espèces inféodées	CS 4.0.2	Suivi annuel du fonctionnement hydraulique des annexes (Investissement)	20 893 €
	CS 4.0.4	Suivi de la reproduction du Brochet et de la présence de la Bouvière sur les frayères connectées à la Loire	570 €
	IP 4.1.1	Réalisation et encadrement de travaux de restauration et d'entretien de frayères à brochet et bouvière	384 €
OLT 5 RENFORCER L'ANCRAGE LOCAL DE LA RESERVE NATURELLE	CS 5.0.2	Suivi de la fréquentation	2 293 €
	PA 5.2.1	Animations pour les riverains et usagers	1 215 €
	CI 5.2.4	Rénovation des trois sentiers de découverte	4 973 €
	MS 5.2.7	Diffusion d'informations générales sur la RN et d'actualité sur sa gestion via divers supports	6 084 €
	MS 5.2.9	Edition d'un document de communication du PG	3 634 €
	CI 5.3.1	Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation	1 680 €
	MS 5.3.2	Edition de dépliants de présentation de la RNVL	315 €
	SP 5.3.5	Veille du territoire et surveillance de la réserve naturelle	15 617 €
	MS 5.4.1	Élaboration concertée de cahiers de bonnes pratiques pour l'entretien des ouvrages, infrastructures et aménagements existants	179 €
	MS 5.4.2	Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte et de l'utilisation de l'image de la RN	8 618 €
	IP 5.4.3	Gestion des populations surabondantes de sangliers	9 537 €
	MS 5.4.4	Aménagement et entretien des berges et des accès	629 €
	MS 5.5.4	Accueil de groupes et médias	236 €

Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 6 OPTIMISER LA GESTION DE LA RESERVE NATURELLE	MS 6.1.1	Participation aux réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et de scientifiques en lien avec les intérêts et enjeux de la RN	10 966 €
	MS 6.2.1	Participation aux programmes et politiques de gestion intégrée de l'axe Loire	2 452 €
	MS 6.3.1	Animation des instances de gouvernance de la RN	7 731 €
	MS 6.3.2	Rencontres régulières avec les acteurs locaux et accompagnement de projets	2 749 €
	MS 6.3.4	Suivi des demandes d'autorisations	3 207 €
	MS 6.3.5	Définition de la politique pénale et participation aux MISEN 58 et 18	486 €
	MS 6.3.6	Gestion administrative, matérielle et financière	91 729 €
	CS 6.4.2	Veille naturaliste sur des espèces animales et végétales pressenties à responsabilité	854 €

TOTAL 36 actions	256 061 €
-------------------------	------------------

répartition par DOMAINE D'ACTIVITE	Coût
SP : Surveillance et Police de la nature 1 action	15 617 €
EI : Etude et Ingénierie 0 action	
PR : Participation à la Recherche scientifique 0 action	
IP : Intervention sur le Patrimoine naturel 8 actions	24 646 €
CI : Création et maintenance d'Infrastructures d'accueil 2 actions	6 652 €
PA : Prestation d'accueil et Animation 1 action	1 215 €
CS : Connaissance et Suivi du du patrimoine naturel 10 actions	68 917 €
MS : Management et Soutien 14 actions	139 014 €
TOTAL 36 actions	256 061 €

répartition par FINANCEURS	
ETAT (DREAL Bourgogne Franche Comté)	223 062 €
EUROPE Feder	30 183 €
ANIMATION NATURA 2000	414 €
AUTO FINANCEMENT Cen	2 402 €
TOTAL	256 061 €

répartition par GESTIONNAIRES	
Cen Bourgogne	206 944 €
Cen Centre-Val de Loire	49 118 €
TOTAL	256 061,11 €

Bilan financier 2019

		BUDGET exécuté au 31 décembre 2019	
Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 1 FAVORISER UNE DYNAMIQUE FLUVIALE ACTIVE et MAINTENIR LES RÔLES ECOLOGIQUES DE LA RN POUR LES HABITATS ET ESPÈCES DU LIT VIF	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux hivernants du lit vif	2 131,92 €
	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux nicheurs du lit vif	<i>financé par N 1999</i>
	CS 1.0.13	Suivi annuel des gomphidés de la RNVL	<i>financé par N 2000</i>
	IP 1.1.1	Réalisation de travaux de restauration de la dynamique fluviale	1 922 €
	IP 1.2.1	Elaboration, mise en œuvre et animation du dispositif de protection des sites de nidification des oiseaux des grèves	1 300 €
	IP 1.2.2	Contrôle présence et régulation de la population nicheuse de Bernache du Canada	1 027 €
OLT 2 : MAINTENIR ET AMELIORER LA MOSAIQUE DE MILIEUX OUVERTS HERBACES ET LEUR FLORE ASSOCIEES	CS 2,0,1	Suivi quinquénnal de l'état de conservation des pelouses	<i>financé par N 2000</i>
	CS 2.0.2	Suivi tri annuel de la présence des espèces à responsabilité des pelouses et des prairies.	411 €
	IP 2.1.1	Gestion mécanique annuelle du Solidage glabre sur les prairies des Saulières et Vauvrette	<i>financé par Cen CVL hors budget RNVL</i>
	CS 2.1.2	Suivi annuel de la dynamique du Solidage	
	IP 2.1.3	Entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés	7 243 €
	IP 2.1.5	Restauration (mécanique ou pastorale) de surfaces de pelouses-prairies	2 580 €
OLT 4 : MAINTENIR ET AMELIORER LA DIVERSITE DES ANNEXES HYDRAULIQUE et des conditions de présence pour les habitats et espèces inféodées	CS 4.0.2	Suivi annuel du fonctionnement hydraulique des annexes	<i>financé par N 2000</i>
	CS 4.0.4	Suivi de la reproduction du Brochet et de la présence de la Bouvière sur les frayères connectées à la Loire	<i>financé par FDPMA 18-58</i>
	IP 4.1.1	Réalisation et encadrement de travaux de restauration et d'entretien de frayères à brochet et bouvière	1 173 €
	IP 4.1.3	Contrôle et gestion de la colonisation de la Jussie et de la Tortue de Floride	0 €
OLT 5 RENFORCER L'ANCRAGE LOCAL DE LA RESERVE NATURELLE	CS 5.0.2	Suivi de la fréquentation	908 €
	PA 5.2.1	Animations pour les riverains et usagers	6 721 €
	CI 5.2.4	Rénovation des trois sentiers de découverte	2 288 €
	MS 5.2.7	Diffusion d'informations générales sur la RN et d'actualité sur sa gestion via divers supports	6 494 €
	MS 5.2.9	Edition d'un document de communication du PG	25 €
	CI 5.3.1	Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation	6 804 €
	MS 5.3.2	Edition de dépliants de présentation de la RNVL	760 €
	SP 5.3.4	Proposition de mesures complémentaires précisant la réglementation de la RN	1 151 €
	SP 5.3.5	Veille du territoire et surveillance de la réserve naturelle	9 292 €
	MS 5.4.1	Élaboration concertée de cahiers de bonnes pratiques pour l'entretien des ouvrages, infrastructures et aménagements existants	1 324 €
	MS 5.4.2	Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte et de l'utilisation de l'image de la RN	14 499 €
	IP 5.4.3	Gestion des populations surabondantes de sangliers	8 310 €
	MS 5.4.4	Aménagement et entretien des berges et des accès	2 018 €
	MS 5.5.4	Accueil de groupes et médias	1 240 €

Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 6 OPTIMISER LA GESTION DE LA RESERVE NATURELLE	MS 6.1.1	Participation aux réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et de scientifiques en lien avec les intérêts et enjeux de la RN	10 406 €
	MS 6.2.1	Participation aux programmes et politiques de gestion intégrée de l'axe Loire	5 826 €
	MS 6.3.1	Animation des instances de gouvernance de la RN	11 338 €
	MS 6.3.2	Rencontres régulières avec les acteurs locaux et accompagnement de projets	3 436 €
	MS 6.3.4	Suivi des demandes d'autorisations	3 445 €
	MS 6.3.5	Définition de la politique pénale et participation aux MISEN 58 et 18	2 996 €
	MS 6.3.6	Gestion administrative, matérielle et financière	65 548 €
	CS 6.4.2	Veille naturaliste sur des espèces animales et végétales pressenties à responsabilité	544 €
		TOTAL 38 actions	183 158 €
		répartition par DOMAINE D'ACTIVITE	
		SP : Surveillance et Police de la nature 2 actions	10 443 €
		EI : Etude et Ingénierie 0 action	
		PR : Participation à la Recherche scientifique 0 action	
		IP : Intervention sur le Patrimoine naturel 9 actions	23 554 €
		CI : Création et maintenance d'Infrastructures d'accueil 2 actions	9 092 €
		PA : Prestation d'accueil et Animation 1 action	6 721 €
		CS : Connaissance et Suivi du du patrimoine naturel 8 actions	3 995 €
		MS : Management et Soutien 16 actions	129 352 €
		TOTAL 38 ctions	183 158 €
		répartition par FINANCEURS	
		ETAT (DREAL Bourgogne Franche Comté)	163 735 €
		EUROPE Feder	16 178 €
		Autofinancement Cen	3 245 €
		TOTAL	183 158 €
		répartition par GESTIONNAIRES	
		Cen Bourgogne	130 005 €
		Cen Centre-Val de Loire	53 153 €
		TOTAL	183 158 €

Programmation prévisionnelle 2020

		BUDGET Previsionnel 2020	
Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 1 FAVORISER UNE DYNAMIQUE FLUVIALE ACTIVE et MAINTENIR LES RÔLES ECOLOGIQUES DE LA RN POUR LES HABITATS ET ESPÈCES DU LIT VIF	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux hivernants du lit vif	<i>financé par N 2000</i>
	CS 1.0.12	Suivi annuel des oiseaux nicheurs du lit vif	2 414 €
	CS 1.0.13	Suivi annuel des gomphidés de la RNVL	1 777 €
	IP 1.1.1	Réalisation de travaux de restauration de la dynamique fluviale	1 945 €
	IP 1.2.1	Elaboration, mise en œuvre et animation du dispositif de protection des sites de nidification des oiseaux des grèves	<i>financé par N 2000</i>
	IP 1.2.2	Contrôle présence et régulation de la population nicheuse de Bernache du Canada	844 €
OLT 2 : MAINTENIR ET AMELIORER LA MOSAIQUE DE MILIEUX OUVERTS HERBACES ET LEUR FLORE ASSOCIEES	CS 2,0,1	Suivi quinquénnal de l'état de conservation des pelouses	4 693 €
	CS 2.0.2	Suivi tri annuel de la présence des espèces à responsabilité des pelouses et des prairies.	780 €
	IP 2.1.1	Gestion mécanique annuelle du Solidage glabre sur les prairies des Saulières et Vauvrette	<i>financé par Cen CVL hors budget RNVL</i>
	CS 2.1.2	Suivi annuel de la dynamique du Solidage	
	IP 2.1.3	Entretien pastoral et mécanique des milieux ouverts herbacés	5 386 €
	IP 2.1.5	Restauration (mécanique ou pastorale) de surfaces de pelouses-prairies	<i>financé par N 2000</i>
OLT 4 : MAINTENIR ET AMELIORER LA DIVERSITE DES ANNEXES HYDRAULIQUE et des conditions de présence pour les habitats et espèces inféodées	CS 4.0.2	Suivi annuel du fonctionnement hydraulique des annexes	<i>financé par N 2000</i>
	IP 4.1.3	Contrôle et gestion de la colonisation de la Jussie et de la Tortue de Floride	1 639 €
OLT 5 RENFORCER L'ANCRAGE LOCAL DE LA RESERVE NATURELLE	CS 5.0.2	Suivi de la fréquentation	3 348 €
	PA 5.2.1	Animations pour les riverains et usagers	7 700 €
	CI 5.2.4	Rénovation des trois sentiers de découverte	2 140 €
	MS 5.2.7	Diffusion d'informations générales sur la RN et d'actualité sur sa gestion via divers supports	7 111 €
	MS 5.2.9	Edition d'un document de communication du PG	8 523 €
	CI 5.3.1	Entretien, renouvellement et renforcement de la signalétique et des dispositifs de canalisation de la fréquentation	5 453 €
	SP 5.3.5	Veille du territoire et surveillance de la réserve naturelle	17 952 €
	MS 5.4.2	Accompagnement, encadrement et valorisation des activités sportives, touristiques et de découverte et de l'utilisation de l'image de la RN	8 413 €
	IP 5.4.3	Gestion des populations surabondantes de sangliers	7 504 €
	MS 5.4.4	Aménagement et entretien des berges et des accès	2 790 €
	MS 5.5.4	Accueil de groupes et médias	1 524 €

Objectifs	code	Intitulé action	COUT action
OLT 6 OPTIMISER LA GESTION DE LA RESERVE NATURELLE	MS 6.1.1	Participation aux réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et de scientifiques en lien avec les intérêts et enjeux de la RN	10 784 €
	MS 6.2.1	Participation aux programmes et politiques de gestion intégrée de l'axe Loire	2 839 €
	MS 6.2.1	Animation des instances de gouvernance de la RN	12 507 €
	MS 6.3.1	Rencontres régulières avec les acteurs locaux et accompagnement de projets	3 514 €
	MS 6.3.2	Suivi des demandes d'autorisations	3 981 €
	MS 6.3.4	Définition de la politique pénale et participation aux MISEN 58 et 18	1 689 €
	MS 6.3.5	Gestion administrative, matérielle et financière	55 281 €
	CS 6.4.13	Inventaire des briophytes (<i>mousses</i>)	5 440 €

TOTAL 31 actions

187 971 €

répartition par DOMAINE D'ACTIVITE	Cout
SP : Surveillance et Police de la nature 1 action	17 952 €
EI : Etude et Ingénierie 0 action	
PR : Participation à la Recherche scientifique 0 action	
IP : Intervention sur le Patrimoine naturel 8 actions	17 319 €
CI : Création et maintenance d'Infrastructures d'accueil 2 actions	7 593 €
PA : Prestation d'accueil et Animation 1 action	7 700 €
CS : Connaissance et Suivi du patrimoine naturel 9 actions	18 453 €
MS : Management et Soutien 12 actions	118 954 €
TOTAL 31 actions	187 971 €

répartition par FINANCEURS	
ETAT (DREAL Bourgogne Franche Comté)	158 269 €
EUROPE Feder	29 703 €
TOTAL	187 971 €

répartition par GESTIONNAIRES	
Cen Bourgogne	135 984 €
Cen Centre-Val de Loire	51 987 €
TOTAL	187 971 €

ANNEXES

- 1- Calendrier de pâturage réalisés en 2018 et 2019
 - 2- Compte rendu de réunion du groupe « Chasse et gestion de la faune surabondante
 - 3- résultats synthétiques des comptages destinés à mesurer les effets des battues administratives sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants
 - 4- Quelques articles de presse 2018
 - 5- Tableaux Prestations d'accueil et d'animation 2018
-

Annexe 1 : calendriers de pâturage réalisé en 2018 et 2019

Calendrier de pâturage et rotation Réalisé 2018	Surf (ha) pâturée	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	total Jr pâturés/ site/an
A - Pont de la Batte-Passy	20													
<i>nb de jour présence/site</i>														0
B- Saulières (SIAEP abandon forcé mi-avril)	20													
<i>nb de jour présence/site</i>														16
C- Mardelles	30													
<i>nb de jour présence/site</i>														15
D- Mesves	40													
<i>nb de jour présence/site</i>														98
E- Malaga (+Quais de Pouilly)	10													
<i>nb de jour présence/site</i>														16
		X transhumance pédestre ou camion encadrée par la RNVL  période d'agnelage												

Calendrier de pâturage et rotation Réalisé 2019	Surf (ha) pâturée	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	total Jr pâturés/ site/an
A - Pont de la Batte-Passy	20													
<i>nb de jour présence/site</i>														14
B- Saulières+ DPF	20													
<i>nb de jour présence/site</i>														32
C- Mardelles	30													
<i>nb de jour présence/site</i>														6
D- Mesves	40													
<i>nb de jour présence/site</i>														117
E- Malaga (+Quais de Pouilly)	10													
<i>nb de jour présence/site</i>														11
		X transhumance pédestre encadrée par la RNVL  période d'agnelage												

Annexe 2 : comptes rendus des réunions de la formation restreinte « Chasse et gestion de la faune surabondante »

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Cosne-Cours-sur-Loire, le 22 juin 2018

Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

Département Territoires, Sites et Paysages

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Julien MATHIEU
julien.mathieu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 45 83 22 72

Formation restreinte « chasse et gestion de la faune sauvage surabondante » du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Val de Loire

jeudi 17 mai 2018 à 10h
à Cosne-Cours-sur-Loire

Compte-rendu

Présents :

- Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire accompagné de Madame Claudie KUBICA en charge du suivi de la RNVL,
- Julien MATHIEU, DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Claire GOBLET, DDT du Cher,
- Marie DOUCET, DDT du Cher,
- Odile BERTHELOT, DDT de la Nièvre,
- Gérard PERREAU, ONCFS du Cher,
- François POHU, ONCFS de la Nièvre,
- Bernard PERRIN, président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre,
- Guy ROBLIN, vice-président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre,
- Jérôme RACLIN, fédération départementale des chasseurs du Cher,
- Jean-Jacques ESLAN, association des chasseurs à l'arc du Cher,
- Stéphane BESANCON, association nivernaise des chasseurs à l'arc,
- Nicolas POINTECOUTEAU, conservateur de la réserve naturelle, CEN Bourgogne,
- Philippe de SAINT-PEREUSE, lieutenant de l'ovierie dans le Cher,
- Laurent DUBOIS, lieutenant de l'ovierie dans la Nièvre.

Excusés :

- François-Hugues de CHAMPS, président de la fédération départementale des chasseurs du Cher,
- Etienne GANGNERON, président de la chambre d'agriculture du Cher,
- Johann PITOIS, conseil scientifique de la réserve naturelle.

N ROBQUIN introduit la réunion, puis demande le bilan de la saison 2017-2018 des actions de gestion des sangliers dans et à proximité de la réserve naturelle.

J. MATHIEU rappelle que ces actions sont réalisées dans le cadre de la fiche IP 5.4.3 du plan de gestion 2017-2026 de la réserve naturelle nationale du Val de Loire approuvé par le préfet fin 2017 après deux années d'élaboration en concertation avec les différents acteurs et instances.

Bilan des suivis d'oiseaux d'eau hivernants :

La réserve naturelle continue à jouer un rôle important pour la quiétude des oiseaux d'eau hivernants, comme en témoignent les comptages annuels effectués d'amont en aval de la RNN et se poursuivant sur 6km en aval de la RNN jusqu'à Saint-Satur : début 2018, 1100 individus par mois ont été dénombrés, dont 1055 sur le tronçon de la RNN (pour 17 espèces différentes) et seulement 45 hors RNN.

Bilan des interventions à l'arc :

10 interventions à l'arc ont été réalisées entre le 12 novembre 2017 et le 5 mars 2018 en fonction des niveaux de la Loire.

Les taux de dispersion moyens dépendent des difficultés du terrain. Ils sont les suivants :

- Secteur de la Batte : 25 % (16 % en 2016-2017) ;
- Secteur de l'île du Lac : 66 % (64 % en 2016-2017) ;
- Secteur des Loges : 50% (34 % en 2016-2017).

Cela est à ramener au nombre de sangliers dénombrés par les archers qui étaient de l'ordre de 250 au total en 2016-2017 (à noter qu'un même sanglier peut être vu plusieurs fois au cours des différentes interventions). Le chiffre n'est pas encore connu pour 2017-2018.

Bien que l'objectif des interventions à l'arc soit de disperser les sangliers hors de la RNN, quelques prélèvements sont effectués pour accentuer le dérangement des sangliers : 1 seul a eu lieu en 2017-2018 (2 en 2016-2017).

Une bonne participation des chasses riveraines est saluée (5 à 14 personnes cette saison) et permet d'améliorer l'efficacité de ce type d'intervention de dispersion, couplée avec les prélèvements des chasseurs riverains en périphérie de la RNN.

Bilan des battues administratives :

Le nouveau plan de gestion 2017-2026 de la réserve naturelle a introduit la possibilité d'effectuer des battues de sortie d'hiver dans un format plus ciblé permettant de réduire l'impact sur la faune et les milieux et d'être plus efficace par rapport aux battues passées.

Les premières battues de ce type, dites « micro-battues », avaient été testées pour la première fois en mars 2017 : 2 avaient eu lieu pour 9 sangliers prélevés sur 55 animaux vus.

Après constatation d'une fréquentation forte des sangliers sur le terrain et des dégâts associés, ce type d'intervention a été reconduit pour la saison 2017-2018, à l'automne et en fin d'hiver, en optimisant le dispositif (en particulier concernant les embarcations).

Les prélèvements suivants ont été effectués dans la RNN :

- Secteur de la Batte : 24 individus prélevés (8 à l'automne + 16 fin mars) pour 79 vus (44 + 35) ;
- Secteur de l'île du Lac : 5 individus prélevés (2 + 3) pour 103 vus (53 + 50) ;
- Secteur des Loges : 30 individus prélevés (9 + 21) et 2 blessés non retrouvés pour 87 vus (47 + 40).

Le secteur de la Gargaude à l'aval immédiat de la RNN, non chassé depuis 2 ans, a également fait l'objet d'une intervention similaire en avril 2018, avec 13 individus prélevés pour 35 vus.

Un total de 72 sangliers a donc été prélevé dans le cadre des battues administratives de la saison 2017-2018. La venaison a été distribuée entre les agriculteurs locaux qui ont connu des dégâts, les riverains, puis les rabatteurs.

J. RACLIN complète que de nombreux prélèvements ont été effectués par les chasseurs dans la plaine de la Loire hors RNN suite à la battue administrative du secteur de la Batte.

P. de SAINT-PEREUSE fait part de sa satisfaction de l'efficacité et de l'organisation des micro-battues pour réguler les populations de sangliers, maintenant que le dispositif est rodé y compris au niveau logistique et avec les chasseurs locaux.

Suite à la demande de B. PERRIN, le détail des classes d'âge et du sex-ratio seront indiqués par les lieutenants de louveterie dans les bilans.

Bilan des prélèvements en périphérie de la réserve naturelle :

Côté Cher, J. RACLIN indique les résultats de la saison 2017-2018 :

- sur l'unité de gestion 07-6 (englobant la RNN) : 100 prélèvements ;
- sur l'unité de gestion 03-4 (en lien avec la RNN) : 130 prélèvements.

C'est une saison record côté Cher avec 230 sangliers prélevés dans le secteur de la RNN « élargi ».

Côté Nièvre, B. PERRIN indique les résultats suivants :

- entre l'A77 et la Loire (de La Marche à Tracy-sur-Loire) : 92 prélèvements, ce qui est relativement peu par rapport à la surface concernée.

P. de SAINT-PEREUSE ajoute que 4 sangliers ont été prélevés à l'occasion de tirs de nuit dans les cultures, mais qui ont plutôt un objectif de dispersion.

Au total, toutes actions comprises dans un hors RNN, c'est un total de 400 sangliers qui ont été prélevés sur le secteur de la RNN, ce qui est plutôt conséquent et à relativiser avec le constat général d'une augmentation des populations de sangliers au niveau national.

Bilan des dégâts :

Contrairement aux bilans des prélèvements qui sont réalisés sur la saison de chasse (juillet à juin), les bilans des dégâts le sont sur l'année civile.

Côté Cher, pour l'unité de gestion 07-6, J. RACLIN indique une nette hausse, avec les chiffres suivants (hors frais d'expertise et de protection) :

- 2014 : 7175 € d'indemnisation – soit 8 Ha – 770 quintaux ;
- 2015 : 10550 € d'indemnisation – soit 12 Ha – 990 quintaux ;
- 2016 : 14500 € d'indemnisation – soit 19 Ha – 1257 quintaux ;
- 2017 : 28724 € d'indemnisation (1 million d'€ sur le Cher) – soit 32 Ha (10 Ha blé + 2 Ha pois + 1 Ha orge + 19 Ha maïs) – 2469 quintaux.

En 2017, 13 dossiers ont abouti à une demande d'indemnisation sur 21 dossiers ouverts au total. En 2018, avant que les micro-battues n'aient eu lieu fin mars, 10 dossiers avaient déjà été ouverts. La FDC18 fournit le matériel de protection (clôtures) aux agriculteurs qui en font la demande ; ce qui est le cas pour la majeure partie des surfaces agricoles concernées dans le secteur de la RNN.

Côté Nièvre, B. PERRIN indique que les dégâts sont relativement peu conséquents :

- 2014 : 5553 € d'indemnisation ;
- 2015 : 1711 € d'indemnisation ;

- 2016 : 13985 € d'indemnisation (montant important lié principalement à une exploitation passée en Bio) ;
- 2017 : 6500€.

Il signale qu'une trentaine de sangliers aurait traversé l'A77 juste après les battues administratives de mars 2018. F. POHU confirme que l'A77 n'empêche pas le déplacement des animaux.

Perspectives pour la saison 2018-2019 :

Le dispositif actuel donnant satisfaction, M. ROBQUIN propose de le reconduire pour la saison 2018-2019. Cela ne fait l'objet d'aucune observation de la part des membres de la formation restreinte.

J. MATHIEU signale qu'un toilettage de l'arrêté cadre de décembre 2014 est nécessaire pour tenir compte du nouveau plan de gestion de la RNN et notamment de la possibilité de réaliser des micro-battues administratives fin mars. Une proposition sera adressée aux membres de la formation restreinte pour réaction éventuelle par courriel, puis validation par le CCG du 28 mai 2018.

Discussions générales :

J.J. ESLAN demande pourquoi la chasse n'est pas autorisée durant les mois d'avril et mai, si l'on veut réguler davantage les populations de sangliers.

L'ONCFS indique que des réflexions sont en cours au niveau national dans le cadre d'un plan national de maîtrise du sanglier, mais qu'il faut aussi tenir compte de la quiétude nécessaire à cette période pour la reproduction d'autres espèces.

La DDT18 indique que dans le Cher des autorisations de chasser en avril-mai dans les parcelles agricoles sont délivrées ponctuellement.

B. PERRIN indique que les déplacements de sangliers fin mars (en pleine période de semis de maïs), potentiellement liés aux battues administratives, posent problème côté Nièvre car la chasse n'y est plus autorisée, contrairement au Cher, et les prélèvements ne peuvent plus se faire.

Dans l'attente des évolutions nationales en cours de réflexion, la DDT58 invite la FDC58 à faire la demande à la CDCFS de la Nièvre de classer le sanglier nuisible sur les communes problématiques, pour que sa période de chasse soit étendue.

A une question de M. ROBQUIN, J. RACLIN indique que le nombre de chasseurs dans le Cher est de l'ordre de 12000. Face à une tendance à perdre 200 à 300 chasseurs par an, la FDC18 a lancé une opération « Permis à 0€ » qui a permis pour la première fois de gagner des membres l'année dernière. La situation est similaire dans la Nièvre.

G. PERREAU fait remarquer que le nombre de chasseurs n'est pas proportionnel aux prélèvements de sangliers, puisque les prélèvements sont en nette augmentation alors que le nombre de chasseurs a tendance à se réduire.

Concernant l'augmentation des populations des sangliers sur la majeure partie du territoire français, G. PERREAU indique que, face à la diminution du petit gibier, le monde de la chasse (FDC, ONCFS,...) a voulu et porté des discours pour favoriser les populations de sangliers, mais qu'elles ont pris des proportions trop importantes. Les discours se sont maintenant inversés car la régulation est nécessaire pour réduire les dégâts générés.

B. PERRIN indique la position de la FDC58 sur le dispositif actuel dans la RNN qu'elle juge insatisfaisante étant donné le coût pour les FDC et le relationnel avec les chasseurs locaux. Il a ainsi adressé un courrier au préfet de la Nièvre pour demander que la chasse soit autorisée dans les zones de la RNN où elle ne l'est pas, dans le cadre d'un cahier des charges spécifique à construire sous l'égide du gestionnaire de la RNN.

- 2016 : 13985 € d'indemnisation (montant important lié principalement à une exploitation passée en Bio) ;
- 2017 : 6500€.

Il signale qu'une trentaine de sangliers aurait traversé l'A77 juste après les battues administratives de mars 2018. F. POHU confirme que l'A77 n'empêche pas le déplacement des animaux.

Perspectives pour la saison 2018-2019 :

Le dispositif actuel donnant satisfaction, M. ROBQUIN propose de le reconduire pour la saison 2018-2019. Cela ne fait l'objet d'aucune observation de la part des membres de la formation restreinte.

J. MATHIEU signale qu'un toilettage de l'arrêté cadre de décembre 2014 est nécessaire pour tenir compte du nouveau plan de gestion de la RNN et notamment de la possibilité de réaliser des micro-battues administratives fin mars. Une proposition sera adressée aux membres de la formation restreinte pour réaction éventuelle par courriel, puis validation par le CCG du 28 mai 2018.

Discussions générales :

JJ. ESLAN demande pourquoi la chasse n'est pas autorisée durant les mois d'avril et mai, si l'on veut réguler davantage les populations de sangliers.

L'ONCFS indique que des réflexions sont en cours au niveau national dans le cadre d'un plan national de maîtrise du sanglier, mais qu'il faut aussi tenir compte de la quiétude nécessaire à cette période pour la reproduction d'autres espèces.

La DDT18 indique que dans le Cher des autorisations de chasser en avril-mai dans les parcelles agricoles sont délivrées ponctuellement.

B. PERRIN indique que les déplacements de sangliers fin mars (en pleine période de semis de maïs), potentiellement liés aux battues administratives, posent problème côté Nièvre car la chasse n'y est plus autorisée, contrairement au Cher, et les prélèvements ne peuvent plus se faire.

Dans l'attente des évolutions nationales en cours de réflexion, la DDT58 invite la FDC58 à faire la demande à la CDCFS de la Nièvre de classer le sanglier nuisible sur les communes problématiques, pour que sa période de chasse soit étendue.

A une question de M. ROBQUIN, J. RACLIN indique que le nombre de chasseurs dans le Cher est de l'ordre de 12000. Face à une tendance à perdre 200 à 300 chasseurs par an, la FDC18 a lancé une opération « Permis à 0€ » qui a permis pour la première fois de gagner des membres l'année dernière. La situation est similaire dans la Nièvre.

G. PERREAU fait remarquer que le nombre de chasseurs n'est pas proportionnel aux prélèvements de sangliers, puisque les prélèvements sont en nette augmentation alors que le nombre de chasseurs a tendance à se réduire.

Concernant l'augmentation des populations de sangliers sur la majeure partie du territoire français, G. PERREAU indique que, face à la diminution du petit gibier, le monde de la chasse (FDC, ONCFS,...) a voulu et porté des discours pour favoriser les populations de sangliers, mais qu'elles ont pris des proportions trop importantes. Les discours se sont maintenant inversés car la régulation est nécessaire pour réduire les dégâts générés.

B. PERRIN indique la position de la FDC58 sur le dispositif actuel dans la RNN qu'elle juge insatisfaisante étant donné le coût pour les FDC et le relationnel avec les chasseurs locaux. Il a ainsi adressé un courrier au préfet de la Nièvre pour demander que la chasse soit autorisée dans les zones de la RNN où elle ne l'est pas, dans le cadre d'un cahier des charges spécifique à construire sous l'égide du gestionnaire de la RNN.

M. ROBQUIN répond que cela nécessiterait une modification du décret ministériel de la RNN, ce qui revient au niveau national, et qu'un juste milieu doit être trouvé entre les différents enjeux, ce qui semble en bonne voie au regard des échanges de cette réunion.

M. ROBQUIN clôt la réunion à 12h15.

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire



Michel ROBQUIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Cosne-Cours-sur-Loire, le 5 NOV. 2018

Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

Département Territoires, Sites et Paysages

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Julien MATHIEU
julien.mathieu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 45 83 22 72

**Formation restreinte « chasse et gestion de la faune sauvage surabondante »
du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Val de Loire**

jeudi 8 novembre 2018 à 10h
à Cosne-Cours-sur-Loire

Compte-rendu

Présents :

- Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire,
- Julien MATHIEU, DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Marie SOYEZ, DDT du Cher,
- Béatrice CHAREYRE, DDT de la Nièvre,
- François POHU, ONCFS de la Nièvre,
- François-Hugues de CHAMPS, président de la fédération départementale des chasseurs du Cher,
- Willy GERBAUD, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Cher,
- Jérôme RACLIN, fédération départementale des chasseurs du Cher,
- Bernard PERRIN, président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre,
- Guy ROBLIN, vice-président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre,
- Mathieu DANVY, fédération départementale des chasseurs de la Nièvre,
- Jean-Michel DUTHOU, vice-président de la chambre d'agriculture du Cher,
- Lydie DENEUVILLE, chambre d'agriculture de la Nièvre,
- Didier GUYON, chambre d'agriculture de la Nièvre,
- Nicolas POINTECOUTEAU, conservateur de la réserve naturelle, CEN Bourgogne,
- Philippe de SAINT-PEREUSE, lieutenant de loupeterie dans le Cher,
- Laurent DUBOIS, lieutenant de loupeterie dans la Nièvre.

Excusés :

- Sophie GAUGUERY, DREAL Centre-Val de Loire,
- Gérald PERREAU, ONCFS du Cher,
- Johann PITOIS, conseil scientifique de la réserve naturelle.

Point sur la situation dans la réserve naturelle :

N. POINTECOUTEAU indique que les oiseaux hivernants sont arrivés sur le territoire de la réserve naturelle du val de Loire. Un comptage réalisé le 6 novembre 2018 en collaboration avec l'ONCFS 58 a recensé plus de 1170 oiseaux, ce qui représente le 2^e plus gros effectif des 5 dénombrements de novembre renseignés depuis 2007. Il est signalé notamment qu'environ 300 grues cendrées étaient stationnées à mi-journée sur les grèves de Loire entre Mesves-sur-Loire et Herry.

A l'occasion de ce dénombrement, ont été effectuées différentes haltes sur des portions de certains secteurs pour affiner partiellement le niveau de fréquentation des sangliers par rapport à la dernière sortie du 4 octobre 2018. Il a été constaté une fréquentation faible sur la partie aval du secteur de La Batte, moyenne sur la partie amont du secteur de l'île du Lac et forte sur la partie aval du secteur des Loges.

P. de SAINT-PEREUSE estime que la tendance doit être légèrement haussière car début octobre le maïs était encore sur pied dans les cultures. Il va organiser dans les prochains jours une sortie pour confirmer ces niveaux de fréquentation.

F-H. de CHAMPS présente la situation au niveau des dégâts aux cultures dans l'unité de gestion intégrant la réserve naturelle :

- concernant le volume indemnisé : 990 quintaux en 2015, 1257 quintaux en 2016, 2469 quintaux en 2017 et 1900 quintaux connus actuellement pour 2018, la récolte du maïs ayant été précoce cette année en raison du contexte météorologique ;
 - les surfaces détruites sont en nette augmentation, sur les mêmes secteurs déjà touchés les années précédentes ;
 - les prix du maïs devraient augmenter, ce qui devrait conduire à une stabilité du montant élevé d'indemnisation par rapport à 2017.
- Dans ce contexte, F-H. de CHAMPS fait part de son inquiétude pour la saison à venir.

J-M. DUTHOU confirme la forte crainte des exploitants agricoles de faire face à de dégâts sur les semis et les pâtures, en raison de la récolte précoce du maïs, les sangliers recherchant une alimentation de substitution. L. DENEUVILLE confirme cette inquiétude et signale que des tirs de nuit ont déjà été déclenchés dans les cultures.

Dispositif de régulation des sangliers pour l'automne et la fin de l'hiver :

W. GERBAUD souligne l'enjeu de réguler les populations de sangliers pour prévenir les dégâts en 2019. Plusieurs prélèvements ont déjà été effectués par les chasses riveraines de la réserve naturelle, mais les conditions météorologiques étaient défavorables à la pratique de la chasse jusqu'à il y a quelques jours.

Il regrette que la pression de prélèvement de sangliers dans la réserve naturelle n'ait pas été maintenue en 2015-2016 car une hausse des dégâts a été constatée ensuite. Il ne remet pas en cause l'existence de la réserve naturelle, mais il demande que la population de sangliers soit maîtrisée.

F. POHU demande qu'elle est la situation à l'échelle du département du Cher.

F-H. de CHAMPS indique qu'une hausse des dégâts est globalement constatée à l'échelle départementale. La fédération départementale des chasseurs incite à chasser ; les quotas liés aux plans de chasse ont été levés.

Concernant la réserve naturelle, l'automne étant déjà bien avancé, F-H. de CHAMPS demande quelle régulation des sangliers va être mise en œuvre, notamment dans la période entre le 15 novembre et le 15 mars, où le plan de gestion de la réserve naturelle ne prévoit pas de battues administratives.

N. POINTECOUTEAU rappelle les interventions des archers pendant cette période, avec un effet de dispersion de 40 % à 80 % des sangliers vus vers l'extérieur de la réserve naturelle où les

chasses riveraines peuvent les prélever. Une mobilisation accrue des chasses riveraines permettrait d'améliorer l'efficacité de ces interventions.

Etant donné le contexte d'urgence, M. ROBQUIN demande que des battues administratives aient lieu en automne et fin mars pour faire baisser la pression liée aux sangliers. Un groupe technique des services de l'Etat se réunira suite à la présente réunion pour examiner la faisabilité d'étendre la période de réalisation des battues administratives au-delà du 15 novembre (date fixée dans l'arrêté inter-préfectoral signé le 5 novembre 2018).

P. de SAINT-PEREUSE ajoute qu'en 2012 un niveau de prélèvement comparable avait été constaté à ce qui a été réalisé en 2018, cela ayant eu un effet direct sur la baisse des dégâts. Il souligne l'efficacité des micro-battues telles qu'elles ont été réalisées au printemps 2018, avant les semis. Il rappelle enfin l'importance d'avoir une gestion globale pour réguler efficacement les populations de sangliers, à la fois par des interventions dans la réserve naturelle, mais aussi par les chasses riveraines.

Proposition d'amélioration du dispositif actuel de gestion dans la réserve naturelle et ses abords :

Les chambres d'agriculture et les fédérations départementales des chasseurs jugent que le dispositif actuel n'est pas satisfaisant.

L. DENEUVILLE rappelle l'importance de réduire les populations de sangliers, également en raison de l'arrivée potentielle de la peste porcine africaine dont les sangliers peuvent être le vecteur.

B. PERRIN indique par ailleurs être défavorable aux battues administratives qui doivent selon lui rester ponctuelles, d'autant plus qu'elles engendrent un manque à gagner pour les fédérations départementales de chasseurs. Aussi, il fait part de sa proposition de rétablir une véritable activité de chasse dans la réserve naturelle.

N. POINTECOUTEAU rappelle le cadre actuel de régulation des sangliers inscrit dans la fiche 5.4.3 du plan de gestion de la réserve naturelle, construit de manière concertée et sans opposition des fédérations départementales des chasseurs, et approuvé par arrêté préfectoral fin 2017. Il regrette que ces discussions n'aient pas eu lieu au moment de l'élaboration du plan de gestion.

L. DENEUVILLE demande si la présence des sangliers est compatible avec les autres espèces de la réserve naturelle.

N. POINTECOUTEAU indique que les sangliers peuvent avoir un rôle favorable pour le rajeunissement de pelouses à un stade pionnier, ce qui est favorable à certaines espèces rares ; cependant, il ne remet pas en cause la nécessité de régulation lorsque les populations de sangliers sont trop importantes. Concernant un impact sur les Sternes et autres oiseaux nicheurs des grèves et bancs de sable, il rappelle qu'aucune prédation n'a été relevée durant les suivis annuels effectués depuis plus de 20 ans.

J. MATHIEU rappelle qu'un rétablissement de la chasse dans les parties de la réserve naturelle où elle est interdite nécessiterait de modifier le décret ministériel de création de la réserve naturelle, ce qui relève de la même procédure, par parallélisme des formes (cf. article R.332-14 du code de l'environnement). Cette procédure régie par le code de l'environnement est relativement longue, de 2 à 3 ans, elle nécessite dans un premier temps de soumettre à l'avis du conseil national du patrimoine naturel (CNPN) une étude scientifique justifiant les modifications demandées et la non régression de la protection de l'environnement.

M. ROBQUIN demande à la DREAL d'analyser si des dérogations à cette réglementation de niveau national sont possibles dans le cadre d'une procédure d'urgence et si de tels cas ont eu lieu dans d'autres réserves naturelles. Il regrette par ailleurs que les dispositions du plan de gestion de la réserve naturelle approuvé en 2017 soient déjà remises en cause en 2018, mais il demande si une régulation suivie des populations de sangliers serait tout de même possible dans les situations d'urgence.

J. MATHIEU précise que, selon la portée de la dérogation à la réglementation que l'on souhaite, cela relève de deux niveaux différents :

- d'une part, le décret ministériel, si l'on souhaite rétablir des activités de chasse sur certains secteurs de la réserve naturelle où elle est actuellement interdite (domaine public fluvial principalement) ;
- d'autre part, l'arrêté préfectoral d'approbation du plan de gestion de la réserve naturelle, si l'on souhaite adapter les modalités de réalisation des battues administratives, notamment en étendant la période possible au-delà du 15 novembre, même si les oiseaux hivernants sont présents.

M. SOYEZ rappelle l'efficacité du dispositif de régulation mis en œuvre l'année passée (400 animaux prélevés dans et autour de la réserve naturelle). Dans le contexte actuel, elle propose d'étudier la modification de l'arrêté inter-préfectoral pris le 5 novembre 2018 pour pouvoir réaliser des battues administratives au-delà du 15 novembre. Selon la faisabilité juridique, elle n'est pas opposée à une réflexion pour faire évoluer le dispositif actuel, en restant dans le cadre de battues administratives.

W. GERBAUD partage les enjeux de protection des oiseaux de la réserve naturelle, aussi il regrette le manque d'anticipation depuis le 4 octobre 2018 pour décider de la réalisation de battues administratives avant que les oiseaux hivernants n'arrivent dans la réserve naturelle.

B. PERRIN présente la proposition de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, partagée avec celle du Cher, pour une réintroduction de la chasse dans la réserve naturelle, sur la base d'un cahier des charges dont la mise en œuvre serait chapeautée par le gestionnaire de la réserve naturelle (cf. fiche transmise lors de la réunion).

J-M. DUTHOU et L. DENEUVILLE se disent favorables à cette proposition.

M. ROBQUIN fait remarquer qu'il s'agit d'une proposition qui s'inscrit sur le long terme, étant donné la procédure réglementaire rappelée précédemment, mais qu'il faut aussi trouver une solution à court terme pour gérer la saison à venir. Le groupe de travail des services de l'Etat qui se réunira suite à cette réunion va y travailler.

Si des battues administratives étaient autorisées malgré la présence des oiseaux hivernants, F. POHU suggère que soit étudié le dérangement des oiseaux hivernants lors des micro-battues administratives telles que celles réalisées lors de la saison dernière. En effet, lorsque l'effet des battues administratives avait été étudié par le gestionnaire de la réserve naturelle dans les années 2000, il s'agissait de battues administratives de grande ampleur, avec la présence d'hommes et de chiens d'une toute autre importance. Un effet significatif avait ainsi été identifié, avec à peine 20 % des oiseaux revenant sur la réserve naturelle.

F. POHU juge également important de faire un travail qualitatif sur les sangliers prélevés au cours des battues administratives. Il lui semble que les sangliers prélevés cette année étaient globalement plus jeunes que ceux prélevés auparavant. Ce travail pourrait facilement être réalisé à partir des informations relevées par les différents intervenants.

M. ROBQUIN propose que la formation restreinte se réunisse à nouveau dans les prochains mois, notamment pour examiner les aspects réglementaires.

F-H. de CHAMPS estime que le calendrier de la prochaine réunion devra être défini en fonction des actions de régulation mises en œuvre d'ici fin 2018.

M. ROBQUIN clôt la réunion à 12h.

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire


Michel ROBQUIN

Cosne-Cours-sur-Loire, le 15 MAI 2019

**Formation restreinte « chasse et gestion de la faune sauvage surabondante »
du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Val de Loire**

jeudi 14 mars 2019 à 10h
à Cosne-Cours-sur-Loire

Compte-rendu

Étaient présents :

- Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire ;
- Johann PITOIS, conseil scientifique de la réserve naturelle ;
- Bernard PERRIN, président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre ;
- Guy ROBLIN, vice-président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre ;
- Willy GERBAUD, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Cher ;
- Cécile COLIN, fédération départementale des chasseurs du Cher ;
- Jérôme RACLIN, fédération départementale des chasseurs du Cher ;
- Philippe de SAINT-PEREUSE, lieutenant de louveterie dans le Cher ;
- Laurent DUBOIS, lieutenant de louveterie dans la Nièvre ;
- Albert DANIEL, association nivernaise des chasseurs à l'arc (ANCA) ;
- Luc FLEUREAU, DDT du Cher ;
- Gérard PERREAU, ONCFS du Cher ;
- Nicolas POINTECOUTEAU, conservateur de la RNN du Val de Loire (CEN Bourgogne) ;
- Marie SOYEZ, DDT du Cher ;
- Béatrice CHAREYRE, DDT de la Nièvre ;
- Jean-Jacques ESLAN, association des chasseurs à l'arc du Cher (ACAC) ;
- Claire CHAMBREUIL, DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Était excusé François POHU, de l'ONCFS de la Nièvre.

Michel ROBQUIN ouvre la séance à 10h15 en remerciant les participants pour leur présence – en particulier les représentants des chasseurs à l'arc, conviés pour la première fois – et en rappelant l'ordre du jour.

Il rappelle que, lors de la dernière réunion de la formation le 8 novembre, il a été décidé de mettre en place un suivi ornithologique particulier sur les secteurs concernés de manière à caractériser l'impact des battues sur les oiseaux hivernants.

⇒ Bilan du suivi ornithologique mis en place cette saison (2018-2019)

Nicolas POINTECOUTEAU indique qu'il dispose, en appui de son intervention, de données et de graphiques issus de ce suivi, éléments qu'il tient à la disposition des participants.

Il précise que les comptages hivernaux effectués ne concernent pas les grues cendrées. Cependant, les effectifs constatés (entre 4 et 8000 à la mi-décembre) sont beaucoup plus importants que les années précédentes.

Bernard PERRIN demande si des actions sont prévues au niveau national pour réguler les populations de grues cendrées, qui causent de gros dégâts sur les semis.

Johann PITOIS indique ces populations sont de passage sur le territoire français et nichent plutôt dans les pays scandinaves, ce qui limite les possibilités d'action au niveau national. Cependant, il existe dans certains départements des secteurs aménagés de manière à les attirer et réduire leurs impacts sur les cultures voisines. Par ailleurs, il existe un régime d'indemnisation concernant la grue cendrée, à destination des agriculteurs.

Nicolas POINTECOUTEAU rappelle qu'il s'agit d'une espèce protégée sur le territoire français.

Il décrit ensuite le protocole du suivi ornithologique : des comptages ont été effectués sur les trois secteurs concernés – le secteur du lieu-dit « Les Loges », le secteur de l'île du Pont de la Batte et le secteur de l'île du Lac – la veille de chaque battue (J-1), le lendemain (J+1) et la semaine suivante (J+8). Les données obtenues ont été complétées avec celles des comptages habituels réalisés mensuellement.

Les résultats montrent qu'au bout d'une semaine (J+8), seule la moitié des effectifs revient sur le secteur en question. On observe également un effet de report des populations sur d'autres secteurs de la réserve (cf. les résultats principaux en annexe 1).

Les impacts induits par les battues sur les populations hivernantes dans la réserve sont donc significatifs : il est donc essentiel de rester prudent pour le déclenchement du dispositif.

Johann PITOIS tient à souligner que les comptages réalisés ont mis à contribution beaucoup d'ornithologues locaux, de volontaires et de partenaires, et qu'ils ont mobilisé du temps et des moyens au détriment d'actions inscrites au plan de gestion de la réserve.

Michel ROBQUIN rappelle que la situation était exceptionnelle mais se demande si la possibilité de mobiliser un volontaire ou un thésard sur le sujet ne pourrait être étudiée, de manière à reconduire ce suivi.

⇒ Bilan des interventions à l'arc

Jean-Jacques ESLAN indique que douze interventions ont été réalisées à raison de quatre pour chaque secteur. Elles ont permis de disperser hors de la réserve plus de 50 % des animaux vus et d'en prélever trois (cf. bilan en annexe 2).

⇒ Bilan des battues administratives

Philippe de SAINT-PEREUSE indique que les lieutenants de louveterie sont intervenus une fois dans chaque secteur :

- le 23 novembre dans le secteur des Loges, avec 75 individus vus et 12 abattus (2 mâles, 9 laies et un marassin) ;
- le 26 novembre dans le secteur de l'île du Pont de la Batte, avec 32 vus et 8 abattus (2 mâles et 6 laies) ;
- en décembre dans le secteur de l'île du Lac, avec 51 vus et 10 abattus (un mâle, 2 laies et 7 marassins).

À noter : 105 individus avaient été observés le 4 octobre vs. 150 lors des battues d'automne.

Par ailleurs, lors de l'intervention sur l'île du Lac, la fréquentation du public a provoqué la sortie des animaux vus hors du secteur de battue. La possibilité d'élargir le périmètre des battues serait donc à envisager pour la prochaine saison.

Michel ROBQUIN annonce qu'un arrêté inter-préfectoral Cher-Nièvre est en cours d'élaboration pour préparer les battues de fin de saison entre le 15 et le 31 mars 2019, sur les trois mêmes secteurs.

Béatrice CHAREYRE insiste sur l'importance que cet arrêté englobe tous les secteurs concernés de manière à être réactif si les battues se révèlent nécessaires. Par ailleurs, la période du 15 au 31 mars a été choisie en conformité avec le plan de gestion de la réserve.

Michel ROBQUIN souligne la difficulté des conditions météorologiques de cette année et l'importance de prendre en compte les dégâts constatés dans le département du Cher pour décider ou non de mettre en œuvre ces opérations de battues.

⇒ Bilan des prélèvements de sangliers par les chasseurs

Jérôme RACLIN explique que les données concernant le Cher sont en cours de collecte donc les chiffres ci-après sont destinés à évoluer. Pour l'instant, les chiffres indiquent que 191 individus ont été prélevés sur les territoires limitrophes de la réserve (principalement le long du canal). Les prélèvements ont été réguliers et non concentrés sur les week-ends.

Bernard PERRIN indique que, côté Nièvre, 150 sangliers ont été prélevés au jour du 12 mars, ce qui représente quasiment le double de la saison dernière, essentiellement entre l'A77 et la Loire.

⇒ Bilan des dégâts dus aux sangliers

Willy GERBAUD indique que, côté Cher, malgré une baisse de 30 % des indemnisations entre 2017 et 2018 sur l'ensemble du département, celles-ci ont augmenté sur le secteur limitrophe de la réserve.

Cécile COLIN précise que ce secteur est également celui où la participation financière au territoire – contribution versée par les agriculteurs aux fédérations de chasse – est la plus élevée et coûte très cher à la profession agricole.

Michel ROBQUIN ajoute que c'est également un sujet de préoccupation pour les populations hors secteurs agricoles en raison de dégâts matériels mais aussi pour des raisons de sécurité, la régulation restant très compliquée dans les secteurs habités.

Il s'interroge par ailleurs sur les éventuels problèmes causés par les dégâts de cervidés. Les deux fédérations de chasse répondent que ces dégâts existent mais restent acceptables en termes de montant financier. De plus, les dynamiques des espèces concernées sont très différentes et les pratiques de gestion beaucoup plus efficaces.

Bernard PERRIN indique que, côté Nièvre, les indemnisations s'élèvent à 2980 € pour la saison actuelle. Ça reste un montant acceptable pour la fédération mais, par solidarité avec la fédération du Cher qui subit beaucoup de dégâts, il ne s'oppose pas au principe des battues administratives.

Michel ROBQUIN signale qu'il a reçu récemment des représentants de la profession agricole au sujet d'un problème de sangliers au sud de Cosne-Cours-sur-Loire : avant de leur apporter des éléments de réponse, il souhaite avoir un retour de la fédération de chasse sur la question.

⇒ Préparation de la saison 2019/2020

Béatrice CHAREYRE propose, pour la saison prochaine, de prendre un arrêté inter-préfectoral unique permettant de déclencher à la fois les battues de l'automne et celles de la fin de l'hiver, ce qu'il est possible de faire en conformité avec le plan de gestion de la réserve naturelle.

Gérald PERREAU propose de plus, compte tenu des changements climatiques et de la nidification plus précoce de certaines espèces, d'avancer la période des battues de fin de saison à la première quinzaine de mars.

Nicolas POINTECOUTEAU répond que la seconde proposition est à étudier, plutôt en étendant la période sur l'ensemble du mois de mars de manière à pouvoir s'adapter aux conditions climatiques.

Le prochain comité consultatif de gestion de la réserve – qui doit examiner cette proposition – étant prévu pour la fin du mois de juin, il est possible d'envisager cette évolution dès la saison prochaine.

Johann PITOIS estime que ces deux propositions permettraient d'être plus réactif et simplifierait l'organisation des opérations.

Michel ROBQUIN demande si tous les participants acceptent ces propositions, ou au moins d'y réfléchir.

Bernard PERRIN préfère s'abstenir de répondre, car la fédération de chasse de la Nièvre souhaite que le périmètre de la réserve soit ouvert à la pratique de la chasse.

Willy GERBAUD valide tout assouplissement du dispositif et souhaiterait aller plus loin en ouvrant la possibilité d'organiser des battues entre l'automne et la fin de la saison – en période sensible pour les oiseaux – si cela s'avère nécessaire.

Michel ROBQUIN répond que la réflexion est nécessaire d'ici le mois de juin mais qu'il ne faut pas remettre en question le travail déjà réalisé. Le dispositif des battues doit garder un caractère exceptionnel et ne pas être systématisé.

Willy GERBAUD répond qu'il ne souhaite pas non plus rendre les battues systématiques, dès lors que les montants d'indemnisations supportés par sa fédération reviennent à des montants acceptables.

Jean-Jacques ESLAN propose ensuite d'avancer les battues d'automne de novembre à octobre.

Johann PITOIS signale qu'il faut veiller à ne pas disperser les populations de sangliers avant la récolte des champs de maïs.

Philippe de SAINT-PEREUSE ajoute que les conditions de battues sont plus difficiles au mois d'octobre, pendant lequel les feuilles ne sont pas encore tombées des arbres.

S Nicolas POINTECOUTEAU souligne que tous ces retours d'expérience permettront d'alimenter l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la réserve naturelle (prévue en 2021) et, le cas échéant, de faire évoluer le cadrage de ces opérations.

Michel ROBQUIN insiste sur l'importance de rester unis face au problème et de ne pas diviser le territoire sur la question.

Il précise avoir bien reçu le courrier du conseil scientifique de la réserve sur le sujet et souligne l'importance que celui-ci soit représenté au comité consultatif de gestion de juin et participe à la réflexion.

Johann PITOIS répond que la demande sera transmise à ses confrères.

Jean-Jacques ESLAN précise que les sangliers sont essentiellement observés sur les petits îlots et non sur les grandes îles et s'interroge sur la possibilité d'élargir le périmètre des interventions à l'arc.

Nicolas POINTECOUTEAU répond qu'effectivement, le projet d'arrêté inter-préfectoral doit intégrer des zones plus étendues.

Michel ROBQUIN clôt la séance à 11h40.

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire



Michel ROBQUIN

Annexes :

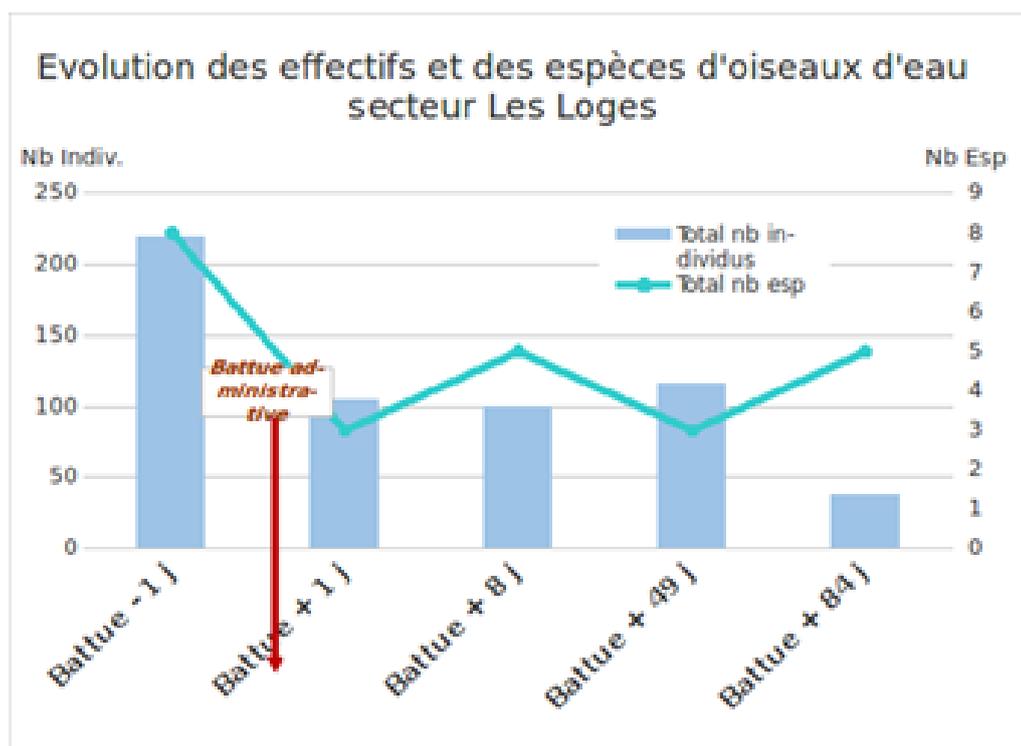
- 1) évolution des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants avant et après battues administratives
- 2) bilan des interventions à l'arc

Annexe 3 : résultats synthétiques des comptages destinés à mesurer les effets des battues administratives sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants »

Le protocole retenu, pour chacun des trois secteurs concernés par les battues, s'est basé sur un dénombrement des oiseaux d'eau un jour avant la battue, un jour et huit jours après la battue. En complément ont été réalisés deux autres comptages entre 25 et environ 80 jours après battues.

Ces comptages auront mobilisé entre le 22/11/2018 et 16/02/2019, deux agents de la réserve naturelle, un agent du SD58 de l'ONCFS et trois ornithologues locaux. Ce qui correspond à environ huit jours équivalent temps plein.

Résultats principaux :



Avec l'illustration ci-dessus du secteur des Loges (Pouilly et Tracy sur Loire en 58 et Couargues en 18) pour exemple :

- à 8 jours après battue, les effectifs d'oiseaux et le nombre d'espèces présentes ont diminué de plus ou moins la moitié sur les trois secteurs
- à 25 à 80 jours, cette tendance est significativement confirmée sur les secteurs des Loges et de la Batte et de façon moins marquée sur le secteur du Lac.

Conclusion : les battues administratives en période hivernale ont un effet négatif significatif sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants et vont à l'encontre de l'enjeu de quiétude pour l'avifaune hivernante affiché dans le plan de gestion.

Annexe 4 : quelques articles de presse 2018-2019

Le Journal du Centre – 2 Février 2018

Face aux crues hivernales, la faune sauvage de la Loire s'organise



La crue n'impacte pas que les populations humaines mais également animales © Christelle BESSEYRE

Quand l'homme se retrouve démuné lorsque les eaux montent dans les rivières, ruisseaux, étangs ou fleuves, qu'en est-il des animaux sauvages ?

La Nièvre est traversée par cette force de la nature qu'est la Loire et qui fait vivre nombre d'espèces. Nicolas Pointecouteau, conservateur de la réserve naturelle nationale du Val de Loire, nous aide à mieux comprendre l'impact des crues sur les animaux en éliminant les a priori.

Les animaux se noient lors des crues. Faux. Les mammifères savent nager. « Bien sûr, comme pour nous, le risque de noyade n'est pas exclu », nuance le conservateur. Au-delà des mammifères aquatiques peuplant la Loire comme le castor et la loutre européenne, les autres habitants comme les lapins, mulots, taupes, sangliers et chevreuils savent s'improviser nageurs quand il le faut. « Sachant voler, les chauves-souris comme les oiseaux ne subissent pas ce risque », précise Nicolas Pointecouteau.



Un chevreuil traverse la Loire

Les animaux perdent tous leurs habitations. Faux. Pas tous, certains ne sont pas matérialistes et laisse en effet leur maison aux eaux tumultueuses de la Loire. D'autres comme le castor prendront le soin, après la décrue, de consolider leur terrier.



Les castors en bord de Loire - Photo François Desjardis

Les castors sont de véritables bâtisseurs des cours d'eau. Avec les crues et décrues, leurs barrages ou retenues d'eau peuvent créer de nouveaux milieux naturels et apporter de nouveaux cortèges de flores aquatiques. Un phénomène très favorable pour certaines espèces comme les amphibiens.

Les crues sont bonnes pour l'environnement. Vrai et faux. Les crues hivernales comme, celles que nous vivons en ce moment, sont « une cure de jouvence pour le cycle naturel ». Elles permettent de créer et rajeunir les milieux naturels en ramenant du sable et en offrant des conditions idéales pour certaines espèces. Cependant, les crues printanières peuvent être dévastatrices pour les jeunes ou les œufs.

Les mammifères sont les plus touchés par les crues. Faux. Ce n'est pas eux qui payent le prix fort mais les insectes. « De grosses pertes sont observées chez les populations d'insectes, pourtant certaines espèces possèdent des œufs capables de résister à une immersion temporaire » ajoute le scientifique.



Exemple de banquettes pour les Loutres, Photo Loïc Robert.

Damien Lerat, chargé d'étude de la faune sauvage à la société d'histoire naturelle d'Autun, nous fait découvrir un dispositif original pour les loutres européennes en période de crue.

Pendant les crues les loutres peuvent être plus en danger car elles hésitent à passer sous les ponts où le niveau de l'eau a monté. Elles sont amenées alors à traverser les ponts et risquent de se faire écraser.

Pour pallier à ce danger « l'homme peut installer ce que l'on appelle des banquettes à Loutres placées sous le pont et parfois même ajustable au niveau de l'eau, pour faciliter leur passage », explique Damien Lerat.

Le Journal du Centre – 1^{er} Avril 2018

Cent vingt personnes ont accompagné les moutons



Les marcheurs attendent le troupeau sur la place de Vielmanay. © Droits réservés

La transhumance des troupeaux de moutons est désormais attendue par la population. Bien informés dans nos colonnes, les spectateurs sont nombreux.

La première transhumance entre Vielmanay et les berges ligériennes a été, il y a quelques jours, une parfaite réussite favorisée par un temps magnifique, avec près de 120 personnes dont de très nombreuses familles avec souvent des tout-petits, certains même dans la poussette, des marcheurs et même des cavaliers. Un cortège très hétéroclite, sympathique dans une atmosphère familiale et très conviviale.

Trois cents brebis sur les routes

« Un tel moment crée des liens » se félicite Nicolas Pointecouteau, conservateur de la Réserve naturelle de Loire, structure co-organisatrice de ce premier rendez-vous avec l'association Past'horizon et Mathilde Bedu de la ferme de la Ronce. La ferme a accueilli le troupeau sur ses terres pendant plusieurs semaines.

Le berger Bernard Girard et ses trois cents brebis ont quitté la campagne de Vielmanay et de Nannay où elles pâturaient depuis le début de l'année, pour regagner leurs prairies ligériennes habituelles, dans la Réserve Naturelle du Val de Loire.

Bien avant l'heure prévue, les marcheurs attendaient le troupeau sous le soleil. Sur la place de l'église, tout le monde s'est apprivoisé.

Précédés de deux cavaliers, le berger, quelques aides et ses fidèles chiens ont entamé la marche. Puis les marcheurs leur ont emboîté le pas, pour une belle journée au contact de la nature. Au milieu de la journée, au lieu-dit Grand Malvaux, tous ont partagé le pique-nique et l'apéritif offert par Past'Horizon et la ferme de la Ronce.

Dans l'après-midi, arrivée à l'étang de la Charmille à Mesves-sur-Loire où le troupeau va séjourner quelques jours, le temps du vêlage, puis entamera sa saison ligérienne classique entre Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire et Herry.

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE ■ La brigade nord de l'ONCFS Nièvre a emménagé

Un site et des objectifs partagés



INAUGURATION. Présidée par Joël Mathurin, préfet, et en présence, notamment, de Daniel Sirugue, président du Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne, et d'Yves Laplocette, délégué régional Bourgogne-Franche-Comté de l'ONCFS. PHOTO DANIEL GAZEROT

La brigade nord de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage de la Nièvre a officiellement rejoint l'équipe du Conservatoire d'Espaces naturels Centre - Val de Loire, sur un site désormais partagé, 44 rue du Puits-Charles.

Jean-Michel Benet

jean-michel.benet@centrevall.com

Le Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne a acquis l'an dernier ce site anciennement occupé par EDF.

Son équipe de techniciens et d'animateurs y travaille sur deux axes : la gestion de la Réserve du

Val de Loire, l'animation territoriale et celle des sites Natura 2000 (*).

Hier, en milieu d'après-midi, venait le moment d'officialiser l'arrivée d'un "locataire" ayant en commun de travailler aussi dans le domaine de la protection des espaces naturels et de la faune qui y réside : la brigade nord de

l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage. En l'occurrence cinq agents de l'État. Cinq autres formant la brigade sud sont basés à Decize.

Comme l'a souligné Henri Valès maire de La Charité-sur-Loire, le site présente l'avantage d'être complet, rationnel, comportant un espace de bureaux et des locaux techniques permettant d'entreposer matériels et véhicules... » Nous avons

même pensé un temps, en faire un usage communal... », a précisé l'élu.

En créant une brigade nord et en la "logant" sur le territoire de la commune d'où démarre le périmètre de la Réserve naturelle du Val de Loire, l'ONCFS poursuit le double objectif d'amélioration de sa couverture départementale et de mutualisation avec un partenaire dont la vocation partage le même terrain et des objectifs voisins. ■

Expli-sites (Lettre d'informations du Cen Centre-Val de Loire)
- Novembre 2018

Cher



Tous dans le même bateau pour la Loire et l'Allier

Le 2 octobre dernier, des acteurs du tourisme fluvial (loueurs de canoës, guides de pêche...) et gestionnaires d'espaces naturels se sont rassemblés à La Charité-sur-Loire (Nièvre) pour échanger autour des activités nautiques et la préservation de la Loire et de l'Allier. Fruit d'un travail commun des Conservatoires



d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Bourgogne et Allier, cette rencontre, alliant moments de convivialité et ateliers participatifs, avait pour but d'apprendre à se connaître pour poser les bases d'un travail partenarial. Chacun a ainsi pu présenter son activité et son plus beau souvenir sur la Loire et l'Allier, puis proposer des actions conjointes à mettre en place.

Le LiDAR, une opportunité pour mieux appréhender les formes fluviales et leurs végétations, dans le cadre d'actions de surveillance et de suivis scientifiques

Benoît FRITSCH, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne,
Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire

Les diverses formes issues des dépôts d'alluvions et érosions successifs constituent une expression de la dynamique fluviale qui s'illustre de manière spatiale et temporelle. Elles forment une archive à ciel ouvert du passé récent de la Loire. Le promeneur aux abords de la Loire pourra être surpris du micro-relief parfois très marqué qu'il rencontrera. Ces formes hydrogéomorphologiques entretiennent un lien étroit avec la végétation alluviale et conditionnent à la fois son apparition et son vieillissement. Des forêts alluviales, composées de peupleraies noires, saulaies blanches et chénaies-frénaies ormales peuvent s'y développer.

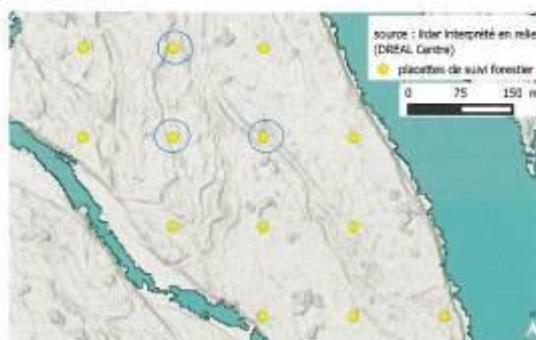
Une fois la végétation installée, il est difficile de lire sur orthophotographie aérienne classique la nature de ces forêts ainsi que l'ancienneté de ces îles. Le relief devient alors une ressource intéressante d'informations, par le biais de l'imagerie LiDAR. Les informations sur les paléochenaux (anciens chenaux fixés au cœur des îles) sont cependant peu précises et se basent sur la couleur de la canopée pour renseigner sur la présence d'arbres à bois tendre (Érables negundo ou Saules blancs) installés dans les talwegs.

Le LiDAR et son interprétation en ombre ou en relief donnent une image très fine du micro-relief. Les paléochenaux apparaissent clairement et permettent de découper spatialement une grande île boisée en deux ou trois sous-ensembles que l'on imagine être apparus séparément et s'être rattachés progressivement. Le LiDAR permet de voir à travers la canopée, de manière géoréférencée et de superposer l'image avec une orthophotographie ou une cartographie de végétation.

D'un point de vue opérationnel, cette approche doit permettre de mieux orienter les suivis scientifiques et de mieux cibler un échantillonnage, dans le cadre par exemple d'un protocole de suivi axé sur les forêts à bois tendre. À l'aide d'une interprétation du LiDAR, la transition forêt bois tendre / bois dur pourrait être délimitée plus facilement et justement. Ainsi, un transect de suivi qui doit aller uniquement de la grève sableuse à la saulaie-peupleraie (forêt à bois tendre) pourra être plus facilement positionnée en évitant les secteurs de forêt à bois dur.

Le LiDAR peut aussi servir à mieux stratifier un échantillonnage dans le cadre d'un protocole de suivi ciblé uniquement sur les forêts alluviales de bois dur, en écartant le bois tendre. Il faut pour cela bien délimiter l'univers d'échantillonnage, à l'aide d'une cartographie de végétation fiable, récente et fine. Le LiDAR peut aider à améliorer le travail : lors de l'échantillonnage sous SIG, il est quasi-évident qu'une placette qui tombe au milieu ou sur le flanc d'un talweg d'un paléochenal se trouvera

dans un faciès à bois tendre, et pourra être supprimée ou déplacée sur une partie plus haute. Ceci permet d'optimiser l'échantillonnage et donc d'améliorer la représentativité du boisement ciblé, et au final d'abaisser le coefficient de variation des données.



Placettes de suivi forestier en flanc de talweg de paléochenal (entourées de bleu)

Le LiDAR est une ressource qui offre l'opportunité de mieux appréhender les formes fluviales et leurs végétations, dans le cadre d'actions de surveillance et de suivis scientifiques. Les données LiDAR utilisées ici sont issues du SIEL (Système d'information sur l'évolution du lit de la Loire et de ses affluents).



Ancien chenal de la Loire au cœur d'une île boisée, qui crée sur ces marges un corridor de bois tendre au milieu d'une forêt de bois dur - © Benoît Fritsch, CEN Bourgogne

VAL DE LOIRE ■ À Herry et La Chapelle-Montlinard, les rives du fleuve ont été entretenues et restaurées

Les chenaux de la Loire ont été soignés

Des travaux ont été menés en fin d'année sur le lit de la Loire, afin de réduire les risques d'inondation et préserver les milieux naturels.

Vincent Michel
michel.vincent@journaldesfrances.com

Dans les anciens chenaux de la Loire qui bordent les communes d'Herry et de La Chapelle-Montlinard, strames naines, crapauds calamites et lamproles marines peuvent prendre à nouveau leurs aises. Des travaux ont été menés sur le lit du fleuve en fin d'année. Leur but : réduire le risque d'inondation, mais aussi conserver la biodiversité.

Scarification du sable, fauchage et dévégétalisation

En plusieurs endroits, au sein de la Réserve naturelle du Val de Loire, les services de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ont assuré l'entretien des chenaux en procédant à la scarification du sable, pour éviter la réinstallation de végétation. Trois secteurs ont été concernés, à cheval sur la commune d'Herry et, face à elle, de l'autre côté du fleuve, sur celles de Mesves-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire.
Plus au sud, sur le territoire de La Chapelle-Montlinard et, côté Nièvre, de La Charité-sur-Loire,



MILIEU NATUREL. Les sternes naines font ponte de ces chenaux qui apprécient les rives du fleuve.

un autre chenal a subi, lui, une restauration, avec fauchage et dévégétalisation. Là, saules et peupliers ont été arrachés.
Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Plan Loire grandeur nature, qui vise, notamment, à l'échelle du bassin du fleuve, à la préservation du patrimoine naturel et à la protection des populations des risques d'inondations. Le coût des opérations s'élève, au total, à 30.000 euros, dont 60 % ont été financés par l'Agence de l'eau

Loire Bretagne, partenaire de ce programme. L'État, lui, a apporté 20 %, autant que le Fonds européen de développement régional, via le programme Feder bassin de la Loire, dont les objectifs rejoignent ceux du plan.
Le lit se creuse... et les chenaux s'assèchent
Les travaux viennent contre-carrer les effets de l'enfoncement du lit de la Loire et de sa nappe alluviale. « Entre 1995 et 2010, le bras principal s'est enfoncé jusqu'à 2 mètres selon

les secteurs », indique le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, chargé de cogérer la réserve avec son homologue bourguignon.
Si le fleuve a évolué ainsi, c'est à cause de l'activité humaine des deux siècles passés. « La Loire dissipe l'énergie de son courant en déplaçant sables et graviers. Les aménagements des XIX^e et XX^e siècles - levées, enrochements - et l'extraction intensive de sable entre 1950 et 1990, en limitant la capacité

de la Loire à mobiliser des sédiments dans sa largeur, l'ont contrainte à creuser en profondeur. »
Avec le creusement du lit de la Loire, le milieu naturel perd de sa spécificité. « Le phénomène est à l'origine de la végétalisation et de la chenalisation du lit, explique les gestionnaires de la réserve naturelle. Les zones humides et les chenaux secondaires s'assèchent et se combient, les pelouses s'embroussaillent, la forêt alluviale se transforme en une forêt plus classique de plaine. « Une évolution accentuée par « l'abandon des pratiques agro-pastorales » et « au tarissement des événements de crue ».

Les sternes utilisent les flots de sable pour nidifier

Entretien et restauration profiteront à la faune. « Les sternes naines et les grues cendrées utilisent les flots de sable dénudés, respectivement pour leur nidification et pour leur hivernage », souligne le conservatoire. L'eau se trouvant dans les chenaux secondaires plaît aussi aux amphibiens et aux poissons. Les crapauds calamites « se reproduisent dans les trous d'eau », tandis que la lamprole marine « dépose ses œufs sur le fond sableux immergé ». Les humains aussi ne peuvent que mieux s'en porter : « Les opérations permettent de préserver les conditions d'écoulement des eaux en cas de crue. »

éditions 2018-2019 **Réserve naturelle du Val de Loire**

Sauvegarder un patrimoine unique

Crée en 1995, la Réserve naturelle du Val de Loire abrite des habitats naturels privilégiés. Deux mots clés : la préservation et la bonne gestion au quotidien.

Les Ligériens, que nous sommes, sont plutôt des privilégiés, question milieu naturel. Saviez-vous, que nous avons la chance d'habiter dans le tronçon de Loire le plus représentatif des paysages, de la flore, de la faune rencontrés sur les 450 km de la Loire moyenne entre Nevers et Angers ? En gros, sur 18 km de long et 1.450 hectares, de La Chapelle/La Chapelle-Montillard au sud, en passant par Herry, Mesves, Pouilly, Couargues, jusqu'à Tracy au nord, on a une parfaite vitrine de la Loire des îles, tout est en « magasin » côté flore et faune.

C'est bien pour cela que cette zone est devenue « Réserve nationale du Val de Loire » par décret ministériel le 21 novembre 1995, un statut réglementaire de protection et de gestion de la nature. Toute cette diversité est intimement liée à la dynamique fluviale de la Loire.

Le fleuve est en contact permanent avec la nappe alluviale ce qui engendre des variations continues de niveau d'eau, explique Nicolas Pointecouteau, conservateur de la Réserve. La Loire bouge et déplace les sables et graviers, rajeunissant régulièrement les milieux naturels. Les berges et les îlots se font et se défont au gré des humeurs du fleuve, proposant une mosaïque de milieux naturels très contrastés. En 2003, la crue a "rajeuni" certains secteurs, "elle a fait le ménage", emportant avec elle, bois, plantes, graviers, galets... Si la Loire était canalisée comme le Rhône ou le Rhin, on perdrait



Le castor d'Europe a fait son grand retour dans la Réserve. (PHOTO : F. HIRGOTT - CEN CVL)

alors cette biodiversité. Cet environnement exceptionnel se décline en trois parties. Les bancs de sable qui s'échelonnent du milieu du fleuve jusqu'au coteau, abritant entre 16 et 25 habitats naturels, les milieux ouverts avec les pelouses et les prairies sèches et les milieux forestiers, correspondant aux îles boisées et à la forêt alluviale. La réserve naturelle, c'est un tiers d'eau libre, un tiers de milieu ouvert et un tiers d'habitat forestier », souligne Nicolas Pointecouteau.

Côté faune et flore, que trouve-t-on ?

Observons d'abord ce qui se passe dans le lit « vil » du fleuve, là où l'on trouve le chenal principal, les chenaux secondaires, les grèves et les petits îlots boisés. Au printemps, les bancs de sable accueillent les gravelots, les oedèmes, les pierregarins et naines qui s'installent à même le sol pour nicher. C'est aussi des zones d'attente pour les grues cendrées, pas moins de 8.000 y ont passé leurs vacances d'hiver cette année ! On y trouve aussi des colonies de petits saules et peupliers. Sur

les jars de Loire (galets), des sedums - des plantes grasses adaptées à des conditions très dures, supportant les 50° C l'été - ou encore des limoselles aquatiques sur les franges vaseuses. Le castor et la loutre, deux espèces emblématiques, ont fait lentement leur réapparition. Autre pionnier : le crapaud calamite qui aime « courir » dans les chenaux secondaires. Au total, le lit « vil » abrite 12 % de la flore française, 46 espèces de mammifères, 650 espèces de végétaux et 230 espèces d'oiseaux, un tiers de l'Europe !

Passons maintenant au milieu ouvert des pelouses, prairies et îles ligériennes. Dans les buissons épineux, des pies-grièches écorcheurs, on notera aussi la présence de l'alouette lulu... C'est un peu le royaume des insectes avec pas moins de 380 espèces de papillons et 40 espèces de libellules.

Les annexes hydrauliques, correspondant aux trous d'eau déconnectés du lit vil, sont des eaux calmes, particulièrement surveillées, qui abritent libellules, tritons, grenouilles et insectes aquatiques. Elles sont de précieux indicateurs de la nappe alluviale et son fonctionnement.

On peut également contrôler le pompage de l'eau potable en regardant les baisses de niveau d'eau », insiste le conservateur.

Dans les milieux forestiers, on rencontre deux grands types de forêts : les

bois tendres (saules, peupliers) et les bois durs (frêne, orme et chêne). Il s'agit de garantir ce caractère naturel, en laissant des surfaces de forêt évoluer librement sans intervention humaine. C'est le domaine des pics cendrés, des rapaces comme la bondrée apivore, le milan noir et le balbuzard pêcheur, des sangliers, chevreuils, cerfs, chats sauvages, blaireaux, putois... « qui traversent la Loire comme et quand ils le veulent ».

Pourquoi une réserve ?

L'objectif fondamental est de faire accepter les enjeux du conservatoire de la Réserve naturelle par les acteurs du territoire. « Une intégration mais aussi une appropriation », dit Nicolas Pointecouteau. Protection de la nature comme la surveillance des nichées de sternes sur les grèves, mais aussi

gestion du milieu naturel en mettant en place des actions spécifiques par milieu.

« Par exemple, on encourage le retour du pastoralisme sur les milieux ouverts. On supprime les peupliers hybrides pour assurer un retour de l'essence souche, le peuplier noir. On restaure les frayères à brochets ou les mares pour les amphibiens... », explique le conservateur.

Un ancrage local qui se réalise en collaboration étroite avec les acteurs locaux que sont les collectivités, les associations, les fédérations, les scolaires, les particuliers. « On les accompagne dans des actions destinées à réaliser des actes du plan de gestion de la Réserve », insiste Nicolas.

Le credo ? Travaillons ensemble pour atteindre les objectifs.

F. D.

L'atout Natura 2000



Le Bec d'Allier. (PHOTO : DR)

Natura 2000 n'est ni un magasin bio, ni le dernier aspirateur écologique... Non, Natura 2000 est un programme européen de protection de la nature. Dans notre secteur, il concerne une zone Loire-Allier, un site allant de Neuvy-sur-Loire à Mornay-sur-Allier.

Il s'appuie sur deux directives européennes, la protection des oiseaux et des habitats faune et flore. Les États européens ont désigné leurs propres zones en fonction des espèces d'intérêt communautaire, prônant le maintien et la restauration dans un bon état de préservation. En France, on se base sur la concertation et le volontariat des collectivités, des propriétaires ou des exploitants, avec à la clé la signature d'un contrat Natura 2000 respectant une réglementation environnementale.

Comment ça marche ? Après étude d'une parcelle, genre prairie sèche - en accord avec le propriétaire - on détermine les besoins pour établir un document spécifique qui va déterminer les mesures de restauration : contrat Natura 2000. Le projet est entièrement subventionné, on

avance les fonds, on est remboursé après. Ce sont les Conservatoires des espaces naturels Centre-Val de Loire et Bourgogne qui sont animateurs des sites, mettant en place un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique, qui détermineront les enjeux, validés par un comité de pilotage (acteurs territoriaux, usagers, État).

Par ailleurs, si les démarches sont validées, il y aura superposition d'un site désigné au titre de la directive Habitat, faune, flore et d'un site désigné au titre de la Directive Oiseaux, lesquels auront le même périmètre. « Globalement c'est le périmètre le plus large actuellement qui s'appliquera, mais il y a quelques exceptions selon la situation », explique l'animatrice Florence Delarochette.

F. D.

Nevers : attention aux sternes du val de Loire



Chaque année, une colonie de sternes niche sur un îlot de Loire à Nevers. Des oiseaux qui font l'objet d'un arrêté préfectoral pour prot leur reproduction et favoriser la conservation de l'espèce.

Par PC.

Depuis quelques semaines, des panneaux alertent les promeneurs des bords de Loire, à Nevers (Nièvre) : **le banc de sable baptisé "île aux sternes" est de nouveau habité, par une colonie d'oiseaux venue s'y reproduire.** Défense de les approcher pour ne pas les effrayer, et permettre le bon déroulement de cette période essentielle.

"Le lieu est propice, explique Annie Chapalain, secrétaire générale de la **Ligue de protection des oiseaux (LPO 58)**. Ils y trouvent **un abri, mais aussi de la nourriture.** Le site est occupé depuis 2002, et sans interruption depuis 2012."

Sternes pierregarin et sternes naines

Deux espèces sont présentes dans le val de Loire : **la sterne pierregarin et la sterne naine.** Ces oiseaux migrateurs passent l'hiver en Afrique centrale ou de l'Ouest et reviennent en France autour de la fin avril et du début du mois de mai.

Les oiseaux profitent des îlots peu végétalisés et des bancs de sable pour venir y nicher. **"Ils pondent leurs oeufs à même le sol, dans un trou. Quelques oeufs de la même couleur que le sable, ce qui les rend presque invisible pour les non connaisseurs",** détaille Nicolas Pontecouteau, conservateur de la **Réserve nationale du Val de Loire.** L'organisation en colonie leur permet de se protéger des potentiels prédateurs ou menaces pour leurs petits. Mais **leur lieu de nidification les rend vulnérables à la présence humaine ou celle de chiens,** qui pourraient venir écraser les oeufs et déranger les poussins.

Les autres sites désertés

Plusieurs autre sites sont désertés depuis deux à trois ans. En cause, **des crues tardives de la Loire,** notamment en 2016 et 2017, qui ont anéanti tardivement des colonies. Mais aussi **les dérangements humains,** au Bec d'Allier ou à Nevers particulièrement, qu'ils viennent de promeneurs, de pêcheurs, de baigneurs ou de canoës.

Une reproduction perturbée serait un coup dur pour l'espèce. **L'axe Loire-Allier abrite chaque année près d'un millier de couples de sternes,** dont environ la moitié de la population française de sternes naines. Sur le site de Nevers, **123 couples ont été recensés ces derniers jours** en train de couvrir. C'est depuis 2002 le principal lieu de reproduction dans la Nièvre.

Jusqu'à 750 euros d'amende en cas de destruction

Pour protéger cet espace, **des arrêtés préfectoraux sont pris chaque année depuis 2009.** Un nouvel arrêté-cadre concernant les zones Natura 2000 et la réserve naturelle du Val de Loire a été signé le 9 mai pour la Nièvre et le Cher. Trois sites, définis en concertation avec les acteurs locaux, devraient être confirmés mi-juin, à Nevers, Germigny et Meauce. Chaque lieu protégé est ensuite signalé à l'aide de panneaux réglementaires et de panneaux d'information.

Les sternes sont des espèces protégées par le code de l'environnement, tout comme leur habitat. "Toute destruction constitue un délit, passible de peines correctionnelles, précise François Pohu, chef de service de l'**Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)** dans la Nièvre. La violation d'un arrêté préfectoral de biotope peut ainsi être puni d'une **contravention allant jusqu'à 750 euros.**"



Surveillance, prévention et verbalisation

Tout au long de la période de présence des oiseaux (jusqu'au mois d'août en général), **des actions de surveillance, de prévention, voire de verbalisation si nécessaire, sont mises en place.** Elles sont menées par l'ONCFS, les agents de la Réserve naturelle du Val de Loire, mais aussi la police municipale de Nevers, notamment au moment de Nevers Plage. **"Le travail commence à porter ses fruits, les effectifs sont en augmentation,** se félicite Annie Chapalain, secrétaire générale de la LPO 58. **La population a assimilé qu'il existait cet îlot avec les sternes, mais il y a toujours besoin de rappels et de sensibilisation chaque année.**"

OISEAUX ■ Les préfètes du Cher et de la Nièvre ont signé un arrêté préservant les sternes entre Cher et Nièvre

Les sternes protégées jusqu'à fin août

Depuis un mois environ, les sternes sont revenues nicher le long de la Loire et l'Allier. Préfètes du Cher et de la Nièvre viennent de signer un arrêté pour les protéger.

Jenny Pierre

jenny.pierre@centrefrance.com

La saison de nidification a commencé. Les sternes pierregarins et sternes naines, oiseaux blancs à tête noire que l'on voit voler en bord de Loire, sont revenues pondre le long du fleuve depuis plusieurs semaines. Sauf que pendant cette période, qui court jusqu'en août, les sternes ne doivent surtout pas être dérangées.

Préfètes du Cher et de la Nièvre viennent de prendre un arrêté cadre. Une mesure qui, pour la première fois, protège les sternes sur l'ensemble du site Natura 2000 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire », dont la Réserve naturelle nationale du Val de Loire. Concrètement, sur tout ce secteur, jusqu'à fin août, des zones peuvent être identifiées comme « zones de



STERNES NAINES. Une centaine de couples ont été identifiés il y a quelques années sur l'axe Loire-Allier, sur la zone Nièvre-Cher.

PHOTOS MED LADICOM

nidification ». Si elles sont validées comme telles, elles sont interdites d'accès. Des panneaux d'interdiction seront alors installés,

de même que des panneaux d'information sur les sternes et l'intérêt de les préserver.

Interdit d'accoster, de camper...

Chaque année, sur ces zones, pendant la période de nidification (de la signature de l'arrêté jusqu'au 31 août), il sera notamment interdit d'accoster, d'y faire du

camping, d'y amener un chien, de survoler le site à moins de 150 m de haut, ou encore de l'approcher à moins de 15 m en bateau à moteur.

« Une violation d'un arrêté de protection du biotope, ce n'est qu'une contravention, mais une contravention à 750 € ! », prévient François Pahu, chef de service à l'Office

nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Pour Nicolas Pointecouteau, conservateur de la Réserve naturelle du Val de Loire, la protection des sternes est essentielle. « Elles s'installent à même le sol et vont déposer des œufs. Quand on ne connaît pas et qu'on se promène, on peut les écraser

REPÈRES

Secteurs concernés par l'arrêté. De Mornay-sur-Allier à Belleville-sur-Loire côté Cher, de Livry à Neuvy-sur-Loire côté Nièvre.

Arrêtés annuels. Chaque année, des arrêtés fixent les zones de nidification. Au préalable, elles seront identifiées par les conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et du Centre Val de Loire. Ceux-ci les proposeront à la classification aux communes concernées ; aux loueurs de canoë, associations de pêcheurs et de chasseurs, associations naturalistes, à l'agence française pour la biodiversité et à l'ONCFS.

Informations. Des affiches et plaquettes invitant à protéger les sternes sont disponibles auprès des services de l'État. Le DDT indique qu'il ne faut pas hésiter. ■

et déranger les poussins. « Déranger les sternes adultes aussi. Or, leur fuite expose les œufs au soleil et à la prédation. Rien que pour les sternes naines, une centaine de couples ont été recensés il y a quelques années sur l'axe Loire-Allier entre la Nièvre et le Cher. » C'est quasi 5 % de l'effectif national nicheur », souligne Nicolas Pointecouteau. ■



« Quand on ne connaît pas, on peut écraser les œufs »

NICOLAS POINTECOUTEAU

Réserve naturelle du Val de Loire

Le troupeau de moutons de Past' Horizons trouve sa pitance tout en entretenant la réserve naturelle



Le collectif Past' Horizons fait paître ses moutons sur les pelouses et prairies des bords de Loire, côté Cher et côté Nièvre. Un moyen de préserver ces milieux naturels protégés.

Estivités

Dans la réserve, au bord du fleuve royal

Au fil de la Loire

Classée réserve naturelle du Centre-Val de Loire en 1995, la Loire des îles confirme encore aujourd'hui la valeur exceptionnelle patrimoniale de ses milieux naturels et des espèces. La réserve met tout en œuvre pour protéger son environnement et le faire découvrir. Avec des randonnées, des balades en canoë-kayak et des ateliers de découvertes, la Loire des îles attire toujours autant de visiteurs.

Cléo Arault
redaction@lejournalducentre.com

La réserve naturelle du Centre-Val de Loire s'étend sur 1.500 hectares. À l'ouest, le département du Cher, à l'est celui de la Nièvre. Et la Loire sur dix-neuf kilomètres. Ouverte gratuitement au public toute l'année, la réserve a accueilli environ 3.000 personnes l'an dernier.

Trois randonnées

Trois sentiers permettent de partir à la découverte du patrimoine naturel du fleuve royal. Le premier, le sentier de l'île, à Pouilly-sur-Loire, permet de découvrir les bancs de sable et les frênes alluviaux, ce paysage emblématique du fleuve, sur 3,5 kilomètres. Le deuxième, le sentier de Herry (Cher) est un ancien terrain de motocross, réhabilité en tant que sentier des Saulières. Il s'étend au cœur d'une forêt sur un kilomètre, et permet de rejoindre un bras secondaire de la Loire. Un randonneur chanceux peut espérer apercevoir grenouilles, castors et libellules.

Le dernier sentier, celui de La Charité-sur-Loire, nommé de

l'Eau et des arbres, longe le bras principal du fleuve pour atteindre une forêt alluviale principalement composée de saules blancs et de peupliers noirs. Composé de deux parties, le sentier s'étend sur 5 kilomètres. La première partie se situe au sein de la réserve naturelle, l'autre longe les quais et les remparts de la ville.

« Grâce au barrage principal de Villerest, le fleuve n'a pas atteint un seuil critique »

Sur la route des circuits pédestres, se trouvent des points d'observation. D'ici, les randonneurs peuvent apercevoir des espèces d'oiseaux et des espèces végétales protégées. Cinquante et une d'entre elles bénéficient du statut européen de conservation, telle que l'œdicnème criard, la grue cendrée et le pic mar.

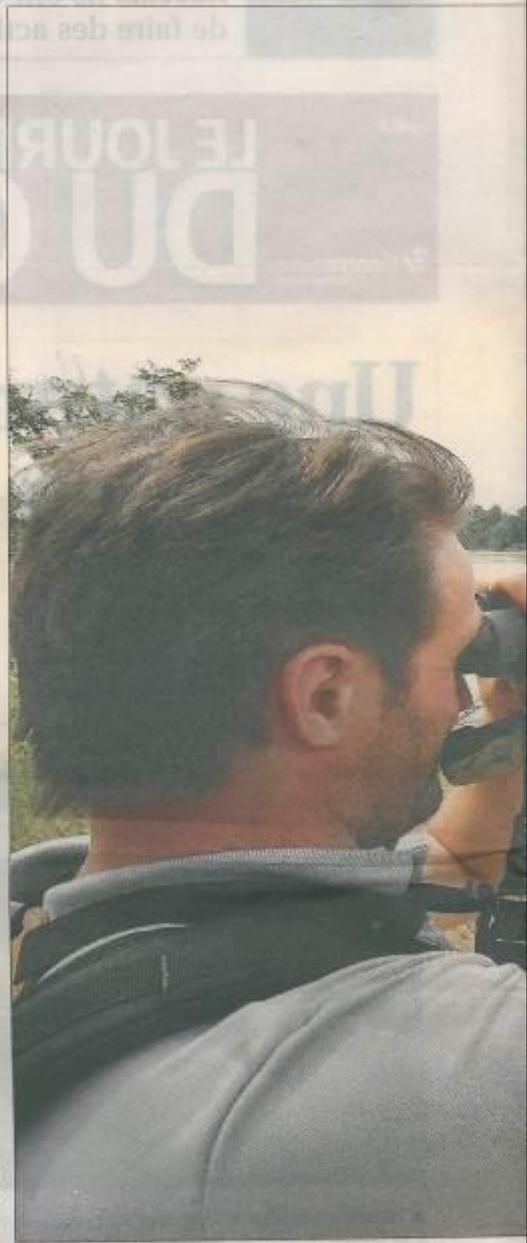
Des arrêtés préfectoraux et municipaux protègent ces espèces et leur habitat. Voilà pourquoi il y a des pancartes interdisant l'accès de certaines îles ou de certaines buttes. Des oiseaux, comme le petit grave-

lo, pondent leurs œufs à même le sol. Tachetés, ils passent inaperçus au milieu des galets. L'œdicnème criard fait de même, mais ses œufs, plus grands, sont plus faciles à repérer. Ces deux oiseaux sont très sensibles. Le courant de l'eau peut balayer les œufs et la chaleur, les cuire.

La Loire est un des rares fleuves français à ne pas disposer d'un glacier. Il dépend uniquement des précipitations. Cette année, avec la forte sécheresse, le niveau de la Loire a baissé. « Mais grâce au barrage principal de Villerest, le fleuve n'a pas atteint un seuil critique », explique Benoît Fréisch, du bureau des gestions de la réserve naturelle.

Pour les oiseaux, les conséquences conjuguées de la canicule et de la présence de l'homme sont désastreuses en cet été 2019. « Sur quarante couples nicheurs de sternes naines et cent cinquante-huit couples de sternes pierregarin d'une même colonie, nous avons connu une mortalité aussi subite que désolante d'une quarantaine d'individus », annonce Benoît Fréisch.

Cette année, il avait été observé, dans la réserve, une baisse du niveau de reproduction de ces espèces. Cette mortalité affaiblit une fois de plus ces populations déjà bien fragiles. ■



Un lieu pour découvrir la Loire et ses espèces

Le pavillon du milieu de Loire, situé à Pouilly-sur-Loire (Nièvre), est une maison d'accueil et d'éducation à l'environnement.

On peut y venir seul, en famille ou entre amis. Bâti près du fleuve, le pavillon propose des expositions temporaires, le plus souvent ludiques, sur les thèmes du patrimoine naturel ligérien, l'opération corridors ou les grands migrateurs de Loire. Il est aussi possible de visiter l'espace permanent dédié à la réserve naturelle du Val-de-Loire (lire par ailleurs).

Des ateliers et des sorties pédagogiques, toujours en lien avec la protection de l'environ-



NATURE. Des ateliers et des sorties pédagogiques sont proposés depuis le Pavillon de Loire, à Pouilly.

nement et la nature, ont lieu toute l'année. Cet été, une matinée d'observation des libellules et des larves dans les eaux calmes a attiré de nombreuses familles malgré la chaleur. Les enfants étaient contents de pouvoir patauger dans l'eau tandis que les parents profitaient de la fraîcheur du cadre.

D'autres préfèrent s'inscrire aux sorties kayak, accompagnées d'un guide. Des soirées de conférences sont aussi proposées. ■

Cléo Arault

Pratique. Le pavillon du milieu de Loire est ouvert d'octobre à novembre, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre). Renseignements au 03.86.30.54.54.

Une conférence ce vendredi sur les vestiges archéologiques de la Loire



Balises effectuées sur un vestige archéologique découvert dans la Loire à l'amont d'Yverny (Loire)
Illustration © Philippe Moreau

Expli-sites (Lettre d'informations du Cen Centre-Val de Loire)
- Octobre 2019

Cher



Un grand ménage à coup de rames !

Pneus, bouteilles et autres débris n'avaient qu'à bien se tenir ce 21 septembre. Une joyeuse **flottille de kayakistes**, armée de pagaies et de sacs de tri,

s'est lancée à leur poursuite sur les sites **Natura 2000 de l'axe Loire/Allier et la Réserve Naturelle du Val de Loire**. Sur les 8 km parcourus, **4 m³ de déchets** ont été ramassés et cesseront de souiller la nature. La dizaine de participants était ravie et prête à rééditer cette action, réalisée en partenariat avec Loire Nature Découverte et la



Communauté de communes Loire, Vignoble et Nohain. Cet événement et les deux autres organisés dans la foulée en amont et en aval **concrétisent la rencontre** des Conservatoires de Centre-Val de Loire, Bourgogne et Allier **avec les acteurs nautiques** de l'an dernier.

Annexe 5 : accueil et pédagogie 2018 et 2019

2018

Fréquentation

	Nombre	Méthode d'estimation- Remarque
En fréquentation libre sur la RN	3049	estimation minimum d'après relevé éco compteur sur trois sentiers de découvertes (du 1er janvier au 31 décembre 2018)
En visite guidée sur la RNVL	3682	
Au centre d'accueil (Pavillon du Milieu de Loire à Pouilly-sur-Loire)	2175	
% de la réserve ouverte aux visiteurs	79,8 %	environ 20 % de propriété privées + environ 2,5 ha interdit temporairement d'accès en 2018 (du 22 juin au 31 août)
Nombre total de visiteurs	8906	

Provenance des visiteurs libres

	Visiteurs libres sur site (enquête usagers 2013)	Visiteurs libres individuels Pavillon du Milieu de Loire 2018
Des départements Nièvre et Cher	78 %	96 %
D'un autre département de la région	0 %	
D'une autre région	20 %	
De l'Etranger	2 %	4 %

Catégories de visiteurs dans le cadre d'actions d'animation

Part de chaque catégorie de public/ Animations (hors visiteurs libres et centre d'accueil)

	RNVL	PML	CenCVL	Autres	Total
Scolaire du primaire et maternelle		60,6 %			53,1 %
Scolaire du collège		2,7 %			2,3 %
Scolaire du lycée					0,0 %
Groupes jeune public (hors scolaire)		10,5 %			9,2 %
Groupe d'étudiants	1,0 %				0,1 %
Groupes gestionnaires/scientifiques	1,7 %	1,2 %			1,3 %
Groupes public handicapé		2,0 %			1,7 %
Autres groupes (association...)	1,9 %	0,7 %			0,9 %
Grand public	95,4 %	22,3 %	100,0 %	100,0 %	31,4 %

Animations

Animation 2018	Nombre d'interventions				Nombre de personnes touchées					
	RNVL	PML	Cen CVL	Autres	Total	RNVL	PML	Cen CVL	Autres	Total
Intervention auprès de classes scolaires (maternelle à université inclus)	1	80			81	4	1931			1935
Intervention jeune public hors scolaire (atelier, centre de vacances...)		24			24		320			320
Intervention auprès de groupes organisés adultes (associations...)	2	12			15	15	120			135
Intervention auprès de groupes constitués sur place (tous publics - individuels)	7	53	2	1	63	396	680	12	4	1092
Exposition (hors centre d'accueil), stand d'information	2				2	200 ⁴				200
Maraudage										
TOTAL	11	169	2	1	183	615	3051	12	4	3682

RNVL : Réserve Naturelle du Val de Loire. PML : Pavillon du Milieu de Loire. CenCVL : Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Autres : Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

⁴ Chiffre incomplet (nombre visiteurs exposition AG USEP)

2019

Fréquentation

	Nombre	Méthode d'estimation- Remarque
En fréquentation libre sur la RN	3138	estimation minimum d'après relevé éco compteur sur trois sentiers de découvertes (du 1er janvier au 31 décembre 2019)
En visite guidée sur la RNVL	2856	
Au centre d'accueil (Pavillon du Milieu de Loire à Pouilly-sur-Loire)	2335	
% de la réserve ouverte aux visiteurs	80 %	environ 20 % de propriété privées + pas d'interdiction temporairement d'accès en 2019
Nombre total de visiteurs	8329,5	

Provenance des visiteurs libres

	Visiteurs libres sur site (enquête usagers 2013)	Visiteurs libres individuels Pavillon du Milieu de Loire 2018
Des départements Nièvre et Cher	78 %	95 %
D'un autre département de la région	0 %	
D'une autre région	20 %	
De l'Etranger	2 %	5 %

Catégories de visiteurs dans le cadre d'actions d'animation

Part de chaque catégorie de public/Animations (hors visiteurs libres et centre d'accueil)

	RNVL	PML	CenCVL	Autres	Total
Scolaire du primaire et maternelle		66,8 %			61,3 %
Scolaire du collège		2,7 %			2,5 %
Scolaire du lycée	12,6 %	1,9 %			2,8 %
Groupes jeune public (hors scolaire)		9,3 %			8,5 %
Groupe d'étudiants					0,0 %
Groupes gestionnaires/scientifiques					0,0 %
Groupes public handicapé					0,5 %
Autres groupes (association...)	8,7 %				0,7 %
Grand public	78,8 %	18,8 %	100,0 %		23,7 %

Animations

Animation 2019	Nombre d'interventions				Nombre de personnes touchées					
	RNVL	PML	Cen CVL	Autres	Total	RNVL	PML	Cen CVL	Autres	Total
Intervention auprès de classes scolaires (maternelle à université inclus)	1	77			78	29	1873			1902
Intervention jeune public hors scolaire (atelier, centre de vacances...)		16			16		243			243
Intervention auprès de groupes organisés adultes (associations...)	1	1			2	20	13			33
Intervention auprès de groupes constitués sur place (tous publics - individuels)	7	58	2		67	182	493	3		678
Exposition (hors centre d'accueil), stand d'information										
Maraudage										
TOTAL	9	152	2		163	231	2622	3		2856

RNVL : Réserve Naturelle du Val de Loire. PML : Pavillon du Milieu de Loire. CenCVL : Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Autres : RAS

**Réserve Naturelle Nationale
du Val de Loire**

44, rue du Puits Charles
58400 La Charité-sur-Loire

Tel: 03.86.60.78.25

Courriel : reservenaturelle-valde Loire@wanadoo.fr

Organismes gestionnaires :

